



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 094 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 2 mai 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 mai 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

• (1010)

[Français]

L'ordre du jour appelle: Ordres inscrits au nom du gouvernement

30 avril 2003—Le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes—Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre du projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que le projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence, soit renvoyé sur-le-champ au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le vice-président: Un instant, je pense qu'il y a un problème.

Je regrette, dans la traduction des documents, on a mélangé deux projets de loi.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, est-ce que la version française dit exactement la même chose que la version anglaise?

Le vice-président: Non, tout dépend si on parle du projet de loi ou de la feuille que j'ai devant moi car sur cette feuille, les textes des deux projets de loi ont été mélangés.

Donc, la version anglaise est la bonne, si c'est la question que pose le très honorable député de Calgary-Centre.

Le très hon. Joe Clark: Ma question touche le Règlement. On doit avoir ici les projets de loi présentés dans les deux langues officielles, dans exactement la même forme.

Si c'est le cas, nous pouvons aller de l'avant, sinon nous avons brisé les règlements fondamentaux de notre Parlement.

[Traduction]

Le vice-président: L'erreur se retrouve sur la feuille du Président et non dans le projet de loi. En fait, ce dernier se présente sous la même forme dans les deux langues officielles.

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui du projet de loi C-34, qui vise à modifier la Loi sur le Parlement du Canada, une loi qui relève de ma responsabilité

ministérielle. Ce projet de loi va établir un commissaire à l'éthique et un conseiller sénatorial en éthique.

Le 23 octobre 2002, le gouvernement a déposé un avant-projet de loi pour établir un commissaire à l'éthique indépendant qui rendrait des comptes au Parlement, ainsi qu'une ébauche de code de déontologie des parlementaires. Les documents ont été présentés sous forme d'ébauches pour donner aux députés toute la souplesse voulue pour les examiner.

Les deux ébauches de documents ont fait l'objet d'intenses consultations et études parlementaires depuis l'automne dernier. Le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre a entendu de nombreux témoins de novembre 2002 à avril 2003.

Le 19 novembre 2002, le comité a distribué à tous les députés un document de travail précisant ses conclusions jusqu'à ce moment-là. Le 21 mars 2003, le comité a de nouveau rendu public un rapport provisoire à l'intention de tous les députés pour obtenir leurs points de vue avant de mettre la dernière touche à ses recommandations à la Chambre. Le comité a tenu trois tables rondes avec les députés pour obtenir leurs points de vue.

[Français]

Le comité a déposé son rapport en Chambre le 10 avril. Il approuve la nomination d'un commissaire à l'éthique indépendant, prévue dans le projet de loi et recommande plusieurs correctifs.

Je tiens à remercier le président du comité ainsi que tous ses membres pour l'excellent travail qu'ils ont fait dans ce domaine. Je remercie également les députés des deux côtés de la Chambre puisque le comité a présenté un rapport unanime.

Je suis heureux d'annoncer à la Chambre, aujourd'hui, que le gouvernement a adopté toutes les recommandations du rapport unanime. Il restera à savoir si les députés qui étaient unanimes dans leur rapport, le seront encore pour voter en faveur du projet de loi pour lequel ils étaient unanimes, il n'y a pas tellement longtemps.

On va également savoir, bien sûr, à quel point ceux et celles de l'autre côté de la Chambre sont sérieux quant à vouloir un projet de loi ou vouloir dire qu'on voulait un projet de loi. Ce n'est pas toujours la même chose.

[Traduction]

Il y a des changements clés au projet de loi par rapport à l'ébauche d'octobre dernier. Comme le comité l'a recommandé, la nomination d'un commissaire à l'éthique serait sujette à des consultations avec les chefs des partis reconnus à la Chambre. Cela a été recommandé et adopté à l'unanimité par le comité. Et, bien entendu, il y a eu la résolution subséquente de la Chambre.

Initiatives ministérielles

Le comité a recommandé que le l'article 111.1 du Règlement soit modifié. C'est la disposition que nous avons adoptée après la phase 1 tout aussi unanime du Comité de la modernisation lorsque nous avons prévu cette procédure pour tous les autres hauts fonctionnaires de la Chambre. Le comité a recommandé à l'unanimité que le commissaire à l'éthique soit nommé conformément à cette règle. Nous avons accepté et nous avons inséré cette disposition dans le projet de loi.

Le comité a étudié la durée du mandat du commissaire à l'éthique qui dans l'avant-projet de loi était un mandat non renouvelable de cinq ans. Le comité a recommandé un mandat renouvelable de cinq ans ou plus. Je suis heureux de signaler à la Chambre que nous avons prévu un mandat de cinq ans renouvelable, mais en cas de renouvellement, il y aura un autre vote à la Chambre des communes, conformément à l'article 111 du Règlement.

Le comité a demandé que les dispositions du projet de loi concernant l'exercice des fonctions soient clarifiées afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté lorsqu'il serait question du processus de révocation d'un commissaire à l'éthique. C'est donc dans cette optique qu'a été remanié le paragraphe 72.02(1) du projet de loi C-34. Je rappelle de nouveau que nous avons appuyé chacune des recommandations du rapport unanime du comité.

Le comité a recommandé que soit étendu aux secrétaires parlementaires le mécanisme permettant aux parlementaires de demander que le commissaire à l'éthique examine les gestes posés par un ministre ou un secrétaire d'État soumis au code de déontologie du premier ministre afin d'assurer la plus grande couverture et reddition de comptes possibles dans le cadre du projet de loi. Nous avons donné notre assentiment.

Des changements sont proposés dans le cas du Sénat. Le comité du Sénat chargé de l'étude du projet de loi est arrivé à la conclusion que l'autre endroit devrait avoir son propre conseiller en éthique parce que ses traditions sont différentes. Le Sénat compte un greffier distinct. Nous avons un sergent d'armes que l'on appelle l'huissier du bâton noir à l'autre endroit, et ainsi de suite. L'autre endroit mise dans de nombreux cas sur ses propres hauts fonctionnaires indépendants. Le comité nous a remis un rapport unanime. Ayant accueilli favorablement le rapport unanime de la Chambre, nous avons fait preuve de la même courtoisie à l'égard de l'autre endroit et nous appuierons la recommandation qu'il nous a faite à cet égard.

Le projet de loi C-34 propose que le commissaire à l'éthique soit chargé de l'application d'un code de déontologie à l'intention des députés ainsi que du code du premier ministre pour les titulaires de charge publique, et qu'il y ait un conseiller sénatorial en éthique distinct chargé de l'application du code de déontologie du Sénat. Le nom diffère afin de distinguer les deux personnes, mais les responsabilités sont identiques dans les deux Chambres.

Le projet de loi C-34 comprend des dispositions supplémentaires visant à renforcer le fait que le privilège parlementaire s'applique au commissaire à l'éthique et au conseiller sénatorial en éthique.

Quelques autres modifications ont été apportées en vue d'éclaircir le projet de loi C-34, et j'espère que mes collègues seront d'avis qu'elles constituent une amélioration. Quoi qu'il en soit, nous renvoyons le projet de loi au comité avant la deuxième lecture afin d'obtenir encore plus de modifications de la part de nos collègues.

Le nouveau texte clarifie le fait que les ministres, secrétaires d'État et secrétaires parlementaires seraient soumis au code de déontologie de la Chambre ou du Sénat dans l'exercice de leurs fonctions de député. Il en est ainsi parce que l'on ne voudrait pas que quiconque puisse penser que des ministres sont exemptés des dispositions d'un

code lorsqu'ils tombent sous le coup des dispositions de l'autre code. Les deux codes s'appliqueraient à eux. C'est un éclaircissement supplémentaire que nous avons apporté.

Les ministres, secrétaires parlementaires ou secrétaires d'État, dans l'exercice de leurs fonctions, devraient aussi respecter le Code du premier ministre régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. Il y a aussi des éclaircissements supplémentaires à cet égard.

Le projet de loi C-34 prévoit que, en vertu du code d'éthique établi par le premier ministre, les demandes d'examen des décisions des ministres, des secrétaires d'État et des secrétaires parlementaires, soient présentées par écrit et ne peuvent avoir lieu que si des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu infraction au code. La même chose est demandée à l'égard des députés et sera appliquée aux ministres pour des raisons d'uniformité. Le processus s'apparente au mécanisme de dépôt des plaintes dont j'ai fait mention précédemment.

● (1015)

Nous avons modifié l'avant-projet de loi, conformément aux recommandations du rapport unanime du comité, que nous avons toutes retenues.

[Français]

L'avant-projet de loi concernant le commissaire à l'éthique a fait l'objet de vastes consultations dans les deux Chambres. Je remercie les collègues de cette Chambre qui ont produit un rapport unanime. Je remercie les collègues de l'autre endroit qui, eux aussi, ont travaillé très fort.

Le gouvernement a écouté ce que nous ont dit nos collègues. On a adopté toutes leurs recommandations pour améliorer le projet de loi et, aujourd'hui, on renvoie le projet de loi au comité parlementaire avant la deuxième lecture pour l'améliorer davantage s'il y a lieu.

[Traduction]

Je conclus en disant que la première tentative pour établir une telle mesure législative remonte aussi loin qu'à 1976. Je vois à la Chambre aujourd'hui deux collègues qui, si je ne m'abuse, y siégeaient déjà à l'époque. Il y a eu de nombreuses tentatives, mais aucune n'est arrivée aussi loin que le projet que nous examinons maintenant. Toutefois, il ne va pas encore assez loin. Collaborons pour faire en sorte que cette fois-ci, le projet de loi soit bel et bien adopté, au lieu de nous contenter de parler de ce que nous avons l'intention d'accomplir dans l'avenir. Nous pouvons tous mettre la main à la pâte.

J'invite mes collègues à prendre une décision positive et à renvoyer le projet de loi au comité, si possible dès aujourd'hui. Si ce n'est pas possible, je le réinscrirai à l'ordre du jour de lundi. Je tiens à ce qu'il soit renvoyé au comité dans les meilleurs délais, que nous puissions l'examiner de nouveau et, espérons-le, l'adopter et lui donner force de loi avant le mois de juin, non seulement pour nous mais aussi pour les parlementaires qui nous succéderont.

● (1020)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de me lever dans ce merveilleux endroit, la Chambre des communes du Canada, où chacun de nous appelle son voisin honorable député, dans le respect de la tradition, et dont le Règlement nous rappelle, précisément pour cette raison, que nous devons nous abstenir de tenir des propos désobligeants. Même l'insinuation de tels propos contrevient à notre Règlement.

Initiatives ministérielles

Voici que dans notre environnement particulier survient le besoin d'un code de déontologie, chose étonnante du fait que nous sommes tous d'honorables députés. En fait, le projet de loi prévoit l'apparition d'un chien de garde qui assurera que chaque député est honorable. Une telle mesure a été rendue nécessaire en raison des faiblesses de ce gouvernement et des gouvernements qui l'ont précédé.

J'aimerais formuler quelques observations à l'intention de ceux qui par hasard nous écoutent. Dans ma circonscription, il est maintenant 8 h 20, et je suis certain que quelque 3 000 ou 4 000 personnes sont branchées sur CPAC. Elles sont très intéressées par le débat que nous tenons pour savoir si le projet de loi devrait être ou non confié à un comité avant l'étape de la deuxième lecture.

Lorsque nous sommes arrivés dans cette Chambre en 1993, cela ne se faisait pas. C'est une nouveauté que les projets de loi puissent être confiés à un comité avant l'étape de la deuxième lecture. J'ai d'abord pensé que la formule était bonne. Je pensais qu'il était bon, de manière à pouvoir faire l'objet de davantage de suggestions, qu'un projet de loi soit confié à un comité avant que le gouvernement puisse se replier sur sa position et contraindre ses députés à voter dans un sens précis à chaque étape du projet de loi.

J'ai d'abord pensé que la formule était meilleure, mais elle s'est avérée moins bonne que je ne le croyais car, dans un sens, elle permet de limiter le débat. En confiant le projet de loi à un comité avant l'étape de la deuxième lecture, nous n'avons que dix minutes pour chaque discours et un maximum de trois heures pour tout le débat. Cela ne suffit pas pour débattre d'une question de cette envergure et pour décider de notre appui de principe au projet de loi.

Deuxièmement, une fois le processus terminé, le gouvernement, le secrétaire d'État et le leader du gouvernement à la Chambre...

Une voix: Le ministre d'État.

M. Ken Epp: Ministre d'État. Désolé, j'ai tendance à me tromper dans son titre.

Le ministre prend grand plaisir à dire que le comité a étudié la question et qu'il est parvenu au consentement unanime; ainsi, nous n'avons pas besoin d'en débattre plus longuement, nous n'avons qu'à aller de l'avant et en forcer l'adoption.

On nous a informés que, malheureusement, au caucus libéral l'autre jour, on a brandi aux députés ce qui ressemblait à une menace voilée. En fait ce n'était pas une menace voilée, c'était une carotte, je suppose. Le premier ministre a dit que, si ses députés adoptaient rapidement ce projet de loi, il nous laisserait partir plus tôt. Oh non! C'est vrai! Il s'agissait d'un autre projet de loi, celui sur le financement des partis politiques, je crois...

Une voix: Oui, mais le problème reste le même.

M. Ken Epp: ...mais le problème reste exactement le même. C'est le premier ministre qui détient tout le pouvoir.

Le député de l'autre côté qui vient de parler nous a informés que les députés du gouvernement aimeraient que ce projet de loi soit adopté très rapidement. Il espère pouvoir le renvoyer au comité.

En tant que membre de ce comité, j'aimerais souligner que cette étude a vraiment été une expérience enrichissante. J'en suis vraiment venu à respecter les gens de tous les partis qui ont travaillé au Sous-comité de la procédure et des affaires de la Chambre pour étudier ce projet de loi et préparer ce rapport ainsi que les recommandations qu'il contient.

Cependant, si nous sommes parvenus au consentement unanime, comme l'a souligné le leader parlementaire du gouvernement, cela n'a pas été sans peine. Beaucoup d'inquiétudes profondes ont été

exprimées, la principale portant hors de tout doute sur le mode de nomination du commissaire à l'éthique de la Chambre des communes.

• (1025)

C'est vrai que nous avons présenté un rapport unanime en ce sens que nous avons décidé de ne pas produire de rapport dissident. On nous a dit en effet que l'obligation d'obtenir un vote nettement majoritaire ou la double majorité en vue d'approuver ce commissaire à l'éthique pour la Chambre des communes aurait nécessité un changement constitutionnel étant donné qu'en vertu de la Constitution toutes les questions soulevées à la Chambre des communes sont décidées à la simple majorité des voix.

Nous aimerions vraiment qu'il y ait un plus large consensus vu le caractère très particulier de ce haut fonctionnaire du Parlement du fait qu'il exercera sa compétence sur tous les députés quelle que soit leur affiliation politique. Il est absolument indispensable que le commissaire à l'éthique bénéficie de l'appui de tous les députés à la Chambre et non seulement de celui du gouvernement libéral.

Jetons un coup d'oeil à ce que dit le projet de loi C-34 au sujet du processus de nomination du commissaire à l'éthique et du processus de renouvellement de son mandat. Dans le meilleur des mondes tout serait merveilleux et les gens s'entendraient entre eux. Les gens sont sympathiques, gentils et généreux. Du moins c'est ce que nous aimerions croire dans un contexte où le premier ministre doit consulter les chefs des autres partis à la Chambre avant de proposer quelqu'un. Or, le projet de loi dit simplement que les chefs des autres partis à la Chambre seront consultés sans préciser qu'ils doivent s'entendre ou que la majorité d'entre eux doit s'entendre sur la nomination de la personne proposée. Tout ce qu'il dit, c'est qu'il doit y avoir consultation.

Vu l'absence de définition du terme consultation et de précision quant au degré de concertation, le processus pourrait s'avérer toute une imposture. Le premier ministre pourrait choisir la personne qui l'intéresse, puis rencontrer chacun des leaders à la Chambre pour leur demander leur avis. Cet avis importerait peu, cependant, puisque le premier ministre n'aurait qu'à dire qu'il s'est conformé aux exigences de la loi en les consultant.

Le projet de loi C-34 précise aussi que l'on doit procéder à un vote de ratification à la Chambre des communes. Or, nous avons observé qu'un gouvernement majoritaire comme celui que forment les libéraux depuis neuf ans et demi a tendance à voter de la manière prescrite par le premier ministre, sur l'instruction du whip du parti. Il se pourrait donc que le choix du premier ministre fasse un choix contestable, qu'il parle du candidat avec les autres leaders à la Chambre, sans plus, et qu'il prévienne ensuite ses députés que s'ils veulent partir tôt, ils n'ont qu'à voter en faveur du candidat ou de la candidate qu'il propose. Par conséquent, que ce soit par la force de la persuasion, par la ruse ou par la contrainte, les libéraux obtiendraient le vote majoritaire requis et mettraient en place le commissaire voulu.

Initiatives ministérielles

J'ai parlé hier à quelqu'un de ce qui arriverait si on m'offrait le poste. Je sais bien que cela n'arrivera pas parce que je ne possède pas toutes les qualités requises, notamment au chapitre de la langue, ce qui me rend d'ailleurs inadmissible à la plupart de ces postes au pays. Mais si, malgré tout, on m'offrait ce poste et si le gouvernement majoritaire à la Chambre se prononçait en faveur de ma nomination, mais que tous les autres partis s'y opposaient, je me verrais contraint de remercier le premier ministre, mais je déclinerais son offre. J'espère donc que la personne que l'on pressentira pour le poste agira avec autant d'honneur au moment de prendre sa décision. Il est absolument essentiel que celui ou celle qui devra fouiller dans la vie personnelle des députés des deux côtés de la Chambre soit intègre et ait la confiance de tous les députés.

• (1030)

Bien qu'il soit probablement impossible de procéder à un vote double, parce que cela nécessiterait une modification de la Constitution, j'espère que la personne nommée bénéficiera d'un très large appui.

Hélas, monsieur le Président, mon temps est écoulé et, comme de raison, j'aimerais pouvoir encore discuter sur ce sujet pendant une heure ou deux parce que je n'ai parlé que d'une objection sur environ dix-huit. Cependant, toute la question sera étudiée en comité et j'espère qu'on fera du bon travail à ce niveau.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-34, qui concerne le renvoi en comité avant la deuxième lecture du projet de loi sur la nomination des conseillers en éthique. Le projet de loi C-34 vise à modifier la Loi sur le Parlement du Canada et prévoit la création de deux postes différents.

Je vais faire brièvement la présentation du projet de loi pour les gens qui nous écoutent et les gens qui liront ces débats, on l'espère, à un certain moment donné.

Les deux postes sont les suivants. Il y a un poste de commissaire en éthique, chargé d'appliquer l'éventuel Code sur les conflits d'intérêts à la Chambre des communes—qui n'existe pas encore, mais qui est discuté et étudié en comité—et d'aider le premier ministre à administrer le code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. Il y a aussi la création d'un poste de conseiller sénatorial en éthique chargé d'administrer le code de déontologie du Sénat.

Comme je le disais précédemment, le code de déontologie du Sénat et le code sur les conflits d'intérêts à la Chambre des communes sont actuellement en cours d'élaboration et d'étude au sein des deux comités pertinents.

Le conseiller en éthique du Sénat serait nommé pour un mandat renouvelable de sept ans. Celui de la Chambre des communes serait nommé pour un mandat renouvelable de cinq ans. On s'est inspiré à cet égard des nominations des autres cadres ou institutions d'État, que ce soit la commissaire aux langues officielles, la vérificatrice générale ou ceux qui occupent des postes de représentants indépendants face au Parlement.

Cependant, le rapport unanime d'un comité de la Chambre des communes, déposé au début d'avril, recommandait que ces mandats soient renouvelables dans les deux cas afin de réduire au minimum la perte de mémoire institutionnelle. Si on sent le besoin de la reconduire dans ses fonctions une personne qui occupe un tel poste, il est important qu'on puisse le faire pour conserver cette mémoire institutionnelle.

La nomination du commissaire à l'éthique serait faite par le gouverneur en conseil, après consultation des chefs de partis politiques reconnus à la Chambre. Mon collègue de l'Alliance canadienne qui a pris la parole précédemment se demandait si c'était après consultation et après approbation. Cela restera à définir, mais on retrouve là les termes de la promesse du livre rouge de 1993. Dix ans plus tard, on retrouve à peu près la réalisation d'une vieille promesse des libéraux. Effectivement, lors de la deuxième lecture ou de l'étude en comité, on devra, en priorité, préciser cette portée.

L'avant-projet de loi déposé à l'automne ne comportait pas de disposition législative garantissant que les chefs de partis seraient consultés. C'est déjà un pas en avant. Le gouvernement s'est engagé à le faire et nous reconnaissons aujourd'hui ce fait.

L'avant-projet de loi ne prévoyait pas non plus de résolution de la Chambre des communes. Aujourd'hui, on est devant une possibilité de résolution devant la Chambre des communes avant la nomination de ces deux commissaires.

Nous sommes également heureux que le projet de loi soit renvoyé au comité avant la deuxième lecture. En effet, nous estimons que ce projet de loi nécessite une analyse très sérieuse et que celle-ci ne pourra se faire qu'en lisant parallèlement le Code sur les conflits d'intérêts de la Chambre des communes en cours d'élaboration au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

On ne peut pas discuter de façon indépendante ou parallèle de la nomination du conseiller relatif à code si on n'a pas les tenants et les aboutissants de ce code auprès des députés, des ministres et des secrétaires parlementaires. En effet, seule une comparaison des deux documents pourra nous permettre d'évaluer l'ensemble du processus concernant, s'il y en a, les manquements éventuels à l'éthique des élus de la Chambre des communes. Une analyse sérieuse devra aussi être faite pour bien comprendre quelles règles sont applicables pour les titulaires de charge publique, les ministres et les secrétaires parlementaires. Nous avons l'intention de nous pencher très sérieusement sur ces questions et de continuer à le faire lors de l'étude en comité.

Cependant, nous pouvons déjà affirmer que plusieurs éléments du projet de loi sont, selon nous, très intéressants. Nous avons dorénavant l'assurance que les chefs de partis reconnus à la Chambre des communes seront consultés quant à la nomination du commissaire à l'éthique puisque cette obligation sera dorénavant législative. Cette obligation, qui avait fait l'objet d'un engagement du premier ministre, n'était pas inscrite dans l'avant-projet de loi déposé à la Chambre des communes le 23 octobre dernier.

De plus, la Chambre devra aussi approuver la nomination du commissaire en éthique en adoptant une résolution. Il s'agit aussi d'une disposition nouvelle dans ce projet de loi. L'incorporation de ces dispositions avait été recommandée par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre dans le dernier rapport déposé récemment.

• (1035)

Nous accueillons aussi favorablement le fait que dorénavant un processus de plaintes par les parlementaires concernant les ministres, secrétaires d'État et secrétaires parlementaires soit formellement mis en place.

De plus, le commissaire devra annuellement déposer à la Chambre des communes, et non seulement auprès du premier ministre, un rapport sur ses activités. Ces dispositions étaient prévues dans l'avant-projet de loi et sont maintenues, ce dont nous sommes heureux.

Initiatives ministérielles

Comme le député de Glengarry—Prescott—Russell l'a souligné dans son discours, ce n'est pas un nouveau projet de loi, ou ce n'est pas la première fois qu'on entend parler d'un sujet aussi important à la Chambre des communes.

Tout en étant heureux de pouvoir discuter de ce projet de loi ou de ce sujet aujourd'hui à la Chambre, nous sommes un peu déçus qu'il ait fallu 10 ans pour pouvoir le faire. Nous pourrions dire qu'il était temps que le gouvernement libéral se décide à respecter sa promesse du livre rouge de 1993 en nommant un commissaire à l'éthique indépendant.

En effet, nous pouvions lire dans le livre rouge l'engagement suivant, et je cite :

Nous désignerons un conseiller indépendant [...]

On parlait au futur; mais il y a le futur proche, et là c'est un futur très lointain.

Le conseiller sera nommé après concertation avec les chefs de tous les partis représentés à la Chambre des communes et fera rapport au Parlement.

C'était en 1993, est-il utile de le rappeler.

Bizarrement, aujourd'hui on accepte la nomination du commissaire à l'éthique nommé après consultation, alors même que l'Alliance canadienne avait, lors d'une journée d'opposition officielle, déposé une motion comportant, si je ne m'abuse, le même libellé. Il avait eu la délicatesse et la stratégie de copier mot pour mot la promesse du livre rouge qui disait, et je le répète :

Nous désignerons un conseiller indépendant [...] nommé après concertation avec les chefs de tous les partis [...] et fera rapport au Parlement.

À ce moment-là, les libéraux avaient voté contre. Cependant, aujourd'hui on nous présente un projet de loi visant à faire respecter cette promesse et nous en sommes reconnaissants, surtout qu'on a vu l'inefficacité du présent commissaire à l'éthique qui rend compte seulement au premier ministre, qui dépose son rapport seulement auprès du premier ministre, qui est nommé seulement par le premier ministre, et qui a comme seul ami, je pense, le premier ministre. Déjà là, il y a un problème.

Que s'est-il passé pendant ces 10 années pour convaincre les libéraux de changer d'idée, de respecter leurs promesses? Rappelons-le. Il s'est passé des scandales à l'Auberge Grand-Mère. Il s'est passé des scandales à DRHC. Il s'est passé le scandale dans le programme de commandites. Il s'est passé le scandale dans le programme des armes à feu. Il s'est passé des scandales dans les différents ministères, entre autres le ministère de la Défense que j'ai en mémoire. Pendant tous ces scandales, on avait un conseiller en éthique qui répondait au premier ministre, qui lui rendait compte et qui avait seulement affaire au premier ministre.

Maintenant, nous considérons important le fait que ce commissaire à l'éthique aura un code à appliquer et à respecter autant pour les députés, les ministres, les secrétaires parlementaires que pour tout le monde, et qu'il rendra compte à la Chambre des communes et non au premier ministre.

Tout en étant totalement en accord avec un projet de loi ou les principes d'un code d'éthique, il ne faudrait pas envoyer le message à la population que nous nous «autoréglons» de cette façon, parce que nous sommes des gens malhonnêtes.

Si des gestes incorrects ont été posés, on doit corriger cette perception. Malheureusement, dans notre société, on a la perception que les politiciens et les politiciennes ne sont pas les gens les plus respectueux des règles. Je crains que si une mauvaise utilisation est faite dans le cadre du processus d'élaboration de cette étude—pas dans l'application—, si on en fait de la petite politique, c'est

l'ensemble des politiciens et des politiciennes présents ici en cette Chambre qui devront payer les frais d'une plus grande mauvaise perception et d'un plus grand mauvais rôle qu'on a à jouer aux yeux de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Je nous exhorte donc à la plus grande prudence dans l'étude en deuxième lecture du projet de loi concernant le poste de conseiller en éthique et de l'ensemble du code d'éthique.

● (1040)

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-34, une loi visant à amender la Loi sur le Parlement du Canada.

Dès le départ, je tiens à déclarer que le Nouveau Parti démocratique appuie l'adoption d'un code d'éthique à l'intention de tous les parlementaires. Il est intéressant de constater que toutes les provinces canadiennes ont un code de conduite exigeant la divulgation à un commissaire indépendant ou à un greffier du législateur. La Chambre des communes doit donc mettre ses pratiques à niveau en ce domaine.

Il est aussi intéressant de réaliser que la plupart des scandales et des conflits d'intérêts dont nous avons été témoins lors des dernières années, et qui ont suscité un projet de loi, ont concerné les ministres et non les députés d'arrière-ban. Il est évident que même si nous avons déjà des lignes directrices à cet égard, les ministres ne les suivent pas.

Un projet de loi portant sur l'éthique devrait à tout le moins comprendre la création du Bureau de commissaire à l'éthique, qui serait un agent du Parlement et qui aurait les fonctions suivantes: surveiller le respect d'un régime de divulgation des intérêts privés des députés et des sénateurs, y compris ceux des membres de leur famille immédiate; fournir des avis aux parlementaires en matière d'éthique et à l'égard de situations de conflits d'intérêts; recevoir les plaintes formulées par le public relatives à une conduite ou un comportement inapproprié, conformément à la définition du code de conduite, et mener enquête sur ces plaintes.

Ce dernier point est très important. En effet, le public devrait être en mesure de déposer directement des plaintes auprès du commissaire à l'éthique, et non uniquement par l'entremise d'un député fédéral. Cela permettrait de montrer à la population qu'elle peut contribuer au processus. Il va sans dire que les accusations frivoles ne devraient pas pouvoir donner matière à grief. Ce processus doit être traité avec le sérieux qu'il mérite.

Je crois que les normes en matière d'éthique devraient être les mêmes pour les parlementaires, qu'ils soient députés ou sénateurs. Ma collègue et députée fédérale de Halifax a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire sur la question, dans lequel elle propose la création d'un code de conduite à l'intention de tous les parlementaires. Je crois que sa proposition législative aurait constitué un meilleur modèle que le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui.

Le projet de loi C-34 crée des fonctions de commissaire à l'éthique et d'agent à l'éthique du Sénat. Il est amusant de constater que ce projet de loi propose la création de deux intervenants en éthique, un pour les députés fédéraux et un autre pour les sénateurs. Je dois en conclure que les sénateurs sont soumis à des règles d'éthique différentes de celles des députés fédéraux.

Initiatives ministérielles

J'ai une solution à ce problème, et peut-être que beaucoup de Canadiens seraient d'accord. Nous avons seulement à nous débarrasser du Sénat, et nous n'aurons plus ainsi à nous occuper de ce problème. Pourquoi devrions-nous avoir des sénateurs qui n'ont pas de comptes à rendre à la population? À la lecture de ce projet de loi, il est évident que lorsqu'un sénateur est en situation de conflit d'intérêts, ses pairs le protégeront.

Au moins, avec les députés fédéraux, si les électeurs n'aiment pas leurs normes en matière d'éthique, ils peuvent leur faire comprendre leur insatisfaction en ne les réélisant pas de nouveau aux prochaines élections. Vous n'avez qu'à demander à Doug Young. Je pense qu'il pourrait vous dire comment fonctionne le processus électoral.

Nous ne pouvons malheureusement pas nous débarrasser des sénateurs. Cela est ridicule. Ce projet de loi en matière d'éthique a pour objectif de raffermir la confiance de la population dans les titulaires de charge publique. Et pourtant, le projet de loi C-34 propose des normes différentes pour les parlementaires. Le NPD ne peut appuyer cette approche dite de deux poids, deux mesures.

Je suis déçu que ce projet de loi n'explique pas clairement comment sera choisi le commissaire à l'éthique. Je crois qu'un vote à la Chambre des communes portant sur l'acceptation de la personne nommée au poste de commissaire à l'éthique devrait nécessiter une majorité de deux tiers. Cela m'apparaît essentiel. Un vote à majorité simple sera insuffisant. Le commissaire à l'éthique doit jouir de la confiance et de l'appui de tous les députés fédéraux pour être en mesure de bénéficier de la confiance de la Chambre des communes.

• (1045)

Je suis membre du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Je peux vous dire que ces membres ont longuement discuté de la question de la nomination d'un commissaire à l'éthique et des règles du code de conduite que les députés fédéraux devraient être tenus de suivre. Je souhaite poursuivre ces discussions lorsque ce projet de loi sera examiné par le comité législatif concerné.

Au sein du comité de la Chambre, nous avons déjà discuté de qui devrait être inclus dans le code de conduite en ce qui a trait à la définition des éléments d'actif des députés fédéraux.

De nombreux députés ont convenu que les conjoints et conjointes devraient être inclus dans cette définition. Ils reconnaissent que de nombreux députés fédéraux partagent la propriété d'éléments d'actif avec leurs conjoints ou conjointes ou partenaires. Ne pas inclure les conjoints dans la déclaration occulterait une partie importante de l'information sur l'actif d'un député.

Il a aussi été dit qu'il serait approprié d'inclure les enfants non adultes dans la définition de la famille. Je crois que le code devrait aller encore plus loin et devrait inclure les enfants d'âge adulte. Cela constitue l'une des propositions du projet de loi C-417 de ma collègue et députée fédérale de Halifax.

Je suis déçu que ce projet de loi ne soit pas une proposition plus exhaustive. La majeure partie des règles en matière d'éthique, que les députés fédéraux devront respecter, seront inscrites dans le Règlement de la Chambre des communes et non dans une loi.

Je crois que cela affaiblit le projet de loi. Je crois aussi que nous devrions avoir des règles qui peuvent être invoquées devant les tribunaux et pas uniquement des règles qui s'appliquent au sein de la Chambre des communes.

Comme mon collègue du Bloc québécois le disait tout à l'heure, quand on tient compte des sondages concernant la façon dont les Canadiens et les Canadiennes voient leur député, on s'aperçoit que

les députés ont la plus basse cote de popularité. Il est regrettable que ce qui est arrivé au Parlement soit venu de nos ministres. C'est à cause de la manière dont ils ont géré leur portefeuille, leur ministère. C'est à cause des scandales de Groupaction, des scandales qui se sont arrivés partout, qu'on pense à...

Qu'on pense à l'Auberge Grand-Mère, à la publicité, à l'enregistrement des armes à feu pour lequel Groupaction a obtenu 22 millions de dollars; c'est à se demander comment il ont eu les contrats.

Il est important d'avoir un code d'éthique pour tous les députés de la Chambre des communes. Si on doit avoir un code d'éthique pour toute la Chambre des communes, il faut que ce soit fait dans le respect de la Chambre des communes. La seule façon de faire, ce n'est pas de reporter le fardeau sur le dos du premier ministre du Canada qui choisirait qui sera le commissaire à l'éthique. Il devrait être choisi le Parlement lui-même, par le biais des deux tiers des votes, par le biais de la majorité des parlementaires. Cette personne devrait se rapporter aux parlementaires. Il va falloir qu'elle se rapporte au Parlement et non au premier ministre du Canada, qui, avec tout le respect que je lui dois, choisirait peut-être quelqu'un qu'il connaît, soit un bon supporter de son parti, comme on l'a vu avec la Commission de la délimitation des circonscriptions, comme on le voit avec toutes les commissions mises en place. On se pose toujours la question.

Alors, si on veut que les Canadiens et les Canadiennes respectent le Parlement, mettons cela entre les mains des parlementaires. Procédons avec un vote, ici à la Chambre des communes, de deux tiers des parlementaires, et alors peut-être que les Canadiens et les Canadiennes réviseront à la hausse notre cote de popularité dans les sondages, en faisant passer les 17 p. 100 à 60 et 75 p. 100. Parce qu'on est les serviteurs des citoyens. On est ici pour servir les citoyens, et nos citoyens devraient avoir confiance en nous.

Maintenant, je demande seulement—c'est à souhaiter—, qu'en deuxième lecture, on se penche sur ce processus, un processus que les gens, les Canadiens et les Canadiennes pourraient respecter. La meilleure manière de le faire, c'est par le biais de la démocratie et en tenant un vote à la Chambre des communes où les deux tiers des parlementaires choisiraient le commissaire à l'éthique, car ce sont des gens qui ont élus par le peuple.

• (1050)

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, l'un des traits marquants de la campagne électorale menée par le Parti libéral en 1993 était sa promesse de mettre en place de nouvelles normes d'éthique. Eh bien, c'est fait.

Le premier ministre a intercédé auprès d'une société d'État au profit d'une entreprise dont il a déjà été l'un des propriétaires. Au moins trois ministres ont dû démissionner pour des raisons de conflit d'intérêt. Un quatrième a trouvé refuge comme ambassadeur au Danemark.

[Français]

Pas plus tard que cette semaine, la ministre du Patrimoine canadien a enfreint les lignes directrices de telle sorte qu'en vertu des règlements, elle devrait démissionner, sauf que le premier ministre a choisi de protéger son amie en contravention de ses propres règlements.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Aujourd'hui, le gouvernement propose un nouveau projet de loi visant à créer de nouveaux postes de commissaires à l'éthique que la majorité libérale pourra pourvoir à son gré.

Le gouvernement a toujours mis à profit les échappatoires. Quand elles ne lui permettent pas de parvenir à ses fins, il en rajoute.

On se souvient de ce qu'a dit du Shawinigate Gordon Robertson, l'ancien et éminent greffier du Conseil privé, qui avait rédigé, pour le compte du premier ministre Pearson, les premières lignes directrices concernant les conflits d'intérêts. M. Robertson a fait observer qu'aucune disposition particulière n'avait été prévue pour gouverner la conduite du premier ministre car il n'était jamais venu à l'esprit de qui que ce soit que les actions d'un premier ministre pouvaient en nécessiter, du moins pas jusqu'à ce que le présent gouvernement fasse tout un plat de la nomination d'un conseiller à l'éthique, pour ensuite tourner cette fonction en dérision en obligeant le titulaire à rendre compte non pas au Parlement, tel que promis, mais au premier ministre.

Le relâchement le plus notoire de l'observation des lignes directrices concerne les fiducies sans droit de regard. Pendant des décennies, les ministres membres du Cabinet étaient tenus de placer leurs avoirs dans une fiducie sans le moindre droit de regard. Il fallait faire un choix. Si l'on voulait s'occuper de ses intérêts privés, il ne fallait pas faire partie du Cabinet. Si l'on voulait servir l'intérêt public, il fallait rompre tout lien avec ses propres intérêts privés.

Le présent gouvernement a délibérément modifié cette règle. Il a délibérément gommé la distinction entre les intérêts privés et les intérêts publics. Il a créé un système qui permet à un ministre de veiller sur ses intérêts personnels alors qu'il est censé veiller sur l'intérêt public.

Qui plus est, le premier ministre a déclaré à la Chambre que des ministres d'anciens gouvernements avaient utilisé ce système. Il sait que ce n'est pas vrai, mais il n'a pas eu la décence de rétablir les faits.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement permet aux ministres de se soustraire au régime des fiducies sans droit de regard. J'ignore s'il l'a fait pour satisfaire le député de LaSalle—Émard, mais ce dernier n'a certes pas tardé à tirer avantage de l'assouplissement des règles.

Il y a quelques semaines, cédant aux pressions, le député de LaSalle—Émard a annoncé qu'il se départissait de sa compagnie maritime géante, la Société maritime CSL Inc. Il a reconnu avoir tenu avec les administrateurs de sa société 12 réunions distinctes portant sur les activités commerciales de cette entreprise multinationale privée dont il était personnellement propriétaire.

Soit dit en passant, je ne crois pas qu'il ait agi pour s'enrichir. Lorsqu'il est entré en politique, le député était déjà millionnaire et n'avait pas besoin de plus d'argent. F. Scott Fitzgerald a dit que les riches ne sont pas comme les autres. Le député a probablement agi de la sorte parce qu'il estimait que les règles qui s'appliquent aux autres ne s'appliquaient pas à lui.

Quelle que soit la raison, le gouvernement a effacé la ligne de démarcation qui existait entre les intérêts privés et publics. Le député de LaSalle—Émard reconnaît lui-même que le système n'a pas une apparence d'équité.

Ce qui est certain, c'est que les spécialistes indépendants n'ont pas recommandé ce système fait sur mesure. Au contraire. Le juge Parker, qui avait dirigé l'enquête publique officielle sur l'affaire Sinclair Stevens avait expressément fait une mise en garde contre ce genre de régime.

Il convient de rappeler ici la définition que le juge Parker donne, dans son rapport, du conflit d'intérêts:

Un conflit d'intérêts survient lorsqu'un ministre de la Couronne a connaissance d'un intérêt économique privé suffisant pour influencer sur l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités publiques.

Il n'est pas nécessaire que le ministre en ait connaissance. Le juge Parker n'est pas arrivé à la conclusion que M. Stevens possédait cette connaissance.

M. Stevens a dû démissionner parce qu'il était soupçonné de n'avoir fait rien de plus que ce que le député de LaSalle—Émard a lui-même reconnu avoir fait en 12 occasions distinctes.

C'était la norme qui prévalait au Canada avant que le gouvernement libéral n'abaisse délibérément la barre. La simple connaissance d'un intérêt économique privé suffisait à créer une situation de conflit d'intérêts.

Pendant huit ans, le député de LaSalle—Émard a eu cette connaissance. La chose n'est pas contestée. Il l'a lui-même reconnu.

Selon le premier ministre, la définition du conflit d'intérêts donnée par le juge Parker est au coeur du code de déontologie des ministres du gouvernement. Il l'a répété à plusieurs reprises à la Chambre.

L'ancien premier ministre libéral, John Turner, déclarait à la Chambre, le 12 mai 1986:

Nous parlons d'administration publique et, dans ce domaine, c'est au ministre qu'il appartient de démontrer qu'on ne peut rien lui reprocher. Ce n'est pas au Parlement de prouver quoi que ce soit, ni à l'opposition, ni à la presse. C'est au ministre de prouver la véracité de ses dires.

Le nouveau système relâché de fiducie sans droit de regard a ses propres règles bien établies. Les Canadiens ont le droit de savoir si ces règles sont elles-mêmes respectées.

L'article 7 de l'entente prévoit ceci:

Si, à tout moment pendant que la présente entente est en vigueur, il semble que soit proposé ou que menace de se produire un événement corporatif extraordinaire qui risque d'avoir une incidence importante sur les actions ou les actifs, le gestionnaire peut consulter [le ministre des Finances] pour obtenir des conseils, des directives ou des instructions, ou [le ministre des Finances]...

● (1055)

Le ministre des Finances de l'époque pouvait être briefé seulement si, premièrement, la Société maritime CSL Inc. vivait un événement corporatif extraordinaire; deuxièmement, si cet événement avait une incidence importante sur les actions; et, troisièmement, si le gestionnaire était incapable de s'en charger lui-même. Or, on veut nous faire accroire que cela est arrivé 12 fois en huit ans.

Le premier ministre dit qu'il ne sait absolument pas ce qui s'est dit à ces 12 rencontres, mais qu'il croit que chacune d'entre elles a satisfait aux critères de l'article 7. Pourquoi? Parce que Howard Wilson le dit et que le député de LaSalle—Émard en convient. Le premier ministre n'a pas assumé son devoir de vérifier si ces nouvelles règles relâchées ont été respectées ou violées.

Article 31 du Règlement

Le député de LaSalle—Émard dit s'être abstenu et s'être éloigné de son ministère ou du Cabinet chaque fois que se présentait un risque de conflit. Toutefois, plus que la vaste majorité des entreprises, la Société maritime CSL Inc. dépend dangereusement d'un large éventail de lois et de règlements fédéraux, y compris du régime fiscal. L'ancien ministre des Finances était-il absent chaque fois qu'on a discuté d'impôts ou de lois environnementales, de réglementation des transports maritimes ou de normes de sécurité, de modifications à des lois ou à des traités internationaux?

Dans le premier budget qu'il a déposé en février 1994, le ministre de l'époque a annoncé l'élimination de paradis fiscaux. Par contre, entre février et juin 1994, le projet de loi d'exécution du budget a été amendé, et le paradis fiscal que représente la Barbade n'a pas été supprimé. Par la suite, d'autres modifications ont été apportées afin que les filiales de sociétés canadiennes établies à la Barbade profitent du même statut fiscal que leur société mère.

Afin de respecter les règles, l'ex-ministre des Finances aurait dû se récuser de toutes ces décisions, dont certaines touchaient à des éléments clés de son premier budget. C'est peut-être ce qu'il a fait. Toutefois, à l'émission *Disclosure* du réseau anglais de Radio-Canada, un des vice-présidents de la Société maritime CSL Inc. a déclaré que l'entreprise de l'ex-ministre avait déménagé ses opérations à la Barbade au cours de cette période, en raison, et je le cite «de changements apportés aux règles fiscales canadiennes».

Nous ne saurons jamais au juste si les règles ont été respectées tant que le député de LaSalle—Émard ne rendra pas publique la liste détaillée des réunions qu'il a eues avec les dirigeants de la Société SCL Inc. à l'époque où il était ministre des Finances, c'est-à-dire qui il a rencontré, quand il l'a fait et les sujets discutés.

La plupart des députés reconnaissent la nécessité d'un code régissant la conduite des parlementaires. Nous débattons du contenu du projet de loi dans les jours à venir. Toutefois, bon nombre d'entre nous sommes également convaincus que si l'on vise tant les simples députés, c'est simplement pour faire oublier les situations de conflits d'intérêts flagrants mettant en cause de si nombreux ministres, à commencer par des ministres de premier plan.

Pour dissiper tout doute, le député de LaSalle—Émard doit cesser de cacher les faits. Il doit dévoiler ce qui s'est dit au cours de ces 12 rencontres secrètes, ce qu'étaient ces «événements extraordinaires» entourant sa société, en quoi consistaient les effets que cela a pu avoir sur son entreprise et si, après avoir tenu 12 séances d'information, il s'est vraiment récusé des décisions prises par le Cabinet qui pouvaient avoir un impact sur la société qu'il possède et qui vaut des millions de dollars. Pour diriger un pays, il faut de l'autorité morale, pas seulement l'appui des délégués.

Aujourd'hui, j'ai fait le survol des grandes questions d'intégrité auxquelles doivent répondre le député de LaSalle—Émard et tout gouvernement qui veut que sa position en matière de conflits d'intérêts soit prise au sérieux.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2010

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui un jalon important de la mise en candidature du Canada en vue d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Le Comité international olympique rendra publics ses rapports sur trois villes candidates: Vancouver, Salzbourg et Pyeong Chang.

Ses conclusions influenceront sur le vote clé qui aura lieu le 2 juillet, lorsque les membres du CIO se réuniront à Prague, afin de choisir la ville qui sera l'hôte des jeux de 2010.

Pendant les visites que la commission d'évaluation du CIO a faites au début de mars, le gouvernement du Canada s'est engagé fermement à donner son aide et a offert des renseignements détaillés sur les services fédéraux essentiels. Ces présentations ont nettement eu des répercussions, car le président de la commission du CIO a pris la peine de louer les engagements du gouvernement fédéral.

Le rapport fera progresser d'un pas de plus la candidature du Canada pour accueillir le monde à Vancouver et à Whistler dans sept ans.

* * *

●(1100)

LES PROJETS DE LOI D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les projets de loi d'initiative parlementaire permettent souvent de soulever des questions que le gouvernement a négligées ou qui sont trop mineures pour faire l'objet d'un projet de loi officiel. Malheureusement, le gouvernement a tendance à les considérer comme une intrusion dans le domaine de la rédaction des lois, qu'il estime être sa chasse gardée.

J'ai récemment présenté le projet de loi C-347, qui vise à supprimer la condamnation avec sursis dans le cas de délinquants violents. Une fois que le projet de loi sur la condamnation avec sursis a été présenté pour la première fois, le ministre de la Justice de l'époque a dit qu'il n'avait jamais eu l'intention d'appliquer ce type de condamnation aux délinquants dangereux; il n'a toutefois encore rien fait pour régler le problème. Mon projet de loi y remédiera.

Je présenterai bientôt un projet de loi visant à supprimer la libération conditionnelle automatique pour les délinquants n'ayant rien fait pour la mériter. Je travaille aussi sur un projet de loi visant à élargir les dispositions législatives concernant l'accumulation des prestations de retraite pour les titulaires d'emplois liés à la sécurité publique, et sur un autre destiné à créer un fonds d'indemnisation national pour le personnel responsable de la sécurité publique. Je ne pourrai toutefois présenter qu'un seul de ces projets de loi importants pendant la présente session.

J'exhorte le gouvernement à examiner ces projets de loi d'initiative parlementaire et d'autres mesures semblables et à envisager sérieusement la possibilité d'en inclure une série dans au moins un projet de loi d'initiative ministérielle, cela afin d'inscrire dans la loi des changements attendus depuis longtemps.

* * *

LE CENTRE CULTUREL CHINOIS

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, cette année, le Centre culturel chinois de Vancouver célèbre son trentième anniversaire. Fondé en 1973, le centre s'est intensément consacré à la promotion de la culture chinoise.

Avec des milliers de bénévoles, j'ai participé à l'édification de ce centre culturel. Je suis extrêmement fier d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour féliciter le Centre culturel chinois de ses réalisations extraordinaires au cours des trois dernières décennies. Ce centre culturel a contribué au renforcement de notre collectivité et a fourni à l'ensemble de la collectivité vancouveroise énormément de ressources qui s'avéraient nécessaires.

Je félicite particulièrement Monty Jang, le président du CCC, Kitty Mar, présidente de l'activité de financement, les membres des conseils d'administration, actuel et antérieurs, et les milliers de bénévoles qui ont fait du Centre culturel chinois un véritable pilier de notre collectivité.

* * *

[Français]

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES DE L'ONTARIO

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, le 26 avril dernier, l'assemblée générale de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario a voté en faveur de resserrer ses liens avec le Mouvement des caisses Desjardins.

Ce faisant, le Fédération des caisses populaires de l'Ontario a pris une décision qui apportera plusieurs avantages pour ses membres et notre collectivité.

Je désire féliciter particulièrement le président du conseil d'administration de la Fédération, M. Thomas Blais, qui a affirmé, et je cite:

Les Caisses de l'Ontario pourront profiter de la force économique du Mouvement des caisses Desjardins pour continuer leur développement. On a pris la décision la plus importante de l'histoire des Caisses de l'Ontario.

Depuis la fondation du coopératisme au Canada, auquel a été étroitement lié M. Alphonse Desjardins et son épouse, Dorimène—, soit dit en passant, M. Alphonse Desjardins était greffier dans cette Chambre au tournant du siècle dernier—, les communautés francophones et rurales ont bénéficié d'un développement économique accru qui sert encore aujourd'hui leurs intérêts.

Je félicite donc la Fédération des caisses populaires de l'Ontario...

* * *

[Traduction]

LE NCSM WINNIPEG

M. John O'Reilly (Haliburton—Victoria—Brock, Lib.): Monsieur le Président, dans quelques heures à peine, les hommes et les femmes à bord du NCSM *Winnipeg* rentreront chez eux, à Esquimalt, après une mission de sept mois et demi en mer.

Au cours de cette longue mission, le NCSM *Winnipeg* a joué un rôle important dans la campagne antiterroriste et a apparemment établi un nouveau record quant au nombre d'abordages effectués par un navire de combat canadien.

Le succès du NCSM *Winnipeg* est non seulement attribuable à l'entraînement de nos militaires et à leur détermination de bien s'acquitter de leur tâche, mais aussi à l'appui constant de la famille et des amis et, il va sans dire, à la gratitude de Winnipeg qui en est la ville éponyme.

Je suis certain que tous les députés se joignent à moi pour remercier le commandant Kelly Williams et l'équipage du NCSM *Winnipeg* pour le remarquable travail qu'ils ont accompli au nom du Canada.

* * *

EN ROUTE POUR LA VUE

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cette année marque le 25^e anniversaire d'une organisation extraordinaire fondée pour venir en aide aux déficients visuels; 25 ans de dévouement pour les aveugles;

Article 31 du Règlement

25 ans de bénévolat communautaire; 25 ans de motocyclisme à travers le Canada pour lutter contre la cécité.

La plus ancienne organisation philanthropique de motocyclistes au monde entend recueillir 11 millions de dollars cette année pour la recherche sur la vue.

Félicitations aux dirigeants, aux coordonnateurs, aux membres des comités et, naturellement, aux légions de motocyclistes et de bénévoles.

J'invite tout le monde à se joindre à Gilles Cronier, de Scarborough, à la bénévole Sue Ross, de Whitby, et à des milliers d'autres qui se rassembleront à Collingwood sur les terrains de la Great Northern Exhibition pour participer aux célébrations du 25^e anniversaire de «En route pour la vue» qui se dérouleront à Collingwood, en Ontario, du 20 au 22 juin.

J'invite tout le monde à appuyer cette organisation. Nous aussi pouvons faire notre part.

* * *

● (1105)

LES NATIONS UNIES

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, dimanche dernier, j'ai été l'hôte à la synagogue Beth Tzedec d'une rencontre de discussion sur les Nations Unies, l'héritage du Canada et nos responsabilités à l'égard de l'avenir. J'étais heureuse d'accueillir mon collègue, le député de Mont-Royal, et le professeur Andrew Cooper de l'Université de Waterloo. La présence du très honorable John Turner, du rabbin Gunther Plaut et du rabbin Frydman-Kohl témoignait de l'importance du débat et de l'engagement sans faille du nombre impressionnant de citoyens engagés de St. Paul's.

Le solide appui accordé par le Canada aux Nations Unies ne peut être inconditionnel. Nous devons clairement exprimer le besoin de réforme. Nous ne pouvons accepter une organisation qui ferme les yeux sur la décision d'autoriser la Libye à présider sa Commission des droits de l'homme, de participer à l'outrageante conférence de Durban et d'approuver des démarches ciblant des États nations comme Israël, et d'accorder une immunité exonératoire à des États délinquants comme la Chine et le Congo.

Selon le professeur Cotler, si l'ONU n'existait pas, il faudrait le créer. Il nous a exhortés à mettre de l'avant une suggestion qui verrait la création au sein des Nations Unies d'une organisation de démocraties en vue d'accroître l'efficacité et la justice.

* * *

[Français]

MGR LÉONCE BOUCHARD

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de souligner aujourd'hui à la Chambre le travail exceptionnel de Monseigneur Léonce Bouchard, qui vient de se voir octroyer par le gouvernement du Québec le prix Hommage bénévolat-Québec pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Âgé de 72 ans, Mgr Bouchard est le symbole même de la solidarité dans ma région. Depuis plus d'une dizaine d'années, il a contribué à la mise en place de services destinés aux plus démunis de notre société.

Article 31 du Règlement

C'est en 1990 que Mgr Bouchard a ouvert la première soupe populaire à Chicoutimi. Cette initiative s'est rapidement étendue à Jonquières, à La Baie ainsi qu'au Lac-Saint-Jean. Il a également ouvert, en 1991, une maison qui accueille une vingtaine de sans-abri par jour, des gens qui souffrent de toxicomanie, d'itinérance ou de problèmes mentaux.

Travailleur acharné qui sert la communauté et les plus démunis 365 jours par année, sept jours par semaine, Mgr Bouchard mérite amplement ce prix. Il est le symbole de la solidarité entre toutes les couches de la société et son travail quotidien permet de rendre notre partie du monde un peu plus juste et meilleure.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA LAMPROIE MARINE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les quelque 250 000 lacs et rivières de l'Ontario renferment le tiers environ des réserves d'eau douce du monde. Les Grands Lacs, qui séparent en grande partie l'Ontario des États-Unis, représentent à eux seuls une proportion élevée des réserves d'eau douce du Canada. On trouve aussi dans les Grands Lacs une industrie de la pêche de 4 milliards de dollars qui donne de l'emploi à des milliers de personnes.

Je voudrais par conséquent féliciter le député de Huron—Bruce des efforts qu'il déploie pour empêcher une réduction d'un million de dollars des fonds consacrés au programme de lutte contre la lamproie marine. La lamproie marine est une espèce non indigène qui a envahi les Grands Lacs au début du XX^e siècle et qui est reconnue pour détruire de nombreuses espèces de poisson.

Il faut à tout prix maintenir le financement de ce programme qui a été couronné de succès et qui constitue la clé pour la santé et le bien-être à venir des Grands Lacs et de la population riveraine.

* * *

DAVID ECKMIRE

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais exprimer mes condoléances à la famille de David Eckmire, de Saskatoon. David est décédé au mois d'avril au jeune âge de 59 ans. Il était, à bien des égards, un professionnel accompli aux multiples talents, mais il était peut-être mieux connu dans ma circonscription et dans une bonne partie de la Saskatchewan pour la passion qu'il avait pour l'aviation locale et sa contribution à ce secteur d'activité.

Comptant parmi les grands champions de l'aviation de la province, David était non seulement un pilote enthousiaste qui aimait voler, mais encore un ambassadeur infatigable pour l'aviation à Saskatoon et en Saskatchewan. Il était un membre fondateur de l'Administration aéroportuaire de Saskatoon, ex-président du Saskatchewan Aviation Council, ex-président du comité consultatif de Nav Canada et membre du Tribunal de l'aviation civile.

La contribution de David à la collectivité lui survivra puisque nous profitons maintenant de meilleures liaisons aériennes et d'installations à la fine pointe de la technologie à Saskatoon.

Son enthousiasme et son dévouement ont été une inspiration pour tous ceux qui ont la chance de le connaître et de travailler avec lui. C'est avec une grande tristesse que nous soulignons sa disparition.

[Français]

ALINE CHRÉTIEN

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour féliciter Mme Aline Chrétien qui, hier soir, a reçu le nouveau prix Culture décerné par DareArts en reconnaissance de sa contribution à l'avancement de l'éducation des jeunes dans le domaine des arts.

DareArts est un programme remarquable qui a changé la vie des jeunes de la ville de Toronto au cours des dernières années. C'est un programme innovateur qui permet aux enfants du centre-ville de Toronto de se familiariser avec le monde des arts en leur faisant connaître la culture et les œuvres artistiques.

Mme Chrétien est elle-même une pianiste passionnée, présidente du gala annuel du Centre national des Arts et récipiendaire d'un diplôme honorifique du Royal Conservatory of Music. Son esprit de générosité et son attachement envers l'instruction de ces jeunes sont exemplaires.

* * *

●(1110)

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier aujourd'hui le maire, les conseillers municipaux et les citoyens de Thompson, où le 1^{er} mai 2003 a été consacré Journée nationale de la santé publique.

Les citoyens de Thompson, comme tous les Canadiens, prient le gouvernement de donner suite au rapport Romanow. Ils se disent en faveur d'un système de santé publique financé et offert par le Canada et adhèrent aux principes de la Loi canadienne sur la santé. Ils demandent au gouvernement de protéger, de remettre sur pied et d'améliorer notre système de santé publique en y investissant les sommes nécessaires.

Le gouvernement doit faire preuve de leadership. Il doit mettre en application immédiatement les recommandations du rapport Romanow, et notamment adopter une stratégie nationale en matière de santé. Les inquiétudes soulevées par le SRAS et le virus du Nil occidental font ressortir le besoin urgent d'une action immédiate de la part du gouvernement.

La décision prise par le ministre de la Santé de limiter le dépistage du SRAS et de réduire le financement des tests sur les corneilles atteintes du virus du Nil occidental démontre son manque d'intérêt et son indifférence à l'égard de la santé des Canadiens.

Le gouvernement doit agir maintenant, pas demain ni le surlendemain ni l'année prochaine.

* * *

[Français]

PAUL MASSICOTTE

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage à un homme de chez nous, de Champlain en Mauricie, M. Paul Massicotte.

Questions orales

Homme d'affaires avisé, il a servi le monde agricole par la voie de la coopération. Il a été en tête de ce mouvement local pendant de nombreuses années. Rapidement, la paroisse et la région sont devenues trop petites pour cet homme d'une capacité de grande envergure, ce qui l'a amené au bureau de direction de la Coopérative fédérée de Québec pendant plus de 30 ans, dont 11 ans à la présidence.

Il a voyagé à travers le monde et, à sa manière, il a été un grand ambassadeur du Québec. Le Québec, le monde agricole, la région et la municipalité de Champlain sont fiers de vous, monsieur Massicotte.

J'aimerais féliciter Lise, sa conjointe, et ses six enfants pour l'avoir si bien soutenu et encouragé. Bravo, monsieur Massicotte, et profitez pleinement de cette retraite bien méritée. Merci d'avoir été un phare pour le monde agricole.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, l'opposition officielle parle aujourd'hui de la défense nationale.

J'aimerais dire quelques mots à propos du point de vue adopté par l'opposition officielle sur le sujet. Il y a des choses que le chef de l'Alliance préfère taire en ce qui a trait à la position de son parti sur les Forces canadiennes.

Ainsi, en 1994-1995, le Parti réformiste réclamait une réduction de 1 milliard de dollars du budget de la défense nationale. Parfaitement, le budget des contribuables de 1995 du chef de l'Alliance réclamait des coupes dans la défense. À preuve, je vous cite ces paroles du leader de l'opposition à l'époque : « Je n'entends aucunement contester la nécessité de réduire les dépenses de la défense. » Je suis donc un peu perplexe aujourd'hui lorsque je vois les députés alliés se faire les défenseurs des militaires canadiens.

Les Canadiens savent que c'est le présent gouvernement qui a augmenté d'un milliard de dollars cette année les dépenses en matière de défense et qu'il augmentera ces dépenses de plus de cinq milliards de dollars d'ici 2007. Voilà qui démontre son intérêt pour la défense nationale.

* * *

L'ALLIANCE CANADIENNE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je voudrais citer un extrait d'une lettre qui a été publiée dans le *Sun* de Calgary le 5 septembre 2002. Elle est de la candidate alliée dans Perth—Middlesex.

À propos du Protocole de Kyoto, Marian Meinen a écrit que le premier ministre ne veut faire que ce qui est commode du point de vue politique, comme d'habitude, et, comme d'habitude, les Ontariens qui ne réfléchissent pas sont d'accord. Elle ajoute : « Mais qu'est-ce que j'en sais, je suis tellement en dehors de la carte que je suis allée jusqu'à adhérer à l'Alliance canadienne et même à en présider l'association dans ma circonscription. Je crois que je ne vis pas dans la bonne région au Canada. »

Qu'est-ce qu'il lui a pris? Elle a délibérément insulté les électeurs ontariens, pour ensuite demander leur soutien. Pis encore, son parti n'a rien fait à ce jour pour se dissocier de ses propos offensants. Elle a insulté les bonnes gens pleins de bonne volonté de Perth—Middlesex.

Je crois que, le jour des élections, Mme Meinen regrettera d'avoir insulté l'Ontario. J'espère que son chef aura le courage de dénoncer ses propos.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est on ne peut plus clair que le changement est amené par le Parti progressiste-conservateur.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'IMMIGRATION

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a finalement admis qu'Ernst Zundel constituait une menace pour la sécurité nationale. Cet homme quittera-t-il le pays dès demain matin?

• (1115)

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je veux rendre hommage à mon ministère et au ministère du Solliciteur général pour la façon dont ils respectent la primauté du droit et l'application régulière de la loi. Ils font de l'excellent travail.

L'affaire est maintenant entre les mains de la Cour fédérale, qui suivra la procédure établie. Je crois que ce que le gouvernement veut est assez clair.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il n'y a vraiment pas de quoi se réjouir parce qu'on avait déjà déterminé il y a dix ans que M. Zundel constituait une menace pour la sécurité. Le gouvernement l'a quand même accueilli de nouveau au Canada et lui a permis de demander le statut de réfugié.

Le ministre dit qu'une mise en garde en matière de sécurité est valable pendant deux ans seulement. Pourquoi le ministre est-il prêt à donner l'absolution, après seulement deux ans, à une personne reconnue comme étant une menace pour la sécurité?

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je trouve toujours regrettable que la critique de l'opposition officielle en matière d'immigration ne fasse pas ses devoirs. Elle sait pertinemment qu'avec la nouvelle loi, le moyen pour nous assurer effectivement de jouer pleinement notre rôle en ce sens, c'est avec l'émission du certificat de sécurité. Pour ce faire, nous devons établir un processus et y aller selon les normes. C'est exactement ce que nous avons fait.

Des gens auraient peut-être aimé que cela aille plus vite, mais je pense que ce qui est le plus important, c'est de nous assurer effectivement qu'on puisse agir. C'est exactement ce que nous avons fait.

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre ne cesse de parler du processus, mais rien ne se fait. M. Zundel n'est que la pointe de l'iceberg.

La vérificatrice générale dit que le nombre de personnes qui sont illégalement au Canada a augmenté de plus de 36 000 depuis six ans. Le gouvernement n'arrive pas à expulser les criminels étrangers et les immigrants illégaux.

Compte tenu de l'incompétence dont témoigne ce bilan, pourquoi les Canadiens croiraient-ils que M. Zundel quittera le pays sous peu?

Questions orales

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la députée manque d'arguments. Elle est probablement frustrée parce qu'elle n'aura plus de questions à poser puisque nous faisons ce que nous devons faire.

Je dirai une chose. Non seulement nous appliquons la nouvelle loi, mais nous avons présenté une demande au Cabinet parce que nous croyons qu'une réforme du processus de demande du statut de réfugié s'impose également à cause de la longueur du processus. Je comprends que les gens puissent être frustrés à cause de cela.

La politique du gouvernement ne consiste pas à ériger des murs, mais bien à contrôler les voies d'accès. Nous devons trouver un juste équilibre entre l'ouverture et la vigilance, et c'est exactement ce que fait le gouvernement.

* * *

L'AGRICULTURE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous apprenons aujourd'hui que les Américains imposent un droit de 20 p. 100 sur toutes les exportations de blé canadien à destination des États-Unis.

Les céréaliers de l'Ouest canadien sont vraiment dégoûtés de voir que les États-Unis imposent de multiples mesures commerciales à notre industrie céréalière pendant que le gouvernement reste les bras croisés.

C'est la Commission canadienne du blé qui joue un rôle de catalyseur dans ces contestations devant les tribunaux commerciaux, mais maintenant, tous les céréaliers canadiens vont être pénalisés.

Le ministre va-t-il faire en sorte que l'adhésion à la Commission canadienne du blé soit volontaire comme tant de producteurs le souhaitent, ou est-il prêt à punir tous les producteurs canadiens pour un système de commercialisation obligatoire qui constitue un monopole désuet?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, les allégations en cause dans les mesures commerciales que s'apprêtent à prendre les États-Unis ne sont pas nouvelles. Elles sont du domaine public depuis 10 ou 15 ans.

Les Américains ont cherché à imposer ces mesures commerciales à au moins dix reprises auparavant. Chaque fois, l'opposition a fait les mêmes déclarations inutiles. En fin de compte, les agriculteurs canadiens ont gagné dans tous les cas. Le gouvernement du Canada les a défendus jusqu'au bout. Nous allons continuer de le faire.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce sont des inepties. Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a garanti aux agriculteurs au cours de la dernière année que les contestations commerciales américaines n'avaient aucun fondement. La Commission canadienne du blé a donné les mêmes assurances à nos producteurs depuis un an.

Or, nous apprenons maintenant que le département américain du Commerce va imposer des droits pouvant aller jusqu'à 20 p. 100 sur toutes les ventes de blé canadien aux États-Unis.

Le ministre est-il si incompetent qu'il n'a pas pris au sérieux les États-Unis ou a-t-il trompé délibérément les producteurs canadiens?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis

et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a sans cesse défendu les agriculteurs dans le cadre de conflits de ce genre.

Il est important de savoir que le gouvernement défend le droit des agriculteurs à faire en sorte que les décisions en matière de commercialisation soient prises au Canada par des Canadiens.

Par contre, il y a quelques années, l'opposition a envoyé une délégation à Washington, ses représentants se sont joints à Newt Gingrich sur les marches du Capitole et ils se sont rangés du côté des États-Unis.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, en décembre 2002, l'Assemblée nationale demandait unanimement au gouvernement du Canada d'utiliser les surplus de la caisse de l'assurance-emploi, non pas pour payer sa dette, mais pour soutenir les chômeurs et chômeuses. Les consensus du Québec demeurent et la preuve, c'est que le nouveau ministre québécois de l'Emploi, M. Claude Béchar, vient de réitérer la préoccupation du Québec face à l'utilisation éhontée des surplus de la caisse.

Puisqu'un nouvel esprit de collaboration est censé exister et que les besoins des chômeurs et chômeuses sont pressants, est-ce qu'Ottawa peut dès maintenant dire oui à la rencontre urgente demandée par le ministre Béchar?

● (1120)

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, je rejette les propos de la députée. Le ministre des Finances a dit qu'il allait collaborer avec le nouveau gouvernement du Québec et avec son homologue, M. Séguin.

Deuxièmement, la députée sait que le ministre a déjà entamé un examen du programme d'assurance-emploi.

Par conséquent, je conseille à la députée de patienter pendant que cette étude se poursuit et que le ministre prend le temps d'avoir de bons entretiens avec le nouveau gouvernement du Québec.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le ministre Claude Béchar estime que le gouvernement du Québec pourrait récupérer une portion importante des surplus de la caisse de l'assurance-emploi afin de mieux répondre aux besoins des travailleuses et des travailleurs qui se retrouvent en chômage.

Est-ce que le gouvernement fédéral est prêt à s'engager sur cette voie, telle que le permet la Loi sur l'assurance-emploi?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Premièrement, monsieur le Président, nous savons tous qu'il n'existe pas de caisse distincte de l'assurance-emploi.

Questions orales

Deuxièmement, les bloquistes devraient savoir que leurs cousins de Québec, les membres du Parti québécois, ne sont pas très forts en arithmétique.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, l'obstination que démontre le gouvernement à ne pas reconnaître l'existence des surplus de la caisse de l'assurance-emploi s'explique par le fait qu'il utilise les sommes perçues des employeurs et des employés comme une taxe dont il peut disposer à sa guise et qu'il a effectivement utilisée pour payer la dette.

Est-ce que le gouvernement va nier qu'en disposant des surplus de la caisse de l'assurance-emploi comme il le fait, il démontre ainsi qu'il considère ces surplus non pas comme de l'argent qui appartient aux cotisants, mais bien comme une taxe prélevée sur l'emploi?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Encore une fois, monsieur le Président, nous savons que la caisse de l'assurance-emploi est là pour aider les travailleurs lorsqu'ils en ont besoin, et c'est à cela qu'elle sert.

La députée doit savoir que le ministre a entamé un examen du programme d'assurance-emploi.

Je lui rappelle à nouveau que, depuis l'accession du gouvernement au pouvoir, les taux de cotisation de l'assurance-emploi n'ont cessé de baisser. Ils ont encore diminué cette année pour la dixième année de suite.

Mes collègues d'en face ne sont pas très forts en arithmétique et leurs questions le montrent clairement. Je leur suggère de contribuer à la solution plutôt qu'au problème.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, est-ce que le gouvernement est conscient qu'en considérant les surplus de la caisse comme une taxe, l'argent est détourné de ses fins avec comme résultat que les victimes de la crise du bois d'oeuvre, les pêcheurs affectés par le moratoire sur la pêche et les travailleurs saisonniers, pour ne nommer que ceux-là, ne trouvent aucune solution durable à leurs problèmes?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, dans tous ces cas, le gouvernement est intervenu et a fourni l'aide nécessaire.

La députée doit le savoir. Dans sa propre province, les travailleurs de tous ces secteurs en ont profité, car nous avons un programme d'assurance-emploi très efficace.

Je le dis pour la troisième fois, le ministre collabore avec tous les intéressés pour revoir l'assurance-emploi et les taux de cotisation à venir. Cependant, ces taux continuent de baisser, ce qui ne s'était jamais produit sous le gouvernement précédent.

* * *

LE MARIAGE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, la décision historique rendue hier par la cour d'appel de la Colombie-Britannique concernant le mariage entre conjoints de même sexe constitue une victoire sur le plan de l'égalité au Canada. C'est une preuve de plus que la tergiversation du gouvernement et son refus de conférer l'égalité aux gais et lesbiennes sont inconcevables et inacceptables.

Trois décisions semblables ayant été rendues par des tribunaux d'appel, le ministre va-t-il indiquer clairement aujourd'hui que le moment est venu de mettre un terme aux retards, aux études et aux appels interjetés par le gouvernement?

Le gouvernement va-t-il faire ce qui s'impose, soit prendre le parti de l'égalité et modifier la loi afin de permettre le mariage entre conjoints du même sexe? Combien de temps le ministre prendra-t-il pour régler cette question?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il est indéniable que la députée évoque un problème social revêtant beaucoup d'importance pour tous les Canadiens.

Nous avons dit l'été dernier que nous voulions que les parlementaires participent au débat. Nous avons demandé au Comité de la justice de mettre en branle le processus de consultation. On me dit que les consultations sont maintenant terminées. Nous prévoyons recevoir le rapport sous peu.

Je suis bien conscient qu'il y a eu trois décisions: l'une au Québec, l'autre en Ontario et, hier, la troisième venant de la cour d'appel de la Colombie-Britannique, décision qui est d'ailleurs très intéressante et importante.

Nous allons attendre les recommandations du comité. Par la suite, le gouvernement fera connaître sa position.

* * *

● (1125)

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères ne peut se résoudre à dire non à M. Bush une deuxième fois, peu importe à quel point l'idée est mauvaise. Sur le fond, l'Initiative de défense stratégique est une très mauvaise idée.

Jusqu'à tout récemment, le ministre ne parlait que de multilatéralisme. Maintenant, il adhère à l'Initiative de défense stratégique, même si elle va à l'encontre de l'un des plus importants traités de contrôle des armes de la planète.

Peut-être ai-je commis une erreur hier. La volte-face concernant l'Initiative de défense stratégique n'est peut-être pas assimilable au fait que le premier ministre veut courtiser bassement M. Bush et tient peut-être plutôt au fait que le ministre des Affaires étrangères veut plaire à l'aspirant premier ministre. Ou se peut-il qu'elle tienne à ces deux raisons?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est peut-être ici question de défense à l'aide de missiles balistiques, mais il ne faut pas avoir la tête à Papineau pour savoir que le gouvernement se penchera sur ce qui est dans l'intérêt du Canada et des Canadiens dans toutes les circonstances.

Nous avons une longue et fière tradition de collaboration avec les États-Unis. Le Cabinet n'a pas encore pris de décision à ce sujet. Nous examinerons la question. Nous ne prendrons une décision que si elle est dans l'intérêt du Canada et du maintien de la paix.

Cela a toujours été la position de base que nous avons adoptée, et nous ne nous en écarterons pas lorsque nous discuterons d'un sujet semblable avec nos collègues américains.

*Questions orales***LA DÉFENSE NATIONALE**

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, hier, en parlant du projet de l'hélicoptère maritime, le vice-premier ministre a dit: «Il y a plusieurs façons de réorganiser les approvisionnements.»

Un courriel a été envoyé, le 3 avril 2001, à Jean Pelletier, Eddie Goldenberg, Herb Gray et Alphonso Gagliano par l'ambassadeur du Canada en France, Raymond Chrétien. M. Chrétien y décrivait des modifications apportées au processus d'approvisionnement qui avantageraient le soumissionnaire français, Eurocopter.

Est-ce que le premier ministre suppléant pourrait dire à la Chambre pourquoi M. Chrétien a envoyé ce courriel au cabinet de son oncle plutôt qu'au ministère de la Défense nationale? Est-ce que c'est ce que le vice-premier ministre voulait dire quand il a parlé de réorganiser les approvisionnements?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale et moi-même avons répondu à plusieurs occasions à la Chambre des communes aux questions concernant le PHM. Nous avons dit que les contrats avaient été regroupés. Nous avons dit que nous en étions maintenant à la deuxième ou à la troisième étape du processus prévu pour l'année civile en cours.

Nous sommes déterminés à suivre méticuleusement ces étapes afin de vérifier que le processus est bien le bon dans les circonstances et, en bout de ligne, que les forces armées reçoivent le matériel dont elles ont besoin, et ce, au meilleur prix possible.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, étant natif de la Saskatchewan, le ministre sait parfaitement qu'on peut bien réorganiser tout ce qu'on voudra, mais qu'il ne faut surtout pas marcher dedans.

L'intervention de l'ambassadeur Chrétien au nom de la France a eu lieu le 3 avril. Exactement trois semaines plus tard, le ministère de la Défense nationale annonçait une modification du cahier des charges conforme à ce qui était réclamé par Eurocopter.

Est-ce que le cabinet du premier ministre ou le Bureau du Conseil privé ont donné ordre à la Défense nationale d'accorder au consortium Eurocopter ce qu'il voulait?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais absolument rien de ce qu'allègue le député, mais je puis lui garantir que le natif de la Saskatchewan qu'il a devant lui fera de son mieux pour livrer la marchandise aux Canadiens.

* * *

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, à titre de médecin, je suis fier de la façon dont les professionnels de la santé ont réagi à Toronto, allant même au-delà des directives de Queen's Park.

À titre de politicien toutefois, je suis déçu des mesures prises par la ministre de la Santé. Il se produit maintenant un nouveau développement dans le dossier du SRAS. Certains patients font des rechutes. Cela signifie qu'ils peuvent être contagieux même après avoir quitté l'hôpital.

Que compte faire la ministre de la Santé à ce sujet?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le député a raison de soulever cette question. Nous en avons discuté hier, à Toronto, au cours d'une conférence internationale réunissant des experts du SRAS.

Comme l'a dit le Dr David Heymann de l'OMS, c'est une grande préoccupation que la collectivité mondiale va prendre très au sérieux.

Nous devons maintenant faire du travail épidémiologique. Nous devons étudier tous ces cas de patients qui auraient fait une rechute pour tenter d'en déterminer les raisons et d'établir si certaines personnes peuvent être plus susceptibles que d'autres de faire des rechutes.

Je peux assurer au député et à tous les Canadiens que nous surveillons la question de très près avec la collectivité mondiale.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on signale maintenant qu'une douzaine de personnes à Hong Kong auraient fait une rechute. Au Canada, une personne pourrait se trouver dans la même situation.

Il est essentiel d'assurer le suivi de tous les patients qui quittent l'hôpital. Ma question est simple. Cette suivi se fait-il au Canada?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai souligné, nous travaillons tant au niveau national qu'avec la collectivité mondiale pour tenter d'établir s'il y a effectivement rechute et le cas échéant, ce qui en est la cause.

Nous ferons tout ce qu'il faut en collaboration avec les responsables locaux de la santé publique pour exercer un suivi de ces patients. Nous ferons tout ce qu'il faut pour que ces patients fassent l'objet d'une surveillance qui permette de mieux comprendre la possibilité de rechute chez certains patients qui ont été atteints du SRAS.

* * *

● (1130)

[Français]

L'IRAK

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, les difficultés se multiplient en Irak. La reprise de l'alimentation en eau et en électricité se fait au compte-gouttes, les hôpitaux sont paralysés, la sécurité n'est toujours pas assurée, et surtout, la population, dont l'hostilité augmente face à des événements comme celui de Falluyah, considère de plus en plus les forces étrangères comme des forces d'occupation.

En offrant sa collaboration aux puissances occupantes de l'Irak sans insister pour que l'ONU joue un rôle central, le ministre ne risque-t-il pas d'associer aux occupants les Canadiens qui seraient présents en Irak...

Le vice-président: L'honorable ministre des Affaires étrangères a la parole.

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes tous préoccupés par la situation en Irak. Je crois que les conditions que l'honorable députée vient de décrire démontrent précisément pourquoi ce gouvernement et la communauté internationale devraient continuer leur aide humanitaire. Il faut que la ministre de la Coopération internationale continue ses efforts à l'endroit de la population de l'Irak.

La situation est difficile, leur situation est complexe, mais nous sommes là pour la population de l'Irak. Il faut sortir de cette situation et non pas l'empirer.

Questions orales

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, justement, la situation est difficile là-bas. Pourquoi le ministre ne joint-il pas sa voix à celle du *New York Times* ou du *Washington Post* pour réclamer que l'ONU soit le principal maître d'oeuvre justement pour faire ce qu'il veut faire?

Le ministre ne craint-il pas qu'en offrant ses services sans poser de condition, il va diminuer la capacité de faire pression pour que l'ONU soit présente au moment de la si difficile reconstruction de l'Irak?

[Traduction]

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): C'est très évident, monsieur le Président, et le premier ministre ainsi que d'autres députés ministériels l'ont déclaré à plusieurs reprises: nous souhaitons effectivement que l'ONU joue un rôle vital sous ce rapport. Nous avons entendu le président des États-Unis et le premier ministre britannique dire très clairement que l'ONU aurait à jouer un rôle essentiel.

Nous travaillons en collaboration avec l'ONU. Nous oeuvrons sur place avec un certain nombre de nos partenaires internationaux afin que l'aide humanitaire se rende jusqu'aux populations dans le besoin et qu'elle réponde bien aux besoins des Irakiens.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, quatre Canadiens sont actuellement tenus en otages sur une plateforme pétrolière au Nigéria. L'un des otages a envoyé un courriel dans lequel il écrit: «Ne vous méprenez pas sur la nature du danger qui pèse sur nous. S'ils perdent tout, ils verront à ce que nous perdions tout aussi, et cela inclut nos vies».

Le gouvernement s'est contenté de simplement confirmer la prise d'otages. Ma question est simple. Le gouvernement va-t-il demander au président Obasanjo d'intervenir personnellement pour faire libérer ces otages?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà entrepris des démarches à cette fin. J'ai fait parvenir une note au gouvernement nigérian.

Le député sait que les situations de ce genre sont très délicates, et qu'il faut éviter d'encourager tout acte qui puisse précipiter la violence dans une prise d'otages.

Le gouvernement ne reste pas inactif. Nous avons pris contact avec les autorités nigérianes et nous invitons le président à communiquer avec les représentants de la compagnie en cause. Nous tenons beaucoup à ce que les autorités nigérianes, qui ont réussi à dénouer de telles situations dans le passé, fassent de même cette fois-ci sans avoir recours à des actes qui pourraient mettre en danger la vie des otages.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il faut plus que des notes pour sauver des vies. Voici un autre exemple de l'incapacité du gouvernement à gérer une situation de crise.

Au Zimbabwe, Morgan Tsvangirai subit un procès pour trahison. Le gouvernement a en mains un rapport de la GRC qui doit être diffusé. Il a dit à la Chambre que ce rapport serait publié et qu'il l'a été il y a des mois. Or, un courriel de l'équipe de défense de Tsvangirai indique que le gouvernement canadien n'est pas disposé à publier les conclusions du rapport de police.

Pourquoi le gouvernement a-t-il dit à la Chambre que le rapport de police avait été publié alors que ce n'était pas le cas, et quand va-t-il publier ce rapport qui permettra de sauver trois personnes...

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Malheureusement, je ne suis pas en mesure d'y répondre pour l'instant.

Je rappelle cependant que la GRC est un organisme indépendant qui applique ses propres règles et procédures.

Nous nous informerons au sujet de ce rapport dont parle le député et nous informerons la Chambre de la situation.

* * *

● (1135)

[Français]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, comme le Bloc québécois en février dernier, le Barreau du Québec et l'Association du Barreau canadien dénoncent l'intention du ministre des Finances de modifier rétroactivement les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise, invalidant ainsi des jugements favorables aux commissions scolaires dans le traitement de la TPS.

Comment le gouvernement peut-il avoir l'indécence de vouloir invalider rétroactivement des ententes qu'il a lui-même négociées avec les commissions scolaires et qui ont été entérinées par les tribunaux, leur donnant ainsi l'autorité de la chose jugée?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, Comme le député le sait, il y a eu 29 causes que le gouvernement n'a pas contestées au Québec. En effet, le 21 décembre 2001, le ministre des Finances a annoncé qu'il comptait présenter une motion à la Chambre des communes. Cette motion a donc été présentée. Par la suite, on a donné avis aux conseils, tant en Ontario qu'au Québec, que la loi serait modifiée. Ils étaient donc au courant de la chose.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, la différence, c'est que le gouvernement du Québec n'est pas revenu sur la chose jugée, contrairement aux intentions du gouvernement fédéral.

Si le gouvernement va de l'avant, le ministre de la Justice est-il conscient que les contribuables n'auront plus confiance dans les décisions des tribunaux concernant les lois fiscales, puisque si le gouvernement perd, il pourra toujours revenir rétroactivement sur la chose jugée?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les actions du gouvernement ne vont pas à l'encontre de la règle de droit. Comme le député le sait, le gouvernement du Québec a aussi fait des modifications rétroactives dans ce cas.

Questions orales

Le gouvernement du Canada ne conteste pas la décision du 17 octobre 2001. La rétroactivité ne s'applique qu'en raison de l'avis du 21 décembre 2001. Le député sait cela, et il sait aussi que tous ceux qui sont allés de l'avant à l'époque savaient bien que la mesure serait présentée à la Chambre, ce qui fut bel et bien le cas.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans la demande de proposition adressée aux soumissionnaires dans le cadre du projet de remplacement des Sea King, les libéraux ont précisé ceci:

a) le premier HM certifié sera livré au plus tôt quarante-huit (48) mois après l'attribution du contrat et au plus tard soixante (60) mois après l'attribution du contrat; [si le soumissionnaire n'est pas satisfait du calendrier]

Étant donné l'ingérence politique dans ce dossier, est-ce qu'un ministre libéral en face ne pourrait pas admettre que ces retards continuels ne sont qu'un jeu pour arriver à un résultat déterminé à l'avance à des fins politiques?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je peux garantir au député que le ministre de la Défense nationale et moi sommes bien déterminés à suivre toutes les étapes appropriées dans ce processus d'acquisition. En fin de compte, les forces armées obtiendront l'hélicoptère dont elles ont besoin et le contribuable en aura pour son argent.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la commande initiale a été annulée pour des motifs politiques. C'est pour des motifs politiques que le contrat initial a été scindé et c'est encore pour des motifs politiques qu'il a été refusionné il y a deux ans. C'est la réalité. Le ministre trempe jusqu'aux genoux dans ce gâchis politique.

Si le fabricant privilégié n'est pas prêt, le gouvernement attendra, de même que nos pilotes d'hélicoptère. Avec leurs jeux politiques, les libéraux vont encore imposer aux contribuables un dépassement de coûts et des poursuites judiciaires qui dureront pendant des années.

Qui le premier ministre entend-il blâmer, le ministre de la Défense nationale, le ministre des Travaux publics ou le député de LaSalle—Énard? Qui sera blâmé?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a confié des responsabilités au ministre de la Défense nationale et à moi-même exactement le même jour, l'année dernière. Nous avons assumé ces responsabilités avec beaucoup de soin.

Nous sommes déterminés à éviter le fouillis judiciaire dont le député a parlé et à veiller à ce que ce contrat soit exécuté le plus rapidement possible pour satisfaire les forces armées et les contribuables.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais que le secrétaire d'État pour l'Asie-Pacifique dise à la Chambre si des progrès ont été réalisés en vue d'établir la démocratie en Birmanie. Les députés ne sont pas sans savoir que, le 6 mai de l'an

dernier, l'assignation à résidence frappant la dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie a été levée.

Le ministre peut-il nous dire si des progrès ont été réalisés depuis?

L'hon. David Kilgour (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, malheureusement, à peu près aucun progrès n'a été observé au cours de la dernière année. Plus de 1 000 prisonniers politiques sont encore en détention. La liberté politique n'existe pas. Il n'y aurait eu aucune réunion au cours des six derniers mois entre Aung San Suu Kyi et les généraux à la tête de la Birmanie.

Le gouvernement du Canada n'a d'autre choix que de maintenir en place ses mesures économiques et politiques. Nous continuons d'exhorter les sociétés canadiennes à ne pas faire affaire avec ce régime et à ne pas investir dans ce pays tant que la situation n'aura pas évolué.

* * *

● (1140)

LE FONDS CANADIEN DE TÉLÉVISION

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, dans le dernier budget, le ministre des Finances a retiré 25 millions de dollars aux émissions de la télévision canadienne tout en augmentant les crédits d'impôt accordés aux productions américaines. L'industrie canadienne de la télévision se trouve donc dans une impasse. Elle doit procéder à des mises à pied et envisager la faillite, tout cela à cause des batailles que se livrent deux candidats à la direction du parti au pouvoir.

Le ministre cessera-t-il de se soustraire à ses responsabilités à l'égard de la culture et injectera-t-il 25 millions de dollars d'argent frais dans le Fonds canadien de la télévision?

[Français]

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est agréable tout à coup de voir à quel point le Fonds canadien de télévision est reconnu pour ses efforts pour améliorer les productions télévisuelles au Canada.

Je dois cependant vous dire que le fonds a ses propres règles de fonctionnement. On est confiants qu'il trouvera une façon d'aider les artistes et que les décisions seront annoncées très prochainement.

* * *

[Traduction]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Développement des ressources humaines.

Foster est un sexagénaire de Regina qui ne peut pas travailler depuis qu'il a subi deux accidents cérébrovasculaires à la fin des années 90. Selon des défenseurs des droits de la personne qui s'occupent de lui, il est harcelé méchamment par les collaborateurs de la ministre. Après quatre années de demandes et d'appels refusés, de pauvreté et de maladie, Foster a finalement été informé que le tribunal d'appel avait accepté son appel. Aussi incroyable que cela puisse être, toutefois, on lui a aussi dit que le ministère de la ministre annulera l'appel.

Pourquoi la ministre s'en prend-elle aux plus vulnérables et aux plus pauvres de la société? La ministre demandera-t-elle à ses collaborateurs de ne pas insister?

Questions orales

[Français]

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais informer la députée que je ne suis pas au courant de ce dossier, mais que je prendrai les informations et je lui reviendrai dès que possible.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, comme on peut le lire dans le hansard du 21 mars, le gouvernement a répondu en ces termes à une question sur le SRAS, qui lui a été posée à la Chambre il y a six semaines:

On sait que ce n'est pas une menace comme telle, parce que c'est un virus qui, selon l'information qu'on a aujourd'hui, viendrait de Hong Kong. Il y aurait quelques cas qui nous arrivent de là.

Cette réponse ne prouve-t-elle pas que le gouvernement ne s'occupait pas sérieusement de cette affaire ni n'assumait le moindre ses responsabilités? Comment la ministre explique-t-elle cette déclaration?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.) Monsieur le Président, je voudrais bien que le député me dise qui a dit cela et dans quel contexte cela a été dit, car je n'ai certes pas dit cela et je suis indignée qu'on laisse entendre que je l'ai fait.

Le mieux que je puisse faire, c'est de citer le Dr David Heymann, qui a participé hier à une conférence internationale sur le SRAS. Il est le directeur exécutif du groupe des maladies transmissibles à l'OMS. Voici ce qu'il a dit à propos de la recommandation aux voyageurs:

Nous n'avons pas pris notre décision parce que le Canada ne faisait pas ce qu'il devait faire. Le Canada faisait tout ce qu'il devait faire, y compris contrôler les voyageurs en partance pour l'étranger.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, c'est là une bien piètre réponse.

L'alerte a pourtant été donnée. Aux États-Unis, le règlement imposant l'étiquetage obligatoire du pays d'origine entrera en vigueur en septembre 2004. À l'instar de la ministre de la Santé, qui a tellement attendu avant de réagir à la flambée épidémique de SRAS que l'économie torontoise en pâtit maintenant, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire se croise les bras alors que l'industrie canadienne du porc et du boeuf risque d'être anéantie.

Pourquoi le ministre attend-il que quelqu'un d'autre fasse son boulot? Croit-il que les intervenants américains vont venir à sa rescousse? Ou serait-ce qu'il ne s'en préoccupe même pas? Il devrait peut-être demander l'aide de la ministre du Patrimoine canadien.

[Français]

M. Claude Duplain (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont lieu présentement; je ne comprends pas la question du député d'en face. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire n'est pas mal pris avec cette situation. C'est une situation qui fait l'objet de discussions présentement avec les États-Unis concernant l'étiquetage.

[Traduction]

PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, récemment, Partenariat technologique Canada a accordé une subvention à deux entreprises dans le but de créer, et je cite le communiqué de presse d'Industrie Canada, «des emplois de haute qualité». Depuis qu'elles ont reçu ces subventions, les deux entreprises en question, Westport et March Networks, ont éliminé des emplois plutôt que d'en créer.

Le ministre peut-il expliquer comment le programme Partenariat technologique Canada peut faire la promotion de la qualité et de la valeur ajoutée quand, en dépit des millions de dollars distribués sous forme de subventions, il fait disparaître les emplois?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, depuis que nous avons créé Partenariat technologique Canada en 1996, ce programme a créé 35 000 emplois de haute qualité au Canada, pour la majorité dans les secteurs de pointe.

Nous avons investi 1,6 milliard de dollars par l'intermédiaire de PTC. En échange, nous avons obtenu du secteur privé des investissements de 8 milliards de dollars, créant dans l'économie des possibilités pour nous imposer dans les secteurs de pointe que sont la technologie de l'information, l'aérospatiale et les sciences de la vie.

Les cas dont parle le député sont des cas dans lesquels l'argent ne sera pas avancé à moins que ce soit pour rembourser des dépenses encourues.

● (1145)

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il n'est pas vrai que ce programme a créé 35 000 emplois. Je mets au défi le ministre de déposer le moindre document à l'appui de ce chiffre.

Non seulement ce programme est un échec pour ce qui est de la création d'emplois, mais c'est également un échec quant à la récupération des subventions accordées. Selon les propres documents internes du ministre, moins de 2 p. 100 des subventions accordées à ce jour ont été récupérées, et on ne récupérera jamais plus d'un tiers de ce qu'on accorde.

En plus, nous ne saurons jamais le montant des subventions qui ont été remboursées car le ministre lui-même a imposé le secret. Quand le gouvernement rendra-t-il enfin des comptes aux contribuables et mettra-t-il fin à...

Le vice-président: L'hon. ministre de l'Industrie a la parole.

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, en dépit des nombreuses qualités du député, l'un de ses défauts est une abjecte incapacité à comprendre la valeur du programme Partenariat technologique Canada.

Nous avons créé jusqu'à 35 000 emplois. J'exhorte le député à lire les rapports que nous déposons chaque année à la Chambre. Je l'exhorte à constater la preuve sur le terrain, notamment en Alberta dans sa propre circonscription. Nous investissons de l'argent qui sera remboursé. Le taux de remboursement est en hausse constante. Il n'y a pas de meilleure manière de nous doter d'une économie novatrice pour l'avenir.

Questions orales

[Français]

L'AGRICULTURE

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a déclaré hier que le négociateur à la table agricole à l'OMC avait le mandat de protéger les trois piliers de l'agriculture dont les prix administrés font partie.

Comment le ministre peut-il expliquer que le négociateur en chef du gouvernement ait dit clairement aux agriculteurs que la question des prix administrés ne faisait pas partie de son mandat?

M. Claude Duplain (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je veux tout simplement rassurer la députée. Depuis longtemps, et ce, à plusieurs reprises, les ministres ont dit ici que la gestion de l'offre fait partie des règles que l'on veut respecter et que l'on veut promouvoir. Les trois piliers de la gestion de l'offre font partie intégrante de cela.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, pour dissiper toute ambiguïté, le ministre ne voudrait-il pas confirmer par écrit que la protection des prix administrés fait partie du mandat de son négociateur, au même titre que les deux autres piliers de l'agriculture, et rejeter par la même occasion le rapport Harbinson?

M. Claude Duplain (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a souvent dit qu'on veut protéger la gestion de l'offre. Si on veut protéger la gestion de l'offre, on veut aussi protéger les trois piliers de la gestion de l'offre. C'est clair.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on a rapporté hier que l'excédent de la caisse d'assurance-emploi avait gonflé de 6,5 milliards de dollars. Le gouvernement recueille en cotisations 33 p. 100 de plus qu'il n'en a besoin. C'est énorme. Les charges sociales font du mal aux travailleurs et aux entreprises canadiennes, mais les libéraux n'ont promis qu'une maigre réduction de 2 cents dans le dernier budget.

Pourquoi les libéraux cherchent-ils toujours à détrousser les Canadiens?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député n'y comprend rien du tout. Tout d'abord, il ne s'agit pas de 2 cents. Le député sait bien que les taux sont passés de 2,10 \$ à 1,98 \$. Deuxièmement, le député sait également que les taux baissent régulièrement depuis dix ans, alors qu'ils montaient sous l'ancien gouvernement. C'est simple comme calcul. Si les taux baissent, cela signifie que les gens paient moins cher.

Quel est le problème? C'est évidemment le fait que le député n'apprécie pas que les taux baissent et que nous songions à discuter de ce système dans le cadre des réunions que nous aurons avec le ministre avant la préparation des rapports qui doivent sortir après le mois de juin.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député devrait suivre un cours de rattrapage en mathématiques parce que les augmentations apportées

au RPC ont contrebalancé toute réduction à l'assurance-emploi et il le sait très bien.

L'ancien ministre des Finances a dit qu'il avait posé sa candidature pour le poste de premier ministre parce qu'il veut ramener l'intégrité au gouvernement. Sa façon d'être intègre a été d'équilibrer les budgets aux dépens des travailleurs Canadiens à qui on impose des cotisations d'assurance-emploi beaucoup trop élevées.

Puisque l'actuel ministre des Finances se présente contre son vieux rival, réparera-t-il les dommages causés au cours des dix dernières années et sabrera-t-il immédiatement dans les cotisations d'assurance-emploi?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, l'économie se porte très bien. Comme il y a plus de gens qui travaillent, il y a également plus de gens qui cotisent et c'est très bien. C'est très positif.

Nous sommes heureux de dire que nous réussissons à rembourser la dette nationale et à réduire les impôts sur le revenu des sociétés et sur celui des particuliers. Ce sont toutefois là des nouvelles que ces gens ne veulent pas entendre. Nous n'entendons ces commentaires négatifs que de la part des députés de l'Alliance qui ne peuvent l'accepter. Nous continuons de progresser et 560 000 nouveaux emplois ont été créés au cours de l'année dernière. Y a-t-il d'autres questions?

* * *

● (1150)

LE LOGEMENT

L'hon. Art Eggleton (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je me félicite de la nomination du député de Mississauga-Ouest au Cabinet. Étant donné qu'il est en faveur du logement abordable, son travail auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sera très bénéfique pour les Canadiens.

J'aurais une question à lui poser au sujet du SRAS. Bien des gens ont du mal à faire leurs remboursements hypothécaires à cause des pertes de revenus occasionnées par cette terrible maladie. Que pourrait faire la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour leur venir en aide?

L'hon. Steve Mahoney (secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées), Lib.): Monsieur le Président, je félicite à mon tour le député du leadership exceptionnel dont il a fait preuve auprès des Torontois à titre de président du groupe parlementaire du Grand Toronto.

La SCHL a dit à ses prêteurs que tous les débiteurs qui avaient du mal à faire leurs remboursements hypothécaires pouvaient discuter avec eux pour prendre les dispositions qui conviennent s'ils éprouvent des difficultés. Nous pouvons reporter les versements, les amalgamer et apporter des modifications qui permettront aux débiteurs de garder leur maison et d'éviter de sombrer dans les difficultés financières. La SCHL ainsi que le gouvernement et le député font preuve de leadership dans ce domaine pour montrer que Toronto est de retour en affaires.

*Questions orales***LES TRAVAUX PUBLICS**

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nombre de mes électeurs de Nanaimo—Cowichan sont tributaires des transports par eau. En dépit des assurances données par le gouvernement, la démolition du quai Green de l'île Gabriola, qui constitue le seul accès public entre les îles Gabriola et Mudge, a été mise en branle. L'an dernier, le ministre des Travaux publics d'alors a annoncé qu'il y aurait un moratoire d'une durée indéterminée pour la démolition du quai Green jusqu'à ce que la situation de la règle d'accès ait été éclaircie. Le ministère des Travaux publics a maintenant fixé la date limite au 13 septembre.

Le titulaire actuel du portefeuille des Travaux publics confirmera-t-il qu'il s'en tiendra à l'engagement de son prédécesseur d'imposer un moratoire d'une durée indéterminée...

Le vice-président: Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je vais certainement consulter mon prédécesseur et déterminer le meilleur moyen de respecter l'esprit de son engagement.

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a un autre problème dans cette affaire, et c'est que le gouvernement fédéral s'est fié au gouvernement local pour négocier les questions d'indemnisation avec le propriétaire du terrain sur l'île Gabriola alors qu'il s'agit d'une responsabilité fédérale. Les difficultés ne seront pas réglées tant que le gouvernement fédéral n'assumera pas ses responsabilités dans ce dossier.

Quand le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux demandera-t-il à ses collaborateurs de prendre charge des négociations, respectant ainsi les compétences provinciales et municipales?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, pour l'instant, je ne suis pas au courant des détails juridiques de cette affaire, mais je puis certainement donner l'assurance au député que je vais me renseigner et que je vais évidemment m'efforcer d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses électeurs.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement canadien dit mettre en place des mesures visant à favoriser l'immigration francophone en milieu minoritaire. Mais à l'étude des sommes accordées pour la formation linguistique, nous constatons que des 94 millions de dollars du programme, seulement 300 000 \$, soit près de 0,4 p. 100, sont consacrés à la formation en français. Seulement 9 000 \$ pour les Maritimes, mais rien pour le Manitoba, rien pour l'Alberta, rien pour la Saskatchewan, rien pour les Territoires du Nord-Ouest.

Est-ce que cette situation déplorable ne risque pas de transformer les candidats à l'immigration en des candidats à l'assimilation?

● (1155)

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Non, monsieur le Président. Je pense que dans un premier temps, il faut rendre hommage au plan du ministre des Affaires intergouvernementales. Je pense également que notre gouvernement fait effectivement en sorte qu'on puisse ramener les choses à leur juste valeur.

Cela étant dit, je pense que le premier principe est de nous assurer qu'il y ait une immigration francophone. Nous devons nous assurer qu'il puisse y avoir cet outil de développement partout au Canada, également pour les communautés en situation minoritaire. Il y a un comité directeur qui fait l'ensemble des évaluations et nous prendrons en considération ces évaluations pour nous ajuster en conséquence.

* * *

[Traduction]

L'AIDE ÉTRANGÈRE

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, des maladies évitables tuent chaque année des millions d'enfants dans des pays en développement. Nous savons que des programmes d'immunisation et de supplémentation en vitamine A peuvent prévenir ces tragédies.

La ministre de la Coopération internationale peut-elle nous préciser ce que le Canada fait pour protéger les enfants des pays en développement?

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est un chef de file reconnu dans les programmes d'immunisation et de supplémentation en vitamine A et nous faisons tout en notre possible pour protéger la santé des enfants.

Hier, j'ai annoncé que des crédits supplémentaires de 110 millions de dollars allaient être consacrés à l'immunisation des enfants contre la tuberculose, la rougeole, la diphtérie, le tétanos, l'hépatite B et la fièvre jaune au cours des cinq prochaines années. Dans le passé, ce programme a permis d'éviter 40 millions de cas de rougeole et 500 000 décès. Pour veiller à ce que le programme de supplémentation en vitamine A puisse rejoindre 200 millions d'enfants de plus, 33,6 millions de dollars seront versés à l'UNICEF. Avec l'annonce d'hier, nous serons en mesure de continuer de voir certains des résultats que nous avons constatés dans le passé.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, seul le gouvernement libéral voudrait imposer des joueurs de hockey junior amateurs. Revenu Canada entend toujours imposer des joueurs et des équipes de la Ligue de hockey junior de la Saskatchewan.

Un ministériel, peut-être celui qui se dit le gars de la Saskatchewan, pourrait-il nous expliquer pourquoi les joueurs de hockey junior de la Saskatchewan sont traités différemment des autres joueurs de hockey junior du reste du pays?

Recours au Règlement

Mme Colleen Beaumier (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je crois que la ministre a répondu à cette question à plusieurs reprises dans le passé et elle a précisé clairement que la protection des droits des Canadiens de profiter des programmes sociaux du Canada était essentielle pour elle et l'Agence des douanes et du revenu du Canada. À cet égard, l'ADRC a lancé un programme de sensibilisation, par l'entremise de l'association de hockey, au sujet de la situation professionnelle des joueurs de hockey et de leur admissibilité aux programmes sociaux canadiens pour veiller à ce qu'ils touchent les prestations auxquelles ils ont droit. Pour que le gouvernement puisse continuer d'offrir ces programmes sociaux, tout le monde doit continuer de payer sa juste part, comme cela s'est fait dans ce cas-ci dans le passé.

* * *

[Français]

LE FESTIVAL DE CANNES

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, alors que l'argent fait cruellement défaut, le gouvernement fédéral a décidé de laisser les artisans et les artistes du film *Les invasions barbares* dans leur salon, préférant déléguer à leur place quatre fonctionnaires des services diplomatiques du Canada ainsi que leurs conjoints au Festival de Cannes.

Est-ce que le gouvernement admettra que si l'argent était si rare, au lieu de privilégier quatre fonctionnaires et leurs conjoints, on aurait plutôt dû montrer un peu d'égard et de considération en invitant d'abord à Cannes les artistes, les artisans et les créateurs du cinéma d'ici?

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face soulève une question intéressante. Il me fera plaisir de me renseigner auprès du ministère et de lui fournir une réponse.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, je croyais que tout le monde au Canada savait que le virus du Nil occidental pose un grave problème de santé publique. L'an dernier, Santé Canada avait payé le coût des tests de dépistage du virus effectués sur des corbeaux morts. Aujourd'hui, le réseau anglais de Radio-Canada annonçait que le gouvernement a supprimé les fonds pour cette année. Est-ce exact? Pourquoi la ministre supprimerait-elle les fonds servant à payer les tests de dépistage du virus?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous ne supprimons pas les fonds servant aux tests de dépistage du virus. En fait, l'an dernier, le personnel de notre laboratoire a travaillé 24 heures par jour, sept jours par semaine pour vérifier le plus grand nombre possible d'échantillons sanguins et de tissus. Nos collègues provinciaux et territoriaux, qui ont également bénéficié de cette expérience, ont demandé qu'on étende la capacité de dépistage aux laboratoires provinciaux. Nous avons accepté. Nous avons travaillé avec certaines provinces afin de former leurs techniciens et permettre à des laboratoires provinciaux d'effectuer les tests de dépistage.

En fait, les fonds ne sont pas supprimés. Nous travaillons constamment avec les provinces et les territoires afin de trouver la meilleure façon de protéger la santé des Canadiens.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, plus tôt au cours de la période des questions, la ministre de la Santé a demandé qui avait déclaré à la Chambre au sujet du SRAS, il y a six semaines, qu'«on sait que ce n'est pas une menace comme telle». Si la ministre veut bien vérifier le hansard du 21 mars, elle verra que c'est son secrétaire parlementaire qui a dit cela, en réponse à une question adressée à la ministre.

Le secrétaire parlementaire parle-t-il au nom de la ministre, et s'il a communiqué une information fautive à la Chambre, pourquoi la ministre n'a-t-elle pas apporté une correction le plus rapidement possible?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le gouvernement a toujours considéré que le SRAS représentait une menace très sérieuse. C'est la raison pour laquelle, dès que l'OMS a diffusé de l'information concernant cette nouvelle maladie qui se propageait, nous avons mis en branle les mécanismes fédéraux-provinciaux-territoriaux. Nous avons mis en activité notre centre des opérations à Santé Canada. Nous avons activé notre laboratoire de niveau 4 à Winnipeg, dont le personnel a travaillé 24 heures sur 24 et sept jours par semaine pour tenter de comprendre ce qu'était cette maladie. En fait, nous avons toujours pris cette maladie au sérieux, et c'est la raison pour laquelle l'OMS nous considère comme le leader mondial.

* * *

● (1200)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, pendant la période des questions, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca m'a interrogé au sujet de la situation des Canadiens qui ont été pris en otage au large de la côte du Nigéria.

Je voudrais informer le député et la Chambre que j'ai appris que la prise d'otages et l'affrontement sont maintenant terminés. L'entre-prise en question ramène les gens par hélicoptère. Notre représentant à Port Harcourt les rencontrera lorsqu'ils arriveront là-bas et nous communiquerons avec les membres de leur famille.

[Français]

LE RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

Le vice-président: J'ai reçu aussi un avis de recours au Règlement du député de Ottawa—Vanier au sujet d'une question soulevée hier.

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du recours au Règlement du leader en Chambre de l'opposition officielle, le député de West Vancouver—Sunshine Coast, se rapportant au sixième rapport du Comité permanent des langues officielles, déposé en Chambre le 30 avril par le député de Acadie—Bathurst, vice-président du comité.

Permettez-moi d'abord de dire que je déplore que le leader en Chambre de l'opposition officielle ne se soit pas donné la peine de m'aviser qu'il soulèverait cette question. Je crois que la politesse élémentaire en aurait voulu autrement.

Il cite l'article 21 du Règlement que je cite à nouveau:

Aucun député n'a le droit de voter sur une question dans laquelle il a un intérêt pécuniaire direct, et le vote de tout député ainsi intéressé doit être rejeté.

Ensuite, c'est là que le bât blesse, le député tire la conclusion que je me suis placé en situation de conflit d'intérêts parce que j'ai signé le sixième rapport.

Si j'ai signé le rapport du comité, c'est que j'ai respecté la pratique bien établie qui veut que les rapports de comité soient signés par leur président. J'ai d'ailleurs été dûment mandaté par les membres du comité de faire rapport de la motion qui fut adoptée, comme en font foi les procès-verbaux de la séance numéro 21.

Le fait de faire rapport à cette question n'indique aucunement que je suis en faveur ou pas de la motion, ou que j'ai voté pour ou contre. Le rapport manifeste la volonté exprimée par la majorité des membres du comité lorsqu'ils ont adopté la motion.

Beauchesne, à la page 249, indique d'ailleurs clairement, et je cite:

Le président signe au nom du comité à seule fin d'attester l'authenticité du rapport. Il le signe donc même s'il ne partage pas l'opinion majoritaire du comité.

La décision ayant été prise lors d'une réunion à huis clos où le comité discutait de ses travaux futurs et d'une proposition de rapport, je dois ici être prudent dans les renseignements que je peux dévoiler.

Je répéterai donc que je suis très conscient des règles et que je les ai respectées minutieusement dans le dossier Quigley. J'offre comme élément de preuve le procès-verbal et le délibéré de la réunion publique du Comité permanent des langues officielles du 4 février 2003. Lors de cette réunion, le comité décidait de faire une demande dans le même sens, celle-ci au Comité permanent de liaison. Le compte-rendu de cette réunion du 4 février démontre clairement, qu'à ce moment, j'ai quitté la présidence et que je me suis abstenu de voter sur cette question.

La question qui se pose à vous, monsieur le Président, ainsi qu'au leader en Chambre de l'opposition officielle, est la suivante: pourquoi aurais-je changé mon comportement lors de la réunion du 29 avril, même si celle-ci était à huis clos?

J'affirme, sans aucune hésitation, avoir respecté les règles à la lettre. Je ne me suis en aucun temps placé en situation de conflit d'intérêts. Le seul conflit qui existe est un conflit d'interprétation juridique sur l'application de la Loi sur les langues officielles, un conflit que les tribunaux trancheront éventuellement et sur lequel j'espère que nous aurons éventuellement l'occasion de nous pencher en cette Chambre.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur cette question, étant donné que je fais partie du Comité permanent des langues officielles.

Relativement au sujet soulevé, je voudrais appuyer le député de Ottawa—Vanier. Nous avons assisté à la réunion et le député de Ottawa—Vanier s'est retiré de la présidence pour que le comité prenne une décision; le député n'était pas en conflit d'intérêts.

Je peux garantir au Président qu'en aucun temps, le député de Ottawa—Vanier n'était en conflit d'intérêts dans la décision prise. C'est une question qui porte sur les langues officielles au Canada. Le gouvernement a accepté qu'il y ait deux langues officielles au Canada.

La présente situation est inacceptable...

Le vice-président: Je ne voudrais pas que l'on ait un débat. Je pense que la présidence a entendu assez de renseignements pour trancher sur la question.

Tout d'abord, la question a été soulevée par l'honorable député de West Vancouver—Sunshine Coast et il y a eu une intervention du ministre d'État, leader du gouvernement à la Chambre des communes. Maintenant, l'honorable député de Acadie—Bathurst vient de faire brièvement une intervention, et nécessairement, le plus impliqué dans la question, l'honorable député de Ottawa—Vanier, a pris la parole.

Privilège

La question a déjà été prise en délibéré par la présidence qui a maintenant assez de renseignements. Je suis convaincu que le Président tranchera sur la question au moment propice.

La question est close pour aujourd'hui.

● (1210)

[Traduction]

J'ai également reçu avis que la secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada désire invoquer le Règlement au sujet d'une question soulevée pendant la période des questions.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, on m'a interrogée plus tôt au sujet d'un rapport d'enquête de la GRC. Un tribunal d'un gouvernement étranger aurait demandé et ordonné à la GRC de déposer ce rapport. À ce moment-là, je n'ai pas pu répondre à la question qu'a posée le député de l'Alliance canadienne. J'ai obtenu des renseignements. Je voudrais en faire part au député et à la Chambre.

Bien que le gouvernement et le solliciteur général ne puissent pas commenter des procédures judiciaires qui ont lieu dans un pays étranger, nous sommes au courant de la délivrance d'une ordonnance d'un tribunal à la GRC dans le cas dont le député allianciste a parlé. Ce cas est actuellement examiné par des représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de concert avec ceux de notre ministère de la Justice.

Je peux assurer à la Chambre et au député que la GRC prendra les mesures appropriées en tenant compte des recommandations formulées par les représentants de ces ministères canadiens. Cela sera également conforme aux critères et aux pratiques juridiques en vigueur au Canada.

Le vice-président: Il y a une autre question n'ayant pas été réglée hier, et c'est une question de privilège. Je cède donc maintenant la parole au député de Halifax-Ouest, l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA LOI SUR LES ARMES À FEU

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, une question de privilège a été soulevée hier par le député de Yorkton—Melville. J'ai alors dit que j'aimerais avoir l'occasion de fournir une réponse plus élaborée après avoir effectué des recherches supplémentaires, qui sont maintenant terminées.

Le député a demandé comment il a été possible de faire passer la responsabilité ministérielle du Centre de contrôle des armes à feu du ministre de la Justice au solliciteur général alors que la Loi sur les armes à feu adoptée par le Parlement précise que le ministre de la Justice est le ministre responsable.

Initiatives ministérielles

Citant une recherche effectuée par la Bibliothèque du Parlement, le député a dit que le pouvoir d'effectuer ce transfert était prévu dans la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique. Le gouvernement avait le pouvoir d'effectuer ce transfert parce que le Parlement, comme je l'ai dit hier, a prévu ce pouvoir dans la loi.

La loi prévoit un mécanisme de réorganisation efficace du gouvernement et elle a été utilisée dans les cas suivants, tous des cas récents. En 1993, elle a servi à créer de nouveaux ministères et à apporter des changements connexes aux responsabilités ministérielles, notamment à Développement des ressources humaines, Patrimoine canadien, Industrie, ainsi que Travaux publics et Services gouvernementaux. On peut aussi penser à la Loi sur les produits antiparasitaires, dont la responsabilité est passée du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire au ministère de la Santé en l'an 2000. Enfin, en 2002, des responsabilités qui incombait au ministre des Travaux publics à l'égard de la Monnaie royale canadienne ont été transférées au ministre des Transports.

Dans chacun de ces cas, le ministre responsable de l'organisme n'est pas le même que celui mentionné dans la loi. Comme les travaux de recherche de la Bibliothèque du Parlement l'indiquent et comme le confirme une consultation des lois, ce n'est pas une question de privilège. C'est une demande d'opinion juridique de la part du Président, ce qui est une toute autre chose.

Le vice-président: Je remercie le secrétaire parlementaire de son intervention. Il va de soi que cette question est déjà prise en délibéré et que la présidence rendra très bientôt une décision.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 24 pétitions.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

Dans la première, les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que la définition du mariage, en tant qu'union entre un homme et une femme, se voit maintenant contestée alors que, en juin 1999, la Chambre avait adopté une motion voulant que le mariage reste défini comme l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre personne. Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une loi reconnaissant l'institution du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre personne.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Madame la Présidente, la seconde pétition a trait à la

pornographie juvénile. Les pétitionnaires signalent à la Chambre que, même si une nette majorité des Canadiens condamnent la création et l'usage de la pornographie juvénile, les tribunaux n'ont pas appliqué les lois existantes en matière de pornographie juvénile avec toute la rigueur voulue pour démontrer clairement que l'exploitation sexuelle des enfants sera sévèrement punie. Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sado-masochistes.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je propose que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Madame la Présidente, c'est un grand plaisir pour moi de m'exprimer aujourd'hui au nom de mes électeurs au sujet du projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, plus particulièrement en ce qui concerne le commissaire à l'éthique et le conseiller sénatorial en éthique.

Comme nous le savons tous, le premier ministre actuel a voulu laisser un héritage, faire une chose à laquelle les Canadiens l'identifieraient à la fin de ses années de service. Malgré tout le respect que j'ai pour ses années de services, je n'ai pas à endosser tout ce qu'il a fait pendant cette période. Ce projet de loi est un excellent exemple d'héritage libéral : ils disent qu'ils vont faire quelque chose, mais ne le font qu'à moitié.

Si ce projet de loi a pour but de remplir une promesse électorale figurant dans le livre rouge des libéraux de 1993 et de prescrire les dispositions nécessaires à la nomination d'un conseiller en éthique indépendant qui ferait rapport directement à la Chambre des communes de la conduite des députés, nous pourrions alors adopter rapidement ce projet de loi. Malheureusement, comme mes collègues l'ont mentionné avant moi et comme je vais le répéter dans un instant, ce n'est vraiment pas le cas.

Ce projet de loi fait partie de l'initiative du premier ministre en matière d'éthique, initiative qu'il a annoncée pour la première fois en mai 2002. Selon leur habitude, le premier ministre, son cabinet et son gouvernement ont utilisé les mots justes, mais leur définition et leur application sont telles que les résultats ne sont pas clairs. Autrement dit, ils ne joignent pas le geste à la parole.

Initiatives ministérielles

Je crois que, si n'importe quel d'entre nous demandait à ses électeurs ce qu'ils pensent que l'expression «commissaire à l'éthique indépendant pour la Chambre des communes» veut réellement dire, la réponse serait plutôt uniforme. Les Canadiens auxquels j'ai parlé de cette question au cours des dernières années croient qu'un commissaire à l'éthique indépendant veut dire exactement cela, c'est-à-dire indépendant, libre de toute influence et ingérence de la part de quiconque.

Ce serait donc la norme canadienne, mais la version libérale du monde est toujours un petit peu différente. Dans le cadre du projet de loi, l'expression «commissaire à l'éthique indépendant» est trompeuse. Aux termes du projet de loi C-34, c'est le premier ministre qui choisira le commissaire à l'éthique. Il y aura un processus de consultation avec les chefs de partis à la Chambre et ensuite, il y aura un vote de confirmation de la nomination à la Chambre.

On pourrait penser que cela répond aux besoins d'un commissaire à l'éthique indépendant. Cependant, nous devons tenir compte du fait que le processus de consultation avec les chefs n'oblige pas le premier ministre à changer d'idée s'ils sont tous en désaccord avec son choix.

Il faut tenir compte également du fait que le vote de confirmation à la Chambre sera sans aucun doute un vote dans le cadre duquel tous les libéraux vont mystérieusement voter en faveur du choix du premier ministre. Ce ne sera pas un vote secret dans le cadre duquel tous les députés peuvent voter selon leurs points de vue indépendants relativement au commissaire à l'éthique proposé. N'est-il pas curieux que la nomination d'un commissaire à l'éthique indépendant ne soit pas approuvée par vote par des députés qui soient eux-mêmes indépendants?

Comme nous le savons tous très bien, il y a un précédent important pour ce qui est des scrutins secrets à la Chambre. Le Président de la Chambre des communes a été choisi de cette façon les dernières fois et cela a fonctionné extrêmement bien. Les souhaits des députés sont clairement entendus et, quant à eux, ils sont bien servis par ce choix démocratique.

Je note que le commissaire à l'éthique de la Chambre des communes est nommé pour une période initiale de cinq ans et que son mandat est renouvelable pour une ou plusieurs périodes maximales de cinq ans. De plus, le projet de loi C-34 précise que le commissaire à l'éthique de la Chambre des communes sera placé sous l'autorité générale d'un comité de la Chambre des communes, vraisemblablement le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Même si cela semble tout à fait logique, je crois que nous devons examiner les détails pratiques du projet de loi de plus près. Malheureusement, là encore, la logique libérale et la logique canadienne diffèrent souvent.

Puisqu'il est question de s'opposer au projet de loi C-34, permettez-moi de citer directement la politique de l'Alliance canadienne et ce qui devrait, je le crois fermement, se retrouver dans ce projet de loi. Notre politique dit ceci:

Nous allons faciliter la nomination d'un conseiller en éthique indépendant par la Chambre des communes. Le conseiller en éthique rendra directement compte à la Chambre des communes et aura le mandat d'enquêter sur les conflits d'intérêts impliquant un député et/ou son personnel et, s'il y a lieu, de recommander des poursuites.

● (1215)

Je suis entièrement en faveur de l'idée d'établir et de maintenir une norme élevée en matière d'éthique pour le gouvernement et les parlementaires. En qualité de fonctionnaires, nous devons veiller au maintien d'un haut niveau d'éthique. Dans le présent cas, c'est à la version libérale des normes d'éthique que je m'oppose. De par sa

nature même, l'éthique ne peut et ne doit pas être soumise à des définitions internes.

Je suis persuadé, sans l'ombre d'un doute, que les libéraux vont prétendre que mes collègues de l'opposition rejettent le code de déontologie. Permettez-moi, néanmoins, de réitérer avec insistance que j'appuie l'idée de créer un poste de commissaire à l'éthique et que j'en reconnais le besoin. Malheureusement, la lecture attentive du projet de loi m'a permis de constater que si on y prévoit bel et bien la création d'un poste de commissaire à l'éthique, il ne s'agit certainement pas d'un poste indépendant. C'est pour cette raison que je suis contre le projet de loi.

Je me demande, bien sûr, comment un commissaire à l'éthique, nommé par le premier ministre et devant rendre des comptes à ce dernier uniquement, peut avoir un pouvoir légitime à l'égard des députés d'arrière-ban et de l'opposition. J'exhorte les députés à réfléchir attentivement à toutes les implications de cette mesure législative. Encore une fois, les libéraux nous présentent un loup déguisé en brebis. Comment un commissaire à l'éthique, prétendument au service de tous les députés, peut-il être un tant soit peu crédible alors qu'il est nommé par le premier ministre, sans que les simples députés n'aient eu leur mot à dire à l'égard de cette nomination?

Comme nous l'avons vu dans le passé, certaines situations exigent qu'un commissaire à l'éthique indépendant mène une enquête. Si un sénateur ou un député demande la tenue d'une enquête sur la conduite d'un ministre, le conseiller en éthique a l'obligation d'enquêter. Toutefois, en vertu du projet de loi C-34, tout rapport public faisant suite à une enquête peut être épuré à convenance par la rétention de toute information jugée confidentielle.

Le commissaire à l'éthique indépendant doit faire rapport à la Chambre des communes, idéalement par l'entremise d'un comité, non par l'entremise du cabinet du premier ministre. À défaut d'inclure une telle disposition, le commissaire ne peut être indépendant et demeure le chien de manchon du premier ministre.

Je sais que le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré que, dans l'élaboration du projet de loi C-34, on a pris en compte toutes les recommandations contenues dans le rapport que le comité a déposé juste avant Pâques. Toutefois, il n'est pas vraiment ainsi. La méthode de sélection et de nomination du commissaire à l'éthique est déterminante pour garantir son indépendance. Contrairement aux autres hauts fonctionnaires du Parlement, le commissaire à l'éthique doit faire rapport sur la conduite des députés, non rendre des comptes au gouvernement. Par conséquent, il est essentiel d'avoir confiance dans son absolue indépendance.

Je constate que le comité permanent s'est prononcé en faveur de la pratique des provinces où les députés participent directement au choix des commissaires.

Dans ma province, la Colombie-Britannique, le commissaire est choisi par un comité composé de tous les partis, lequel fait une recommandation au premier ministre. Ce dernier doit ensuite obtenir l'assentiment des deux tiers des députés de l'Assemblée législative pour approuver la nomination. L'Alberta a recours à une méthode semblable, soit l'approbation des deux tiers. En vertu des propositions dont la Chambre est maintenant saisie, les députés ne participeront pas vraiment au recrutement et au choix du commissaire, laissant la décision finale à la majorité libérale.

Ce projet de loi soulève une foule d'autres questions, mais je ne puis en parler faute de temps. Je sais en outre que les partis de l'opposition et nombre de députés ministériels ont de graves réserves à formuler au sujet du projet de loi.

Initiatives ministérielles

J'ai eu l'occasion de parler de certaines de ces questions, mais il y en a encore beaucoup d'autres. Je m'inquiète de la capacité du commissaire de donner, à titre confidentiel, des conseils au premier ministre et de la capacité du cabinet du premier ministre, du premier ministre et des ministres d'épurer le rapport sur les avis confidentiels. Le projet de loi ne confie aucun rôle significatif à la Chambre quant au choix du commissaire à l'éthique, lequel ne serait donc pas vraiment indépendant.

Je suis fermement en faveur d'un code de déontologie que peuvent respecter tous les députés. Je considère que nous avons besoin d'un commissaire à l'éthique vraiment indépendant pour appliquer ce code de déontologie. Malheureusement, le gouvernement libéral y est allé de sa propre définition du rôle du commissaire et, ce faisant, il a complètement miné la légitimité d'un commissaire à l'éthique vraiment indépendant.

• (1220)

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Madame la Présidente, ce que nous débattons brièvement aujourd'hui et ce que le comité étudiera plus en profondeur ne représentent rien de moins que d'autre poudre aux yeux et d'autres discours compatissants et lénifiants dans une tentative par les libéraux de se refaire une image auprès de la population, mais il n'en est rien.

Nous avons étudié ce projet de loi attentivement. Il vient simplement s'ajouter à la très longue liste de promesses non tenues, qui remontent au premier livre rouge en 1993.

Le problème, semble-t-il, est que les libéraux n'ont aucune notion du sens du mot éthique ou de ce qui constitue un comportement éthique, un principe fondamental en politique. S'ils connaissaient la signification du mot éthique ou faisaient preuve d'éthique, il n'y aurait pas de TPS aujourd'hui, il n'y aurait pas eu un milliard de dollars gaspillé dans le scandale de DRHC ou cet autre milliard dilapidé dans le registre des armes à feu.

Si les libéraux avaient la moindre notion de ce que le mot éthique signifie pour des personnes ayant le sens de l'éthique, nous n'aurions pas une page complète de noms de ministres couverts de honte qui ont dû être congédiés pour leur manque d'éthique et nous n'aurions pas de nouvel ambassadeur envoyé au Danemark pour se cacher.

Nous savons que les libéraux n'aiment pas qu'on leur rappelle leur trahison scandaleuse de la confiance des Canadiens. Nous savons que des députés d'en face avouent se sentir mal à l'aise face aux facettes de ceux qui occupent la banquette ministérielle. Se sentir mal à l'aise et démissionner parce qu'on est dégoûté sont deux choses. Dans le premier cas, c'est de la frime, dans le second, c'est ce à quoi sont habitués les Canadiens de la part des députés, plus particulièrement des députés de la banquette ministérielle.

Lorsque les libéraux ont promis de nommer un commissaire à l'éthique en 1993, les Canadiens ont cru comprendre que le Parlement serait doté d'un surveillant indépendant de l'éthique des députés à la Chambre, y compris les membres du cabinet. À la place, ils ont eu un conseiller n'ayant des comptes à rendre qu'au premier ministre et étant au service du premier ministre. Si les Canadiens qui tiennent au comportement éthique des députés, et cela comprend le premier ministre et son cabinet, ont été déçus, nous de ce côté-ci pouvons assurément les comprendre.

Le projet de loi est un élément du soi-disant plan d'action en matière d'éthique que le premier ministre a annoncé il y a un an, alors que les scandales battaient leur plein. Comme ils le font souvent, les libéraux utilisent les mots appropriés, mais d'une façon

qui sème la confusion et porte les Canadiens à croire qu'ils ont enfin vu la lumière, d'une façon qui inspire un faux sentiment de sécurité.

Il n'y aura pas de « commissaire à l'éthique indépendant » puisque la nomination sera faite par le premier ministre. Comme nombre de députés d'arrière-ban libéraux le confirmeront, ce premier ministre mène peut-être des consultations, mais il n'écoute pas et il ne tient pas compte des conseils qu'il reçoit, pas plus qu'il ne change d'idées sur quoi que ce soit.

Nous savons que lorsque le premier ministre aura arrêté son choix sur un conseiller à l'éthique qui lui obéira au doigt et à l'oeil, lui aussi, peu importe ce que les chefs des autres partis diront, le whip répondra au fouet et la majorité du gouvernement libéral votera en faveur du candidat choisi par le premier ministre. C'est comme ça que les libéraux ont toujours fait et c'est comme ça qu'ils fonctionnent encore maintenant.

Pour honorer leur promesse de l'année dernière et celle qu'ils ont faite en 1993, les libéraux confèreraient à la Chambre l'autorité de choisir et de nommer un commissaire à l'éthique vraiment indépendant. Celui-ci ferait rapport à la Chambre par l'intermédiaire soit d'un comité spécial soit du comité permanent pertinent. Cette formule permettrait d'écarter l'influence du premier ministre et du Cabinet.

Nous ne pouvons pas comprendre pourquoi les libéraux ne s'inspirent pas du processus de sélection que la Colombie-Britannique utilise pour la nomination de son commissaire à l'éthique, puisqu'il n'y en a pas de meilleur. Les libéraux prétendent s'inspirer des provinces, mais nous n'en voyons rien dans les propositions qu'ils font.

Dans cette assemblée législative évoluée au plan de l'éthique, les députés participent directement au processus de sélection. Un comité multipartite fait la sélection et formule sa recommandation au premier ministre. Celui-ci doit alors obtenir deux tiers des votes de l'assemblée pour confirmer la nomination. L'Alberta est aussi une province évoluée au plan de l'éthique. Cependant, elle n'impose pas une majorité des deux tiers des votes.

En Colombie-Britannique, il convient de le signaler, il est peu probable qu'une personne qui envisagerait d'accepter le poste de commissaire à l'éthique accepte la nomination moyennant un vote de confiance représentant seulement deux tiers de l'assemblée. Dans cet endroit, les députés ne participeront pas véritablement à la nomination du commissaire à l'éthique. Au bout du compte, c'est la volonté du premier ministre et du gouvernement majoritaire qui l'emportera.

On doit se demander si une personne ayant le sens de l'éthique accepterait une telle nomination de la part du premier ministre si tous les partis d'opposition s'y étaient opposés à l'occasion d'un vote. Cette situation place vraiment cette personne dans un dilemme. En l'absence de modification, le projet de loi ne répond pas aux préoccupations du comité permanent, car il ne prévoit pas un rôle ou une participation utile de tous les députés au processus de sélection.

Dans sa teneur actuelle, le projet de loi permet au commissaire à l'éthique de porter deux chapeaux. Celui-ci pourra continuer d'exercer les fonctions de conseiller confidentiel auprès du premier ministre concernant la conduite des ministres. Il serait probablement plus juste de qualifier cette personne d'expert-conseil en éthique. Au même titre que le titulaire actuel du poste, la personne qui prendra la relève pourrait fort bien finir par exercer les fonctions d'expert-conseil auprès du député de LaSalle—Énard.

Initiatives ministérielles

• (1225)

Si la Société maritime CSL Inc. déverse du combustible de soute dans un port canadien, incombera-t-il au conseiller en éthique nouvellement nommé d'appeler le député de LaSalle—Énard pour le prévenir de l'existence d'un problème d'affaire qui pourrait être embarrassant?

Permettez-moi de répéter ce qui suit: le mode de recrutement et de nomination d'un commissaire à l'éthique vraiment indépendant est primordial. C'est important car, à la différence d'autres hauts fonctionnaires du Parlement, le commissaire à l'éthique fait rapport au sujet de la conduite des députés, et non du gouvernement.

Il est vital qu'il existe une confiance absolue dans l'indépendance totale du commissaire si l'on veut que les Canadiens croient vraiment que leur Parlement prend au sérieux la question du comportement éthique. Les Canadiens auront le droit d'être déçus et cyniques si le chien de garde du Parlement en matière d'éthique n'est en bout de piste qu'un autre chien de poche des libéraux.

Les députés devraient aussi être conscients du fait que le projet de loi ne précise pas si un ministre peut être tenu de rendre des comptes en vertu des règles qui s'appliquent aux députés ordinaires. C'est une politique de deux poids deux mesures. Il est possible qu'il y ait deux échelles de valeur, situation qui n'est pas étonnante, compte tenu que cela nous vient des libéraux. Après tout, ce parti est fort bien connu pour être le parti du système de deux poids deux mesures, le parti qui dit «Ne faites jamais ce que je fais, contentez-vous de faire ce que je dis.»

La possibilité de la présence de deux échelles de valeurs est présumée, mais non précise. Le projet de loi devrait être modifié afin de la rendre précise. Il est tout simplement dangereux de tenir quoi que ce soit pour acquis lorsque les libéraux détiennent une majorité au Parlement du Canada.

Les Canadiens ont tenu une chose pour acquise, en 1993, lorsque les libéraux ont promis d'éliminer la TPS. Ils ont présumé que les libéraux disaient alors la vérité.

Ils ont tenu une chose pour acquise lorsque le député de LaSalle—Énard a dit que l'enregistrement des armes à feu ne coûterait que quelques millions de dollars. Ils ont présumé qu'il était franc et qu'il disait la vérité.

Ils ont aussi présumé que les libéraux étaient sincères lorsqu'ils leur ont promis que le gouvernement libéral n'accepterait des membres du Cabinet que la conduite la plus irréprochable. Est-ce que le nom Alfonso Gagliano vous dit quelque chose? Que dire de la longue liste de ministres à l'éthique douteuse qui sont perchés comme des corbeaux de chaque côté des banquettes ministérielles?

Il est insensé, dangereux et toujours coûteux de présumer que les libéraux sont sincères lorsqu'ils promettent quelque chose.

Le Parlement et le comité devraient s'apprêter à faire preuve d'un sain cynisme à l'égard de ce projet de loi. L'expérience a prouvé encore et encore que l'on risque d'être grandement déçu si l'on croit tout ce que disent les libéraux.

Lorsqu'ils promettent qu'un programme ne coûtera pas cher, il vaut mieux mettre son argent dans un coffre-fort, verrouiller ce dernier, perdre la clé, l'enfouir 20 pieds sous terre et le recouvrir de tonnes de ciment. Ils réussiront quand même à mettre la main sur notre argent, mais cela leur prendra au moins un peu plus de temps.

Mes propos font sourciller les libéraux. Nos grands-mères ne disaient-elles pas que la vérité blesse?

Bref, le projet de loi est décevant. C'est une tentative cynique de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens pour leur faire croire que les libéraux ont finalement cherché et compris le sens du mot «éthique». Non, ils ne se seraient pas attardés à de telles peccadilles.

Ils nous présentent plutôt un projet de loi qui comprend tellement d'échappatoires qu'il rend dérisoires toutes les promesses que font les libéraux depuis dix ans de nommer des commissaires à l'éthique indépendants. Ce projet de loi mérite non pas tellement d'être appuyé, mais d'être examiné attentivement et d'être amélioré au moyen d'amendements judicieux. Il faut espérer que cela se fera au comité.

• (1230)

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Madame la Présidente, mon parti a longuement traité de la question, tous comme les députés de tous les autres partis, car cela nous touche de très près. Nous ne sommes évidemment pas d'accord avec ce que fait le gouvernement car le commissaire à l'éthique ne sera pas véritablement indépendant, au contraire de ce qu'a laissé entendre le gouvernement.

Le commissaire à l'éthique sera choisi par le premier ministre et ce choix sera ratifié par la Chambre. À première vue, on pourrait croire que c'est approprié. Le premier ministre a certainement le droit de faire des nominations, mais, dans le cas du commissaire à l'éthique, c'est une autre paire de manches. Le commissaire à l'éthique surveillera tous les députés, y compris le premier ministre.

Nous devons cette initiative aux différents fiascos causés par certains ministres du Cabinet, dont certains ont dû renoncer à leurs fonctions pour avoir manqué à l'éthique.

Le fait est que les membres de notre institution doivent être guidés par des lignes directrices fermes pour savoir ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire. Les députés en seraient tous ravis. Si l'on nous donne les règles du jeu, nous saurons à quoi nous en tenir. Nous le savons déjà intuitivement. Les députés de ce côté-ci de la Chambre réclament la nomination d'un commissaire à l'éthique qui soit indépendant et qui ne soit pas nommé par le premier ministre, mais peut-être choisi à l'extérieur, ou parmi un groupe de personnes sélectionnées par le Cabinet, choix qui serait ensuite ratifié par la Chambre lors d'un scrutin secret. De cette façon, nous éviterions l'application du système à la Westminster, le système des whips, aujourd'hui en vigueur à la Chambre et qui empêche les individus de voter selon leur conscience. Je voudrais m'attarder là-dessus.

Nonobstant la question des soins de santé, l'économie, les pertes d'emplois, le manque d'aide à l'éducation, l'absence de soutien aux personnes âgées, le manque de débouchés que nous avons au Canada comparativement à d'autres pays, nonobstant toutes ces choses, le plus gros problème est l'existence d'une dictature élue au Canada. Les pouvoirs sont tellement concentrés au cabinet du premier ministre que les députés de toutes allégeances politiques ne peuvent pas faire leur travail.

Tous les députés qui siègent ici ont des talents, des passions et des désirs, qu'ils veulent tous réaliser. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Nous voulons accomplir des choses pour nos électeurs et pour tous les Canadiens. C'est ce que veulent les Canadiens. Ils nous ont demandé de venir ici et ils nous payent pour les représenter. Nous sommes leurs serveurs publics. Or, sommes-nous en mesure de faire ce qu'ils attendent de nous? Sommes-nous capables de réaliser leurs attentes? Malheureusement, la réponse est non.

Initiatives ministérielles

Le système britannique a été corrompu au Canada. Le cabinet du premier ministre détient tellement de pouvoirs que même les ministres sont incapables de faire ce qu'ils estiment devoir faire et ce que leurs ministères respectifs jugent nécessaire. Les ministres reçoivent leurs ordres des membres du cabinet du premier ministre, dont la plupart ne sont pas élus. Le pouvoir est exercé par des non-élus. Ce n'est pas ce qu'on appelle une démocratie. L'exécutif, chez nous, possède des pouvoirs à peu près illimités. Nous avons les pires aspects du système présidentiel et du système britannique. Un pouvoir exécutif illimité n'est bon ni pour le pays, ni pour la Chambre, ni pour l'exécutif lui-même.

Les problèmes auxquels le premier ministre et son Cabinet sont confrontés sont, à bien des égards, le résultat de la structure créée par le premier ministre. Il exerce un pouvoir illimité. La capacité d'encourager l'expression d'opinions différentes et d'étoffer ces idées de manière que les meilleures fassent leur chemin jusqu'en haut est inexistant. Le pouvoir effréné de l'exécutif, qui ne permet pas aux opinions opposées de faire contrepoids aux actions du premier ministre et de son entourage, entraîne une situation non seulement malsaine mais aussi très dommageable pour le pays, pour la Chambre et pour l'exécutif. L'histoire nous enseigne que là où le pouvoir est à ce point centralisé entre les mains de quelques personnes, les problèmes se multiplient.

● (1235)

Bon nombre des problèmes de notre pays n'ont pas été réglés de manière satisfaisante. Le potentiel et les institutions démocratiques de notre pays se sont aussi érodés. Au lieu de faire ce dont nous sommes capables et d'avoir des objectifs élevés en tant que pays, nous visons bas. Nous portons ainsi atteinte à notre intégrité individuelle et, pire encore, à notre intégrité collective.

Nous n'avons pas exploité le potentiel de la Chambre, de notre pays et, bien entendu, de notre fonction publique afin de mettre à contribution tous ces esprits et de les mobiliser pour résoudre les problèmes de notre pays. Si tous les députés y réfléchissaient sincèrement, ils souscriraient à cette analyse. On peut toutefois faire certaines choses.

L'aspirant premier ministre, si je puis l'appeler ainsi, a parlé de déficit démocratique. C'est un problème qu'il faut régler. Sinon, nous ne pourrions intervenir en santé pour veiller à ce que les Canadiens aient accès à de meilleurs soins. Nous ne réduirons pas notre taux de chômage. Nous n'augmenterons pas les salaires. Nous ne laisserons pas libre cours au potentiel de notre secteur privé. Nous n'améliorerons pas le système d'éducation au Canada. Nous n'améliorerons pas les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous n'aurons pas un gouvernement plus efficace. Nous n'assisterons pas à la réforme si désespérément nécessaire de la fonction publique. Rien de tout cela ne se produira parce que les grands esprits de notre pays ne s'emploient pas à régler ces problèmes urgents.

Si la personne qui prend la barre de notre pays décide de s'attaquer au déficit démocratique, elle laissera sa marque et un héritage dont on se souviendra pendant de nombreuses années. Ce serait le changement le plus important à survenir dans notre pays depuis des décennies. C'est une chose à laquelle devrait prendre le temps de réfléchir quiconque prendra la barre de notre pays.

D'ici là, il serait inacceptable de se contenter de vœux pieux. Parler en termes généraux n'est pas acceptable. La seule chose qui sera acceptable c'est si ce nouveau responsable apporte des solutions concrètes pour s'attaquer au déficit démocratique du pays afin de réformer le système en nous débarrassant d'une dictature élue et en

instaurant une véritable démocratie. C'est notre devoir en tant que particulier et c'est le devoir du premier ministre.

Pensons à ce qui serait possible si la situation changeait. Pensons à ce que nous aurions si nous pouvions voter librement à la Chambre des communes, vraiment librement par le truchement d'un système électronique comme cela se fait dans beaucoup de pays. Les pays en développement sont dotés d'un système électronique pour enregistrer les votes. C'est efficace, rapide, économique, efficient et démocratique. On pourrait publier le dossier des votes d'un député une fois déclenchées les élections. Ses électeurs sauraient la position qu'il a défendue sur divers projets de loi.

Il faut réformer le système des comités. Il n'est plus acceptable que les comités soient simplement un projet de création d'emplois pour les députés. Il n'est plus acceptable que le gouvernement dépense l'argent des contribuables simplement pour permettre aux députés de tourner en rond à mener des enquêtes qui n'intéressent personne. Il n'est plus acceptable que le gouvernement tolère un système qui permet simplement à la majorité des députés de courir dans tous les sens sans savoir où donner de la tête et qui ne fait rien de l'excellent travail qu'ils accomplissent.

Le potentiel de la Chambre est énorme. Une grande partie de ce potentiel provient des citoyens qui nous ont élus. Nous utilisons tous les idées que nous soumettent nos électeurs. Nous les apportons à la Chambre. Qu'arriverait-il si elles pouvaient prendre forme? Qu'arriverait-il si elles étaient incorporées dans des politiques publiques ou encore dans un projet pilote? Nous pourrions en accomplir des choses au pays et à l'échelle internationale.

J'ai énuméré quelques suggestions que mon parti et les députés de tous les partis ont mises de l'avant. Il reste à espérer que le gouvernement écoutera pour le bien de tous les Canadiens.

● (1240)

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Madame la Présidente, je serai bref dans le cadre de ce débat. Mon bon ami d'Acadie—Bathurst a un projet de loi d'initiative parlementaire qu'il voudrait bien présenter à la Chambre des communes et ce, de façon tout à fait légitime, car c'est une mesure législative pertinente qui porte sur la question de l'assurance-emploi.

Au sujet du projet de loi C-34, j'ai beaucoup de respect pour le député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Il parle avec le cœur. Les questions qu'il a soulevées relativement aux lacunes démocratiques et, chose certaine, en ce qui concerne l'éthique à la Chambre étaient tout à fait pertinentes.

Madame la Présidente, comme vous et moi et d'autres députés le savons, une des pires choses à laquelle nous devons faire face en tant que députés, c'est la perception que la collectivité a de nous. Je pense que nous sommes nos pires ennemis. Trop souvent, des gens vont s'approcher de nous et nous dire que la Chambre fonctionne mal, que notre démocratie laisse à désirer, que la plupart des députés sont là pour les mauvaises raisons, qu'ils sont égoïstes et malhonnêtes.

Initiatives ministérielles

Cela me touche durement. En toute franchise, je me considère comme une personne très honnête qui a toujours servi la population et qui a représenté non seulement sa collectivité, mais sa circonscription depuis bien plus de 20 ans.

Lorsque les gens me disent cela d'autres députés, ils ajoutent toujours que cela ne me touche pas, que cela concerne d'autres personnes qu'ils voient à la Chambre des communes. C'est difficile à avaler et je sais que nous sommes nos pires ennemis.

Nous devons non seulement mettre en place les mesures législatives qui nous sont soumises, mais également étudier le projet de loi sur l'éthique dont nous parlons aujourd'hui. En tant que députés, nous devons être perçus comme au-dessus de tout reproche. Dans le cadre de nos propres activités, nous devons reconnaître que nous devons donner une meilleure image non seulement de nous-mêmes à la Chambre, mais certainement de nos collègues à la Chambre, pour que les gens nous respectent davantage en tant que membres de la classe politique qu'ils ne l'ont fait dans le passé.

Je siège au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre et j'attends avec impatience que ce projet de loi nous soit renvoyé. J'ai eu l'occasion d'examiner les mesures touchant l'éthique et de discuter de la question du commissaire à l'éthique au cours des derniers mois. Je peux garantir à la Chambre que les gouvernements provinciaux sont bien en avance sur le gouvernement fédéral à ce chapitre.

Ma province, en l'occurrence le Manitoba, a eu l'occasion d'aborder la question d'un commissaire à l'éthique. J'assure la Chambre qu'il est absolument vital de mettre en place au moins des règles. Ce n'est pas tant pour assurer le public qu'il y a des règles pour évaluer et suivre la conduite des politiciens, mais c'est surtout une mesure préventive pour les députés. Il est facile pour nous d'être à tel point absorbés dans nos activités que nous n'arrivons pas à voir les nuances entre les extrêmes en matière d'éthique.

Je considère que le commissaire à l'éthique doit entre autres jouer un rôle préventif auprès des députés. Lorsque nous nous trouvons face à un dilemme et que nous nous demandons quelle direction prendre dans notre vie, en matière d'investissement et à l'égard de notre circonscription, nous pouvons désormais faire appel à un conseiller qui pourra nous dire si nous sommes ou non sur la bonne voie. Aucun d'entre nous n'a réponse à tout. Quiconque ici présent s' imagine avoir toutes les réponses est dans une bien meilleure position que l'opposition ou même que le premier ministre, qui n'a pas lui-même toutes les réponses. Il est bon de pouvoir échanger et de demander l'avis de quelqu'un d'autre à l'égard des décisions que nous devons prendre.

Deux problèmes se posent. En premier lieu, je n'en reviens pas de la réticence du gouvernement à accepter l'idée de la divulgation des intérêts des conjoints, soulevée lors de l'étude en comité du projet de loi sur l'éthique. La réglementation sera élaborée. Nous soutenons que pour procéder de façon totalement ouverte, transparente et crédible, le règlement doit exiger que les députés divulguent leurs intérêts, que cette obligation s'applique également à leur conjoint et que les deux déclarations doivent être présentées conjointement. C'est là une simple question d'ouverture, d'honnêteté et de bon sens.

Cela se fait partout ailleurs, mais les députés libéraux ont de la difficulté à accepter cela. Ils ont peut-être pensé qu'on devrait prévoir une façon de contourner la réglementation en matière d'éthique. Pour ma part, je ne vois pas les choses sous cet angle.

Dans une autre vie, j'ai été tenu de divulguer et de déclarer mes actifs et mes intérêts. Mon épouse et les personnes à ma charge à l'époque ont également participé à cette déclaration.

●(1245)

Il n'est que juste que nous examinions sérieusement cette question de la divulgation relative aux conjoints lorsque nous discuterons des règlements. Je pense que nous avons enfin convaincu les libéraux qu'ils devraient être au-dessus de tout soupçon et, en conséquence, d'accepter la divulgation relative aux conjoints

L'autre point concerne le commissaire à l'éthique. Je suis absolument consterné qu'il ait fallu dix ans au premier ministre pour souscrire à l'idée d'un code de déontologie. Dans son premier livre rouge, en 1993, le premier ministre a parlé d'un gouvernement transparent et de respect de l'éthique. Maintenant, dix ans plus tard, au moment de son départ, quand il a un pied dans la porte et que celle-ci est à la veille de se fermer sur lui, il souscrit à ce merveilleux concept de l'éthique. Je ne sais pas pourquoi il n'a pas jugé bon d'avoir un code de déontologie au cours des dix dernières années, mais je suppose que mieux vaut tard que jamais.

En ce qui concerne le commissaire à l'éthique, il est essentiel que la personne choisie ait le respect de l'assemblée législative ou du Parlement. Si cette personne n'inspirait pas le respect, les députés auraient de la difficulté à accepter ses avis et elle aurait aussi de la difficulté à accepter les leurs.

Par conséquent, les chefs de tous les partis de la Chambre devraient participer au processus de nomination. Honnêtement, je crois que la Chambre doit apporter une véritable contribution au processus de nomination. Les députés doivent voter, un peu comme ils le font dans le cas du Président de la Chambre. À l'ouverture d'une législature, les députés ont l'occasion de proposer le nom d'une personne qui veillera à ce que leurs droits soient respectés à la Chambre. Selon moi, il est nécessaire que nous fassions de même en ce qui concerne le commissaire à l'éthique.

Faudrait-il la moitié des votes plus une voix? Nous en avons discuté. La question revient toujours sur le tapis dans le cas des référendums. Honnêtement, je crois qu'ils faudrait plus que cela. Il faudrait davantage qu'une majorité simple. En fait, j'aimerais voir l'unanimité, mais cela est impossible. Toutefois, je ne voudrais pas qu'un gouvernement majoritaire puisse m'imposer un commissaire à l'éthique. Il faudrait plus qu'une simple majorité. Les deux tiers ou les trois quarts des votes. Choisissons. En fait, nous pouvons faire cela en comité.

Je ne parlerai pas plus longtemps, mais je passerai certainement beaucoup de temps au sein du comité qui examinera le projet de loi. Je peux assurer à tous les députés que le projet de loi sera grandement amélioré et qu'il comportera quelques modifications lorsqu'il reviendra à la Chambre. Je sais que nous pouvons y parvenir avec l'aide du gouvernement au sein du comité.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Initiatives parlementaires

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au lundi 5 mai, à l'heure ordinaire de l'ajournement.

M. Geoff Regan: Madame la Présidente, il y a eu des discussions entre les partis et vous constaterez que la Chambre consent, conformément au paragraphe 45(7) du Règlement, à reporter le vote par appel nominal au mardi 6 mai, à 15 heures.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote est reporté au mardi 6 mai, à 15 heures.

M. Geoff Regan: Madame la Présidente, je voudrais que vous demandiez si la Chambre accepte de considérer qu'il est 13 h 30, afin que nous puissions passer aux initiatives parlementaires.

• (1250)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD) propose: Que le projet de loi C-406, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui afin de présenter davantage mon projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi.

Comme vous le savez, quand j'ai été élu en 1997, j'avais beaucoup à coeur le problème de l'assurance-emploi au Canada et les changements qui avaient été faits en 1996 par le gouvernement libéral. J'ai fait par la suite une tournée pancanadienne au cours de laquelle j'ai visité les dix provinces. Je suis aussi allé au Yukon. J'ai participé à plus de 52 réunions publiques dans toutes les provinces du Canada.

Après ces rencontres avec les Canadiens et les Canadiennes, les travailleurs et les travailleuses, j'ai présenté à l'époque un rapport au ministre. Par la suite, j'ai présenté une motion à la Chambre des communes. Celle-ci avait été acceptée unanimement au printemps de 2000, soit avant les élections. Aujourd'hui, finalement, le projet de loi se veut le fruit de tout le travail qui a été fait et de ces rencontres avec les gens.

La raison d'être de ce projet de loi est pour rétablir la justice à l'endroit des travailleurs et des travailleuses sans emploi et des

prestataires du programme qui ont dû subir les changements apportés au programme en 1996.

D'ailleurs, les Nations Unies ont même condamné les compressions faites aux dépenses du programme d'assurance-emploi et ont réitéré la demande d'une réforme immédiate.

Malheureusement, ce gouvernement n'a que la piastre en tête. Il y a moins de prestataires, mais plus d'argent dans les coffres, ce qui a permis au ministre des Finances de se faire une belle réputation en présentant des budgets sans déficit sur le dos des travailleurs et des travailleuses qui avaient perdu leur emploi.

Je voudrais rappeler que ces beaux budgets de fierté se sont faits sur le dos des travailleuses et travailleurs canadiens ainsi que des entreprises, qui sont les seuls à contribuer à cette caisse.

Aujourd'hui, je vais donc élaborer davantage sur mon projet de loi qui, je l'espère, obtiendra l'appui de cette Chambre.

Dans un tout premier temps, je demande que le nom du programme d'assurance-emploi soit modifié et qu'il redevienne le «programme d'assurance-chômage», tel qu'il était auparavant. Ce programme ne fournit pas de l'emploi, mais de l'aide en période de chômage, ce qui est plus représentatif.

Le nombre d'heures requises pour obtenir des prestations sera de 350 heures ou 20 semaines d'emploi assurable d'au moins 15 heures par semaine, au lieu des 710 heures présentement requises.

Le calcul des prestations sera de 66 p. 100 du revenu assurable, basé sur les 10 semaines les mieux rémunérées au cours de la dernière année, soit 52 semaines.

Cela réglerait le problème de ce qu'on appelle le «ramassage de temps». C'est un problème auquel font présentement face les gens du sud-est du Nouveau-Brunswick dans les usines de poisson. On fait maintenant des enquêtes sur eux à cause du «ramassage de temps». Le député de Beauséjour—Petitcodiac se dit leur défenseur et dit qu'il réglerait le problème, alors que la ministre dit non au «ramassage de temps». J'ai hâte de voir comment ces députés voteront sur mon projet de loi pour voir s'ils appuieront le concept des 10 meilleures semaines au cours des 52 dernières semaines.

Actuellement, le programme n'alloue que 55 p. 100 du salaire, ce qui est minime par rapport à l'actuel coût de la vie. C'est mettre réellement les gens sous le seuil de la pauvreté. Imaginez une personne qui gagne un salaire de huit dollars de l'heure et qui reçoit 55 p. 100 de cela. Comment peut-elle vivre? C'est même moins que les prestations de bien-être social.

La durée des prestations sera d'une semaine pour chaque semaine de travail de 15 heures, allant jusqu'à 52 semaines. Ceci pourrait enrayer le problème des petites semaines, tout en incluant les travailleurs à temps partiel.

Le rajustement se fera comme suit: deux semaines pour chaque point de pourcentage du taux régional de chômage qui est au-dessus de 4 p. 100 allant jusqu'à 10 p. 100, et trois semaines pour chaque point de pourcentage du taux régional de chômage qui est au-dessus de 10 p. 100. Le délai de carence de deux semaines est éliminé complètement.

Initiatives parlementaires

Regardons le problème du SRAS qui sévit présentement à Toronto. Quand cela est arrivé, le gouvernement a tout de suite adopté un règlement et a dit qu'il enlevait le deux semaines d'attente. Pourquoi enlever le deux semaines d'attente si on constate un besoin immédiat pour les gens de cette région? Je suis d'accord avec cela, mais je dis que toute personne qui perd son emploi aujourd'hui est dans la même situation. Il n'y a plus de revenu qui arrive à la maison. Les deux semaines d'attente devraient être enlevées pour tous les Canadiens et Canadiennes qui perdent leur emploi.

● (1255)

Le gouvernement a montré un bel exemple avec ce qui se passe à Toronto.

En éliminant le diviseur et les dispositions de récupération, tout en éliminant les 910 heures requises pour les nouveaux arrivants et les intégrant au marché du travail, les prestations spéciales serait de 350 heures.

Si ce projet de loi est adopté, les travailleurs indépendants et contractuels seront considérés comme des employés et seront protégés par le programme d'assurance-emploi.

Ce sont des travailleurs et des travailleuses pareils aux autres. Quand on regarde le marché du travail et le nouveau mode de vie d'aujourd'hui, on nous dit qu'il faut inclure nos travailleurs indépendants.

Quant aux deux semaines de prestation accumulées pour chaque année sur le marché du travail, dans le cas des mises à pied spéciales, ces prestations sont seulement disponibles aux travailleurs et travailleuses ayant 10 années d'expérience sur le marché du travail et étant âgés de 45 ans et plus. La durée maximale de ces prestations serait de 26 semaines.

C'est pour aider les gens âgés de 45 ans et plus qui perdent leur emploi et qui ne voient pas comment retrouver un emploi. Cela les aiderait encore. Ce serait un surplus qui les aiderait à s'adapter et à trouver un autre emploi.

Les montants de retraite, les indemnités de départ et les paies de vacances sont éliminés de la définition de revenu.

Ce n'est pas juste qu'une personne qui reçoive une paie de vacances ou une indemnité de départ après avoir perdu son emploi ne puisse bénéficier des prestations d'assurance-emploi, parce que ce revenu s'applique à l'assurance-emploi. Cela va à l'encontre du bon sens. Cet argent pourrait servir afin d'aider les gens qui veulent se trouver un emploi, plutôt que de continuer à bénéficier de prestations d'assurance-emploi.

Un employé peut obtenir de la formation si elle est adaptée à son emploi pendant cinq semaines par année. Donc, la durée maximale serait de 52 semaines. Cela vise à ramener les gens au travail. Cela encouragerait les gens à travailler. Cela les ramènerait au travail et les aiderait à trouver du travail.

C'est un projet de loi qui aurait son utilité. Plutôt que de prendre l'argent de la caisse de l'assurance-emploi pour équilibrer le budget dans le but d'atteindre des déficits zéro, il faudrait le mettre là où sont les besoins.

Les pénalités financières seraient éliminées. Aucun intérêt ou montant ne peut être imposé en cas de violation de la loi, de pénalité et de versement excédentaire.

Quant au compte de l'assurance-emploi, il serait remplacé par un compte de fiducie. Ce fonds serait crédité des montants reçus en cotisations. Actuellement, la caisse de l'assurance-emploi s'élève à 42 milliards de dollars. C'est bien au-delà des 15 milliards de dollars

nécessaires pour rentabiliser le programme. En créant un compte en fiducie, nous nous assurons que l'argent qui est mis dans le compte soit destiné au programme seulement.

Dès lors, la Commission de l'assurance-chômage sera constituée de membres nommés par le gouvernement en conseil pour un mandat de cinq ans maximum, à partir d'une liste de personnes proposées par des organisations patronales et syndicales choisies par le ministre. La commission serait chargée de l'application de la loi et du programme d'assurance-emploi; de la gestion du fonds en fiducie; et de la procédure d'appel.

En somme, ce projet de loi est de grande envergure, mais nécessaire pour remédier aux lacunes importantes du programme d'assurance-emploi.

Depuis mon premier mandat comme représentant fédéral, je ne cesse de recevoir des appels téléphoniques de personnes qui ont de graves problèmes avec le programme actuel.

De plus en plus de personnes ont de la difficulté à se qualifier au programme, ce qui ne devrait pas être le cas surtout en perte d'emploi. En fait, deux tiers des personnes sans emploi ne sont pas admissibles au programme.

Dans le rapport de contrôle d'évaluation 2002 déposé cette semaine par le ministre du Développement des ressources humaines, on nous peint un beau dessin tout rose avec plein de couleurs quant à la situation des sans-emploi et du programme d'assurance-emploi.

Pourtant, à mon bureau, je reçois une trentaine d'appels par jour concernant l'assurance-emploi. À mes yeux, ces appels sont plus réels que le beau bilan que la ministre nous a présenté.

Il y a des cas comme celui que j'ai vu cette semaine quand je me suis rendu dans ma circonscription. Il s'agissait des gens qui ont travaillé dans le domaine de la construction dans l'Ouest canadien. Ces personnes ont laissé leur famille pendant plus de trois mois.

J'ai ici la formule de séparation de l'employeur, qui dit que la raison de la mise à pied, c'était par manque d'emploi ou «shortage of work.» Le gouvernement a pris la peine d'appeler l'employeur pour voir si c'était vrai ou non. Il a fait enquête. Peut-être voulait-il couper leurs prestations d'assurance-chômage!

● (1300)

Combien assoiffé est le gouvernement pour voler l'argent des contribuables, des travailleurs et des travailleuses, quand il a un document de l'employeur qui dit qu'il n'y a même pas d'emploi dans son usine? Ils sont en train de faire des enquêtes à ce sujet.

C'est simple, c'est parce qu'il y a des quotas. C'est cela le problème. Le gouvernement est plus encouragé à avoir l'argent des compagnies, des travailleurs et des travailleuses pour payer ses dettes, plutôt que de faire du bien pour les gens.

Je parlais avec une femme cette semaine qui a téléphoné à mon bureau. Lorsque je l'ai rappelé, je lui ai dit: «Comment ça va?» Elle m'a dit que la corde était près d'elle. Ce n'est pas intéressant à entendre. C'est cela le problème et c'est cela le déficit de l'assurance-emploi.

Qu'on regarde les gens à Toronto présentement qui sont en train de perdre leur emploi, des femmes qui travaillent 20 heures par semaine et qui ne peuvent pas se qualifier à l'assurance-emploi à cause du nombre d'heures qui manquent. Si on avait les changements dont on a besoin aujourd'hui à l'assurance-emploi, on ne serait pas dans l'état de panique actuel.

Initiatives parlementaires

Le programme de l'assurance-emploi était là pour aider les gens qui perdaient leur emploi. Il n'était pas là pour aider le ministre des Finances à payer sa dette. Il n'était pas là pour payer pour les programmes sociaux. Il est là spécialement pour une raison, soit d'aider les gens qui ont perdu leur emploi.

Le gouvernement libéral devrait avoir honte de s'obstiner à dire que, par exemple, les gens devraient arrêter d'utiliser l'assurance-emploi comme un supplément de revenu, tandis qu'il l'utilise pour payer la dette. Comment les libéraux peuvent-ils se lever et être fiers de dire de telles choses?

Au début de la dernière campagne électorale, le député de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok lançait un cri du coeur à la ministre. Il disait: «Je vous demande de changer le programme de l'assurance-emploi.» Sa campagne électorale a été faite sur l'assurance-emploi. L'élection du député de Beauséjour—Petitcodiac a été faite sur l'assurance-emploi, comme celle du député de Madawaska—Restigouche. Aujourd'hui, il n'y a aucun changement.

Peut-être que la secrétaire parlementaire du ministère du Développement des ressources humaines va dire: «On a fait des changements. On a inclus 52 semaines pour des raisons parentales.» Elle va peut-être dire qu'ils vont augmenter de 50 p. 100 à 55 p. 100. Le problème n'est pas là.

Il y a présentement 800 000 personnes qui ne se qualifient pas à l'assurance-emploi au Canada. Il y a 1,4 million d'enfants qui ont faim au Canada. Mais s'il y a 800 000 personnes adultes qui ne se qualifient pas à l'assurance-emploi, ce sont des personnes qui ont des familles et des enfants, alors on peut calculer le 1,4 million d'enfants ayant faim au Canada.

C'est la faute du gouvernement libéral et des changements de 1996. Avant, en 1993, lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, ils condamnaient les changements du Parti conservateur et disaient qu'il s'attaquait mal aux problèmes économiques au Canada. À cette époque, ils disaient qu'il fallait s'attaquer aux problèmes économiques. Aujourd'hui, ils se tournent de côté et nous arrivent avec les mêmes changements que les conservateurs faisaient dans le temps.

Nous sommes en 2003. Un beau pays comme le Canada a un programme comme celui que nous avons pour les employeurs et pour les employés. Pourtant, il n'est pas capable de donner ce programme à ceux à qui il appartient.

Cette semaine, j'étais fier lorsque j'ai entendu dire que, finalement, la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec et la CSN étaient rendus en cour. Je prie Dieu qu'ils gagnent cette cause contre le gouvernement fédéral pour ramener de nouveau l'argent à ceux à qui il appartient. Je souhaite que c'est cela qui arrivera à la cour si le gouvernement n'est pas capable de prendre ses responsabilités. Les libéraux sont trop assoiffés. Celui qui dépend de l'assurance-emploi, c'est le Parti libéral qui est à la tête du gouvernement fédéral. Ce sont eux les assoiffés de l'assurance-emploi.

Celui qui devrait être privilégié, c'est l'enfant qui a faim chez lui, l'enfant qui n'a pas de nourriture dans le réfrigérateur. C'est lui qui devrait bénéficier de l'assurance-emploi pour vivre. La responsabilité du gouvernement, c'est de faire en sorte que les gens dans les régions soient économiquement capables de travailler. Il faut ramener les gens au travail.

Je souhaite vraiment sincèrement que le Parlement vote en faveur de mon projet de loi pour le référer au moins au Comité permanent du développement des ressources humaines pour que l'on fasse une vraie étude et, finalement, qu'on arrive avec des changements qui

seraient acceptables pour les travailleurs et les travailleuses ainsi que pour le bien-être de nos enfants.

● (1305)

[Traduction]

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à remercier mon collègue, le député d'Acadie—Bathurst. Chaque année, depuis que nous avons tous les deux été élus en 1997, il a remarquablement bien défendu les chômeurs et a dénoncé les injustices que le gouvernement a infligées aux travailleurs canadiens.

Mon collègue l'ignore sans doute, mais son petit-fils, Jonathan, se trouve dans le lobby, où il regardait la télé. Il était absolument captivé. Lorsqu'il reverra cet enregistrement dans l'avenir, il pourra être fier de ce que son grand-père a fait pour les Canadiens, et notamment pour les enfants. Au contraire, tous les députés ministériels devraient avoir honte de ce que le gouvernement a infligé aux chômeurs.

Je voudrais poser une question à mon collègue au sujet de la période d'attente imposée aux apprentis-compagnons en menuiserie, soudure et mécanique. Le gouvernement imposait une période d'attente de deux semaines aux personnes qui possédaient encore leur emploi mais qui avaient décidé de participer à un programme d'apprentissage afin de se perfectionner. Ces personnes devaient subir une période d'attente avant d'obtenir des prestations.

Le gouvernement a parlé d'écourter cette période. Il l'a peut-être réduite à environ une semaine. Quoi qu'il en soit, le député croit-il qu'il devrait y avoir une période d'attente dans le cas des apprentis? Pourquoi les personnes qui veulent parfaire leur éducation devraient-elles être soumises à une période d'attente avant de pouvoir toucher des prestations d'assurance-emploi?

[Français]

M. Yvon Godin: Madame la Présidente, j'aimerais remercier ma collègue et surtout peut-être souhaiter le bonjour à mon petit-fils Jonathan qui, je ne le savais pas, est à l'extérieur de la Chambre.

Le projet de loi que j'ai présenté aujourd'hui à la Chambre des communes est clair; on y dit qu'il faut enlever complètement les deux semaines d'attente. Une personne ne devrait pas être pénalisée, comme c'est le cas pour les gens qui pratiquent un métier.

Prenons l'exemple d'une personne qui est en train d'apprendre un métier, qui travaille pour un employeur et qui est finalement obligée d'aller au collègue communautaire. Pendant qu'elle fréquente le collègue communautaire pour se perfectionner dans son métier et obtenir les papiers de «journeyman», elle perd tout d'un coup deux semaines de salaire. Cela va à l'encontre du bon sens. L'assurance-emploi est là pour aider les gens et leur permettre de recevoir de l'argent quand ils ne travaillent pas.

Maintenant, on va plus loin que cela. Des personnes sont en train d'améliorer leurs compétences, ce qui sera bon pour l'employeur et pour tout le monde, et on les pénalise de deux semaines. Beaucoup de personnes ne veulent même plus apprendre un métier à cause de la perte d'argent.

Le projet de loi que j'ai présenté stipule que c'est pour tout le monde. Même si quelqu'un perd son emploi, il ne devrait pas être puni. On ne parle pas d'une personne qui a laissé volontairement son emploi, mais d'une personne à qui l'employeur dit qu'il n'y a plus de travail, de ne pas venir travailler la semaine suivante. Pourquoi la famille devrait-elle souffrir? Ce n'est pas l'employé qui abuse du système, ni l'employeur. C'est simplement qu'il n'y a plus de travail.

Initiatives parlementaires

C'est pourquoi mon projet de loi est important. Je pense que le gouvernement le reconnaît, comme par exemple dans le cas de l'urgence à Toronto; dans ce cas-là le gouvernement a enlevé la pénalité de deux semaines, se disant que ces gens ont besoin d'argent. Mais moi, j'ai toujours dit qu'une personne, qu'elle soit du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Colombie-Britannique ou de l'Ontario, quand elle perd son emploi, elle perd son emploi, peu importe d'où elle vient.

C'est pourquoi il serait important d'enlever les deux semaines d'attente avec ce projet de loi, afin que ce soit vraiment un programme pour les travailleurs et les travailleuses.

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui lors de la deuxième lecture du projet de loi C-406 qui vise à modifier la Loi sur l'assurance-emploi.

D'entrée de jeu, laissez-moi rectifier les faits. On sait que certaines personnes peuvent vivre des situations difficiles, mais dans l'ensemble, l'assurance-emploi fonctionne bien. Selon Statistique Canada, le taux de participation au marché du travail a maintenant atteint 67,5 p. 100. Cela date de mars 2003, ce qui se rapproche du maximum atteint au cours des 12 dernières années.

Chez les femmes adultes, le taux de participation est de 60,6 p. 100. De plus, nous versons plus de deux milliards de dollars par année aux provinces et aux territoires pour qu'elles offrent des mesures nécessaires pour aider les Canadiens à trouver un emploi et à le conserver.

Depuis 1997, nous avons investi plus d'un milliard de dollars dans le cadre de la Stratégie Emploi-Jeunesse qui permet aux jeunes d'acquérir une expérience de travail valable grâce à des programmes comme le Services Jeunesse Canada, Jeunes Stagiaires Canada et Placement carrière-été, ce qui crée 96 000 emplois par année seulement depuis 1997. Ce que nous voulons, c'est encourager la participation active.

Cela étant dit, le député de Acadie—Bathurst sait à quel point le régime d'assurance-emploi est, depuis 60 ans, un maillon important du filet de sécurité au Canada. Le gouvernement tient à ce qu'il continue à servir les travailleurs qui en ont besoin et il continuera de le faire de la meilleure façon qui soit.

L'objectif de l'assurance-emploi a évolué au fil des ans, et ce, en fonction des besoins changeants des travailleurs canadiens.

Vous savez, l'assurance-emploi offre aujourd'hui un soutien temporaire du revenu aux Canadiens qui n'ont pas de revenu d'emploi pendant un certain temps, soit en raison de la perte d'un emploi, d'une maladie, de la naissance d'un enfant ou encore parce qu'ils doivent s'occuper d'un enfant ou d'un parent gravement malade. De plus, l'assurance-emploi offre aux chômeurs canadiens des possibilités d'orientation et de perfectionnement professionnels afin qu'ils puissent réintégrer le marché du travail.

En 1996, à la suite de vastes consultations menées auprès des Canadiens, le gouvernement du Canada a remplacé l'assurance-chômage par l'assurance-emploi, de manière à répondre aux nouveaux besoins de l'économie, du marché du travail et des travailleurs. De plus, la Commission de l'assurance-emploi s'était alors engagée à surveiller les répercussions du régime sur les gens, les collectivités et l'économie.

Pour donner suite aux activités annuelles de contrôle et d'évaluation, le gouvernement a rajusté le régime pour qu'il réponde davantage aux besoins. Nous avons donc, depuis ce temps, bonifié,

comme le député de Acadie—Bathurst disait, les prestations parentales. Nous avons apporté des ajustements aux petites semaines de travail; éliminé la règle d'intensité; modifié les dispositions relatives au remboursement; modifié la règle concernant la rémunération non déclarée; et offert une nouvelle prestation de compassion d'une durée de six semaines aux travailleurs admissibles qui prodigueront des soins à un parent, un enfant ou un conjoint gravement malade, et cela sera en vigueur dès janvier 2004.

Comme les députés le savent déjà, le rapport annuel le plus récent, soit le sixième Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, a été publié à la fin du mois d'avril.

Ce rapport a permis de déterminer que le régime d'assurance-emploi continue de bien fonctionner et que les changements apportés ont permis de servir encore mieux les clients et leur famille.

Laissez-moi vous donner des exemples pour 2001 et 2002. Le régime a offert une couverture adéquate. Les chiffres sont que 88 p. 100 des employés rémunérés auraient été admissibles aux prestations s'ils avaient perdu leur emploi.

Plus de Canadiens ont bénéficié d'aide, soit 1,9 million de personnes ont touché des prestations d'assurance-emploi, et 11,5 milliards de dollars ont été versés.

Les mesures actives de réemploi ont bien fonctionné. Pendant cette période, 2,1 milliards de dollars ont été investis soit en prestations d'emploi et mesures de soutien au moyen des programmes comme l'aide à l'emploi et le développement des compétences, ce qui a permis à 570 000 personnes d'améliorer leurs compétences et également à 190 000 clients de réintégrer le marché du travail rapidement.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur cette dernière statistique. Elle indique clairement que le meilleur soutien que l'on puisse accorder aux chômeurs canadiens ne réside pas dans des prestations d'assurance-emploi accrues, mais dans l'emploi. Et nous faisons des progrès, car en 2002, le taux d'emploi a augmenté de 3,7 p. 100. Il s'agit là du taux de croissance annuel le plus élevé depuis 1987.

Le régime d'assurance-emploi reflète bien l'approche équilibrée qu'a adoptée ce gouvernement, soit la bonification des prestations d'assurance-emploi et la réduction constante des cotisations.

● (1310)

Il faut se rappeler que le gouvernement doit assumer le coût des prestations d'assurance-emploi en toutes circonstances, même lorsque le compte affiche un déficit, comme ce fut le cas durant la récession du début des années 1980 et des années 1990.

Le projet de loi C-406 propose la création d'un fonds de fiducie distinct pour l'assurance-emploi, ainsi que d'une commission indépendante comme fiduciaire chargée d'appliquer la loi. Cette proposition serait incompatible avec la responsabilité illimitée du gouvernement à l'égard du paiement des prestations d'assurance-emploi. Elle irait aussi à l'encontre de l'objectif du gouvernement de consolider ses revenus et ses dépenses, et ce, sur l'avis du vérificateur général en 1986.

Initiatives parlementaires

Je vous rappelle que le processus d'établissement des taux de cotisation fait actuellement l'objet d'un examen. Cet examen sera guidé par certains principes clés: la transparence devrait prévaloir dans l'établissement des taux de cotisation; ces taux devraient être établis selon l'avis d'experts indépendants; le niveau des recettes tirées des cotisations devrait correspondre aux coûts prévus des programmes; l'établissement des taux de cotisation devrait en réduire l'incidence sur le cycle économique; et finalement, le taux de cotisation devrait demeurer relativement stable.

Le gouvernement a fait tous les efforts nécessaires pour réduire le coût de l'assurance-emploi, pour les travailleurs comme pour les employeurs. En fait, nous avons réduit le taux de cotisation chaque année depuis 1994. Les employeurs nous ont dit que cette réduction stimulait l'emploi.

Quant aux travailleurs, ils disposent du filet de sécurité de l'assurance-emploi sans devoir en assumer le fardeau financier. Je ne crois pas que les Canadiens verraient d'un bon oeil une augmentation considérable des cotisations.

Le régime d'assurance-emploi fonctionne bien. Nous continuons de le surveiller et de l'évaluer. Nous n'hésitons pas à y apporter les modifications qui s'imposent à partir d'éléments probants.

Je crois que l'approche proposée dans ce projet de loi soulève plusieurs questions. Pourquoi faire marche arrière? Pourquoi renoncer à un système comptable ouvert et transparent? Pourquoi dépenser des milliards de dollars de plus dans un nouveau régime quand nous en possédons un qui répond aux besoins des travailleurs?

Alors que ce gouvernement est orienté vers l'avenir, comme en témoigne notre proposition d'une nouvelle prestation de compassion, je pourrais dire que ce projet de loi représente un pas important en arrière.

• (1315)

[Traduction]

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir m'exprimer sur ce sujet aujourd'hui. Même si je ne suis pas d'accord avec une bonne partie des hypothèses avancées tantôt par le député, je dois reconnaître qu'il croit en ce projet de loi et qu'il le présente pour des raisons très altruistes, et non pas à des fins personnelles. Il pense vraiment que ce projet de loi sera profitable aux travailleurs.

Malheureusement, je ne pense pas qu'il s'y prend de la bonne façon. Il commence par postuler qu'il faudrait changer le nom du programme d'assurance-emploi par programme d'assurance-chômage. Sincèrement, quand le programme était ainsi désigné, je ne voyais pas l'utilité d'en changer le nom. Je trouve que c'est la chose la plus stupide que le gouvernement ait faite. Ce premier changement de nom, d'assurance-chômage à assurance-emploi, a coûté cinq millions de dollars aux contribuables, c'est-à-dire aux travailleurs. Pourquoi? Pour ménager les sentiments des gens. J'ai trouvé cela pas mal stupide. Mais il est tout aussi insensé de dépenser un autre cinq millions de dollars pour rétablir le nom d'origine qui, semble-t-il, faisait tiquer les gens, même si je ne suis pas convaincu que ceux-ci se soient sentis vraiment mieux à la suite du premier changement.

Le projet de loi propose d'offrir des prestations plus élevées pendant une plus longue période. Et les gens n'auront pas à avoir travaillé autant pour y avoir droit. L'indemnité de départ et la paye de vacances ne seront pas visées et la personne pourra donc toucher des prestations d'assurance-emploi plus rapidement. À ce sujet, le député néo-démocrate qui a présenté le projet de loi trouve qu'il est injuste

d'inclure la paye de vacances et l'indemnité de départ et que celles-ci devraient être employées à la recherche d'un emploi.

En réalité, les gens qui perdent leur emploi et obtiennent l'équivalent de six semaines de salaire comme indemnité de départ, en plus d'une paye de vacances de trois semaines, ne sont pas techniquement au chômage avant d'avoir épuisé ces sommes. Ce que font les employeurs, en réalité, c'est qu'ils continuent à payer ces personnes pendant la période visée par l'indemnité de départ et la période de leurs vacances même si elles ne sont plus à leur emploi. Je tenais simplement à préciser ce point.

Le projet de loi prévoit également des prestations pour ceux qui quittent leur emploi sans raison valable. Le député a mis une réserve en ce sens qu'il y aura une période d'attente qu'il souhaite éliminer ailleurs.

Les gens sont assurés pour avoir un emploi. S'ils décident de leur propre chef de quitter leur emploi, ils se placent dans la même situation qu'une personne qui assure sa maison et qui ensuite l'incendie parce qu'elle n'en veut plus. Premièrement, outre le fait qu'incendier sa maison est un acte criminel, on s'imagine bien ce qu'un employeur peut ressentir quand il apprend qu'il doit assurer la maison et que, si la personne décide de la brûler, l'employeur doit dédommager la personne à hauteur du montant pour lequel celle-ci a assuré sa maison. Il y aurait beaucoup de gens qui ne se soucieraient pas de revendre leur maison. Ils se contenteraient de craquer une allumette. Imaginez le désordre que cela créerait.

À vrai dire, on créerait le même désordre au sein du programme de l'assurance-emploi si l'on permettait aux gens de dire qu'ils ont accumulé suffisamment de semaines pour quitter leur emploi, prendre une année de congé pendant laquelle ils percevraient des indemnités, pour ensuite se trouver un autre emploi, y travailler la période minimum requise et quitter cet emploi une nouvelle fois.

Ce projet de loi promet plus pour moins. Qui peut résister à cela? Adoptons ce projet de loi et les gens obtiendront plus d'argent, plus facilement et plus longtemps. Mais combien en coûtera-t-il en indemnités à la société, aux employeurs et aux travailleurs comme tels, ces gens mêmes que le député veut aider?

J'ai examiné, comme l'a certainement fait le député, l'excédent actuel, qui est indécent. C'est un excédent théorique car, en réalité, il n'y est plus. Tout comme Barbe-Noire, qui sillonnait les mers dans le passé, pillant tout ce qui se trouvait sur son passage, nous avons un gouvernement qui prend le moindre dollar à toutes les sources, qui taxe le peuple à tour de bras. Je crois que ce sont là des propos qui ont été attribués à l'ancien ministre des Finances qui est aujourd'hui candidat à la direction de son parti. Que ce soit vrai ou non, j'ai souvent entendu dire qu'il aurait déclaré n'avoir jamais vu d'impôt qui ne lui ait pas plu.

Les libéraux ont déclaré avoir réduit les impôts et les cotisations de l'assurance-emploi. Mais ils ont augmenté tellement d'autres éléments que cela revient à une augmentation nette de nos impôts et à un pillage des richesses et des revenus des Canadiens ordinaires.

• (1320)

Nous devrions probablement examiner cela car, si une telle mesure était adoptée et cela, même si le gouvernement était pris de remords et remboursait l'excédent incroyable—et, aussi tenté que je sois de le faire, je ne veux pas employer ici un terme antiréglementaire—qu'il a subtilisé et dépensé, cela réduirait à tel point la somme en question que nous n'aurions plus de marge durable ou de réserve pour les temps difficiles, comme il l'appelle.

Initiatives parlementaires

L'excédent actuel existe néanmoins sur papier. Cela signifierait finalement que non seulement on ne réduirait plus les cotisations, comme il faudrait le faire dès maintenant, mais que l'on commencerait à les hausser. C'est un fait établi que les charges sociales tuent des emplois. Ce sont les impôts que les employeurs et les employés doivent payer qui tuent des emplois.

Les travailleurs disent qu'ils ne peuvent pas se permettre de travailler en dessous d'un certain revenu net, et pourtant, ils doivent payer une foule de retenues sur leur salaire en sus de l'impôt, ce qui finit encore dans les coffres du gouvernement.

Les employeurs disent que pour créer des emplois, ils doivent réaliser un certain profit. Ils doivent réaliser un profit suffisant pour couvrir non seulement les salaires, mais aussi tous les frais associés au fait d'avoir des employés, dont les cotisations à l'assurance-emploi. Cette mesure fera probablement monter ces charges.

Nous estimons que les familles seraient nettement mieux servies si nous, députés, y compris le député qui a présenté cette mesure et qui se préoccupe vraiment du bien-être des travailleurs, commençons à élaborer ensemble des politiques visant à créer des emplois vraiment durables. Après tout, il s'agit ici d'un filet de sécurité. Il s'agit d'aider les gens qui perdent leur emploi. Au lieu de chercher le moyen de mieux les traiter lorsqu'ils perdent leur emploi, nous devrions chercher ensemble le moyen de faire non seulement qu'ils ne perdent pas leur emploi, mais aussi qu'ils ne soient pas sous-employés et puissent aspirer à un emploi comportant davantage de responsabilités et offrant davantage de satisfaction personnelle et, évidemment, une meilleure rémunération nette.

La politique écrite de l'Alliance canadienne à ce sujet est depuis longtemps établie. Les cotisations d'AE pourraient être fixées par un commissaire à l'AE indépendant et fondées sur les recommandations de l'actuaire en chef. Les fonds devraient être suffisants pour faire face aux urgences qui se présentent lorsque des personnes se retrouvent subitement sans travail, et comprendre une réserve suffisante pour que nous puissions parer à la situation en cas de ralentissement économique subit. Une réserve distincte et bien définie, qui pourrait ressembler à la fiducie dont le député a parlé, serait établie en vue d'assurer le paiement des prestations en période de ralentissement économique.

Les cotisations de l'employeur seraient fondées sur les antécédents, un peu comme dans le cas des autres régimes d'assurance, de sorte que les employeurs ayant l'habitude de licencier moins d'employés que d'autres dans un secteur donné, et non dans l'ensemble des secteurs, paieraient des cotisations moins élevées. Autrement dit, les employeurs qui s'abstiennent de manipuler le système au sein d'une profession donnée en seront récompensés. Les employeurs qui conservent leurs employés au lieu de les licencier de façon cyclique, ce qui correspond selon moi en bout de piste à ce dont veut parler le député, obtiendront un boni sous la forme de cotisations moins élevées.

La fréquence des congés de maternité ou de maladie n'affectera cependant pas les cotisations. C'est un aspect sur lequel les employeurs ne peuvent exercer de prise, et ils n'en seront pas pénalisés.

De plus, nous continuons de soutenir que la meilleure politique sociale à adopter dans le cas des travailleurs consiste à leur fournir un emploi, et non un montant d'argent découlant du fait qu'ils n'en ont pas. C'est au mieux une béquille pour faire fonctionner le système. La vraie réponse, c'est que nous devons faire quelque chose en vue de créer plus d'emplois.

Selon moi, il est irresponsable d'imposer un lourd fardeau au compte de l'assurance-emploi tout simplement parce qu'il présente à l'heure actuelle un excédent sur le papier. On pourrait réduire les cotisations des travailleurs et des employeurs au lieu de traiter cet excédent inexistant comme s'il s'agissait d'un gros lot à exploiter. Le député offre essentiellement un jardin de roses à tout le monde sans se préoccuper de la provenance des ressources, pour que l'on puisse mettre en oeuvre les idées auxquelles on a rêvé.

Aussi bien intentionné que cela puisse être, il serait fort préférable que celui-ci collabore avec nous à la création d'emplois réels, plutôt que de se concentrer sur la façon d'aider les gens lorsque les politiques du gouvernement les laissent tomber et qu'ils perdent l'emploi qu'ils aimeraient bien mieux avoir.

● (1325)

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'annoncer, d'entrée de jeu, que nous sommes en faveur du principe que sous-tend le projet de loi C-406, soit un assouplissement des règles d'admissibilité à l'assurance-emploi et une plus grande générosité quant à la durée et au montant des prestations. Mais certaines précisions et modifications devront être examinées de plus près et apportées en comité.

J'élaborerai sur certains points au sujet desquels nous croyons qu'il faudrait apporter quelques modifications mineures. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler un peu, tout à l'heure, avec mon collègue de Acadie—Bathurst qui m'a montré une ouverture d'esprit face aux recommandations du Bloc québécois.

J'aimerais dire, dès le départ, qu'il est tout à fait inacceptable que 800 000 travailleurs n'aient pas droit au chômage; ce sont 800 000 travailleurs qui cotisent à l'assurance-emploi et qui n'ont pas le droit d'en bénéficier. Lorsque j'achète une police d'assurance, c'est pour m'assurer que s'il m'arrive quelque chose, je vais pouvoir en bénéficier. Là, on demande à des gens de cotiser à l'assurance-emploi et, en fin de compte, on leur annonce qu'ils n'y auront pas droit parce qu'ils n'ont pas accumulé assez d'heures pour en bénéficier, ou ils sont pénalisés parce qu'ils sont des travailleurs saisonniers, ou pour d'autres raisons.

Cela ne devrait plus exister, surtout pas lorsqu'on voit les milliards de dollars de surplus que l'on retrouve dans le Fonds de l'assurance-emploi. C'est une situation tout à fait inacceptable. J'aurais apprécié voir en cette Chambre une certaine unité de l'opposition face à un sujet aussi important que celui-ci. Cela fait des années que nous nous battons pour que tout le monde soit traité de façon juste et équitable, et ce n'est pas le cas.

Nous pouvons penser à un dossier qui nous tient beaucoup à coeur et que je défends ici depuis des années. Il s'agit du retrait préventif pour les femmes enceintes et qui allaitent, dossier dans lequel le gouvernement n'a pas encore osé faire quoi que ce soit. Ce n'est pas un dossier très coûteux, mais c'est un dossier qui demande une volonté politique et elle n'existe pas ici.

Initiatives parlementaires

Là où nous nous interrogeons, c'est sur le lien de dépendance. La Loi sur l'assurance-emploi stipule qu'un emploi n'est pas assurable si l'employeur et l'employé ont un lien de dépendance l'un envers l'autre. Le ministre de DRHC a cependant un pouvoir discrétionnaire qui lui permet de traiter l'emploi d'une personne apparentée comme un emploi assurable si le prestataire peut démontrer, compte tenu de toutes les circonstances, que le contrat de travail conclu était à peu près semblable à ce qu'il aurait été s'il n'y avait pas de lien de dépendance. Malgré ce pouvoir discrétionnaire, l'application de la loi demeure sévère en pratique. Les prestataires ont toujours le fardeau de la preuve. Le projet de loi C-406 de mon collègue impose à la Commission de l'assurance-emploi le fardeau de prouver le lien de dépendance entre l'employeur et l'employé.

Dans son rapport, le Comité permanent du développement des ressources humaines avait recommandé que le gouvernement modifie la Loi sur l'assurance-emploi afin de supprimer la présomption de culpabilité en cas de lien de dépendance entre l'employeur et l'employé.

La position de mon parti est la suivante. Le Bloc québécois, comme la Commission du droit du Canada—puisque la commission a fait la même recommandation—, propose que l'on modifie la loi pour que l'emploi par une personne apparentée ne soit pas présumé non assurable. Le projet de loi C-406 ne va pas aussi loin et une modification serait à prévoir à ce sujet.

Dans des régions comme la mienne, ou comme celle de mon collègue, il y a souvent des petites entreprises familiales; au Québec particulièrement, beaucoup de PME sont des entreprises familiales. Les époux travaillent tous deux dans la même entreprise et souvent avec leur fils, leur fille, des cousins ou des cousines. Lorsqu'il arrive qu'une des personnes doit bénéficier de l'assurance-emploi pour une période de temps, ou pour une raison quelconque, instantanément cette personne est refusée; elle porte le fardeau de la preuve. Cela ne devrait pas exister. Ce n'est pas parce qu'il y a un lien de parenté entre deux personnes, que cela veut dire nécessairement qu'on essaie de fourvoyer l'assurance-emploi. Porter ce fardeau de la preuve peut être très pénible.

• (1330)

J'ai connu des gens qui ont attendu deux ans avant de pouvoir régler leur dossier. Il n'y a pas longtemps, j'ai pris connaissance d'un dossier très correct, très propre. Mais ces gens se font harceler, et c'est inacceptable. Cela fait trois ans que leur cas est en litige. Cela n'aide pas une situation familiale, ni une situation où l'assurance-emploi est en cause, et cela n'aide certainement pas une entreprise à survivre. Ces gens-là ont contribué à l'assurance-emploi comme tout le monde. C'est une situation sur laquelle il faut absolument se pencher et qu'il faut changer.

Dans le projet de loi C-406, on parle de la création d'une caisse autonome. Le projet de loi crée un fonds en fiducie de l'assurance-emploi distinct pour remplacer le compte d'assurance-emploi qui fait partie du Trésor. Cela a évidemment pour but d'avoir une meilleure transparence quant au contenu de la caisse de l'assurance-emploi.

Par ailleurs, une commission indépendante remplacerait la commission actuelle et agirait à titre de fiduciaire du fonds. Les membres de la commission indépendante seraient nommés par le gouverneur en conseil à partir d'une liste de personnes proposées par les organisations patronales et syndicales choisies par le ministre.

Dans un projet de loi que le Bloc québécois a déposé dans le passé, on proposait la création d'une caisse de l'assurance-emploi indépendante du fonds consolidé actuel.

Quatre objectifs étaient alors poursuivis: les cotisants doivent contrôler la caisse et doivent participer à l'établissement des taux de cotisation; les surplus outrepassant la réserve de 10 à 15 milliards de dollars doivent être retournés aux cotisants sous forme d'assouplissement à la loi ou sous forme de réduction des taux de cotisation; l'argent versé par les cotisants ne doit pas servir à financer d'autres programmes gouvernementaux, donc on ne doit pas s'en servir pour rembourser la dette; et enfin, les surplus accumulés depuis 1995 appartiennent aux cotisants et doivent être crédités au compte de la nouvelle caisse indépendante.

À ce sujet, le projet de loi C-406 manque un peu de clarté relativement à la création de cette caisse. Nous avons peu de détails sur l'aspect fiduciaire du fonds. Quelles sont les réelles implications? Qu'arrivera-t-il aux surplus? De quelle façon seront-ils crédités?

Par ailleurs, le mode de nomination des membres de la commission indépendante laisse entrevoir une commission pas si indépendante que cela. Des regroupements syndicaux et patronaux choisis par le ministre, cela nous laisse à penser. Peut-être y aurait-il moyen de rendre le processus encore plus démocratique.

Concernant le taux de prestations hebdomadaires qui peut être versé à un prestataire, le projet de loi C-406 stipule qu'il est de 66 p. 100 de sa rémunération hebdomadaire assurable, laquelle est fondée sur la moyenne des 10 semaines au cours de la période de 12 mois précédant la semaine où est survenu son arrêt de travail. Les 10 semaines prises en compte dans le calcul doivent être celles où la personne a touché la rémunération la plus élevée.

Le Comité permanent du développement des ressources humaines recommandait dans son rapport que seules les semaines de rémunération élevée soient prises en compte. Il ne mentionnait rien quant au taux des prestations. Dans le rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines, le Bloc québécois a aussi spécifié qu'il souhaitait que le taux moyen de prestations passe de 55 p. 100 à 60 p. 100.

Le projet de loi C-406 va un peu plus loin que le rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines et que le Bloc québécois, mais le principe d'une plus grande générosité dans le montant des prestations demeure le même. Donc, je pense qu'à ce sujet, on est sur la même longueur d'onde. Il y a toujours possibilité d'ajustement.

Le projet de loi C-406 augmente la durée maximale des prestations à 52 semaines. Nous avions demandé qu'elle soit de 45 à 50 semaines. Donc nous nous rejoignons aussi là-dedans.

Je n'ai pas le temps de tout énumérer, mais je pense qu'en comité, nous aurons certainement le temps de trouver des terrains d'entente. Ce qui est important, c'est qu'on revienne avec une caisse indépendante, avec la possibilité de créer une caisse qui appartiendra à tous les travailleurs et à toutes les travailleuses. Ces 800 000 travailleuses et travailleurs canadiens qui n'ont pas accès présentement à l'assurance-emploi mais qui paient des cotisations doivent pouvoir en bénéficier. Ce sera le but qu'on cherchera à atteindre en appuyant le projet de loi de mon collègue de Acadie—Bathurst.

Initiatives parlementaires

● (1335)

[Traduction]

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Madame la Présidente, je suis heureuse d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi présenté par mon collègue le député d'Acadie—Bathurst, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi.

J'aimerais tout d'abord souligner le commentaire formulé par le député de l'Alliance canadienne. Il a noté qu'il en avait déjà coûté cinq millions de dollars pour changer le titre d'assurance-chômage à assurance-emploi, et comme l'a souligné le député d'Acadie—Bathurst, il en coûterait autant pour le changer de nouveau.

À mon avis, si ce n'était qu'une question de nom et que cela pouvait permettre d'économiser 5 millions de dollars, je suis certaine que personne ne s'y opposerait. Nous ne changerions pas le nom. Nous garderions les 5 millions de dollars. Nous nous assurerions que les travailleurs et les employeurs qui ont contribué au régime pourraient en tirer des prestations, ou même, puisque le gouvernement utilise cet argent à plusieurs autres fins, nous nous assurerions qu'il serve aux soins de santé, au logement, dont le pays a grandement besoin, et à l'infrastructure. Il y a certes beaucoup de bonnes choses qu'on pourrait faire avec 5 millions de dollars.

Aussi, son commentaire sur l'importance relative du changement de nom est justifié. Toutefois, en l'entendant parler de cette question, je me disais que cela ne changeait pas grand-chose que l'on parle d'assurance-emploi ou d'assurance-chômage et que c'était un peu comme parler d'assurance-vie ou d'assurance-décès. Il n'en reste pas moins que si les gens touchent cette assurance parce qu'ils sont décédés ou qu'ils sont sans emploi, cela ne change pas grand chose à leur problème. Le nom n'a vraiment pas une grande importance. Ne nous embrouillons pas dans les détails.

Toutefois, pendant qu'il parlait, je continuais à penser à la question du nom et je me demandais quel autre nom nous pourrions lui donner. J'ai pensé à le renommer la vache à lait du gouvernement libéral ou des ministres des finances participant à la course à la direction du parti. On pourrait également parler d'une machine à sous parce qu'il ramasse plus d'argent qu'il n'en remet aux chômeurs. Il y a plusieurs noms qui pourraient lui convenir si nous ne voulons pas en rester avec le chômage ou l'emploi.

Mon collègue soulève un certain nombre de problèmes qui se rapportent à la caisse de l'assurance-emploi ou de l'assurance-chômage. Dans ma circonscription, j'ai eu régulièrement à m'occuper de la plupart des problèmes dont le député a parlé.

Je saisis cette occasion pour souligner que, sans l'excellent travail des employés des bureaux de l'assurance-emploi dans le Nord et des bureaux régionaux de Brandon, la situation serait bien pire. La collaboration avec eux a été excellente. Ils connaissent fort bien le programme. Lorsque nous leur soumettons un problème, ils communiquent leur réponse rapidement. Nous avons une bonne relation de travail avec eux, et nous avons pu résoudre un certain nombre de problèmes qui se sont posés dans les prestations d'assurance-emploi.

La collaboration avec ces employés a été excellente, mais il n'en demeure pas moins que nous avons un certain nombre de problèmes. Bien souvent, ils tiennent directement aux politiques et aux règles que le ministère a mises en place. Les fiches et les formulaires à remplir sont bien trop compliqués.

J'estime être relativement intelligente, et j'estime que l'excellent personnel de mes bureaux l'est également, mais nous constatons, lorsque nous essayons de nous y retrouver dans les fiches, les

formulaires et tout ce qui s'en suit, que le système n'est pas facile. Je mets au défi n'importe qui de remplir ces cartes en fournissant tous les renseignements demandés. Ce n'est pas facile pour ceux qui ont perdu leur emploi et qui essaient tout de même de nourrir leur famille et de s'occuper de tout. Parfois, un détail leur échappe, ou ils remplissent la mauvaise case et, à cause de cela, ils sont considérés comme des fraudeurs. Cela est arrivé, je me plaigne pas. Je remercie le ciel que les employés de ces bureaux de l'assurance-emploi soient là, car nous avons pu régler certains problèmes.

Par conséquent, non seulement les prestataires sont considérés comme des fraudeurs, mais ils doivent aussi rembourser les prestations qu'ils ont pu toucher, même s'ils y avaient droit, contrairement à ce que pense que le service de l'assurance-emploi. De surcroît, on leur impose une amende équivalant au montant à rembourser. Il ne faut pas oublier que ces chômeurs touchent au plus 55 p. 100 de leur salaire, car le régime ne leur assure plus les mêmes prestations qu'autrefois.

Pour ce qui est des cas dont j'ai eu à m'occuper, les fraudeurs étaient rares, voire inexistantes. Ils ont quand même été pris dans ce processus alambiqué qui leur a causé beaucoup de problèmes. Il m'arrive de croire qu'on fait exprès pour leur compliquer la vie.

● (1340)

Les personnes qui se trouvent dans ce genre de situation n'ont pas de recours en ce sens qu'elles n'ont pas vraiment le droit de s'adresser à un tribunal. Elles prient et vivent dans l'espoir que leur député ou quelqu'un les défendra, que le personnel du bureau régional sera compétent ou que les personnes avec qui elles font affaire dans leur région examinera leur problème, le comprendra et trouvera une solution.

On rencontre des chômeurs dans certaines régions qui ont toujours toutes sortes de problèmes à cause de l'attitude qu'affichent certaines personnes à leur égard.

Il m'est déjà arrivé de me retrouver sans emploi. À l'époque où je fréquentais l'école secondaire, et en fait à l'âge adulte, je travaillais durant l'été et je me retrouvais sans emploi par la suite. J'occupais des emplois saisonniers. Je me suis mariée, puis j'ai déménagé, mais j'ai pu toucher des prestations d'assurance-emploi parce que j'avais accumulé le nombre d'heures requises.

Contrairement à ce que mon collègue de l'Alliance prétend, je ne me suis pas réjouie en me disant « Quelle chance! Je ne travaille pas mais j'ai tout cet argent qui m'arrive de l'assurance-emploi ». Je voulais travailler. Il y en a qui seront peut-être étonnés de l'apprendre, mais il n'est pas toujours possible de se trouver du travail. J'ai été chanceuse d'en trouver.

Durant ma vie active, j'ai également touché des prestations d'assurance-emploi pendant que j'étais en congé de maternité. En outre, même si j'avais un bon régime d'assurance-maladie au travail, au cours d'une année donnée, j'ai dû subir une intervention par suite de laquelle j'ai contracté une maladie. J'ai épuisé tous mes congés de maladie de sorte que j'ai été forcée de recourir à l'assurance-emploi.

Initiatives parlementaires

J'avais travaillé pendant toutes ces années et je répondais à tous les critères d'admissibilité, mais j'ai quand même dû me soumettre à une période d'attente. Franchement, pourquoi faut-il se soumettre à ces périodes d'attente? Nous avons déjà payé nos cotisations.

C'est sans doute le principal désaccord qu'il y a entre les députés alliancistes et moi en matière de pensions et d'assurance, principalement le Régime des pensions du Canada et l'assurance-emploi. Je ne considère pas cela comme une taxe quand je paie mes cotisations, mais plutôt comme des primes versées au titre d'une assurance. Ce sont des primes d'assurance que je paie à titre d'employée. Je n'ai rien contre le fait de payer des cotisations d'assurance-emploi. Franchement, je considère que ces cotisations constituent un bon investissement pour le moment où j'aurai besoin de l'assurance-emploi.

Lorsque je me suis prévalu du régime d'assurance-emploi, j'ai eu au moins suffisamment d'argent pour survivre. Ce n'est plus possible à l'heure actuelle. Le régime a été tellement réduit par le gouvernement libéral qu'il ne remplit plus son mandat.

Un régime d'assurance dont 800 000 membres ne peuvent jamais se prévaloir alors qu'ils en remplissent le principal critère, à savoir avoir perdu son emploi, n'est pas un bon régime. Cela s'appelle plutôt, je le répète, du piratage ou une vache à lait. Cela ne va vraiment pas.

Mon assurance-maison couvre divers risques. En cas de sinistre, je n'ai jamais de problème à me faire payer. L'argent est là.

Pour les chômeurs du Canada, c'est vraiment un problème que de ne pas pouvoir toucher de prestations.

Je voudrais dire quelques mots au nom des travailleurs. On a dit à quelques reprises à la Chambre il y a à peu près une semaine que certains travailleurs à Toronto, qui ont été licenciés parce que leur lieu de travail a connu des SRAS ou parce qu'ils appartenaient aux secteurs de l'hôtellerie et de la restauration qui n'allaient pas très bien, travaillaient, ne recevraient pas de prestations d'assurance-emploi parce qu'ils ne répondaient pas aux critères d'admissibilité. Il y a quelque chose qui ne va vraiment pas.

Il est une autre chose qui me chiffonne de plus en plus depuis un an à peu près et je ne veux pas que les ministériels rouspètent. Franchement, je ne me vois pas comme une partisane du mouvement féministe, mais il y a une chose qui m'énerve beaucoup et qui me préoccupe. Il s'agit du fait que bon nombre des compressions et des changements opérés par le gouvernement concernent et de loin surtout les femmes travaillant dans des emplois faiblement rémunérés et dans d'autres secteurs. Cela me tracasse énormément.

Il m'aurait fallu disposer de bien plus de temps pour parler des problèmes associés à l'actuel programme d'assurance-emploi. Je fais miennes les recommandations de mon collègue. J'espère que la Chambre adoptera le projet de loi et le renverra au comité. S'il faut le peaufiner, comme l'a dit mon collègue bloquiste, allons-y.

Efforçons-nous de le modifier de façon à ce qu'il réponde effectivement aux besoins des chômeurs et des employeurs canadiens.

• (1345)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je ne prendrai que quelques minutes pour m'exprimer au

sujet du projet de loi. Lorsque j'interviens pendant la période des initiatives parlementaires, j'ai toujours l'habitude de féliciter la personne parce que son projet de loi a été tiré au sort. Dans ce cas-ci, le projet de loi figurait assez haut sur la liste pour pouvoir faire l'objet d'un débat.

Fait intéressant, un des projets de loi auquel je travaille traite aussi de l'assurance-chômage, et c'est l'appellation que je vais utiliser parce qu'elle correspond à ce que c'est. Ce n'est pas de l'assurance-emploi. Cette assurance ne contribue en rien à donner de l'emploi à une personne. Il serait sans doute préférable qu'on la qualifie d'assurance-revenu. Ce serait nul doute une meilleure appellation, mais l'expression assurance-emploi est certes inappropriée. J'ai moi-même formulé de véhémentes objections lorsque le gouvernement a consacré des millions de dollars pour changer ce nom il y a deux ou trois ans.

Il ne fait aucun doute que le terme emploi est plus positif que le terme chômage, ce qui devrait être l'objectif recherché. Nous devrions compter sur des politiques gouvernementales et faire tout en notre pouvoir pour stimuler nos indicateurs économiques afin d'aboutir au nombre maximal d'emplois. Le programme par excellence créerait à long terme des emplois donnant des satisfactions et des avantages aux travailleurs et à leur famille.

Je tiens à féliciter le député d'avoir réussi à faire en sorte que son projet de loi soit débattu et donne lieu à une discussion concernant la Loi de l'assurance-emploi présentement en vigueur.

Il ne fait aucun doute que le gouvernement a considérablement nui aux travailleurs et en particulier aux petites entreprises du pays en puisant dans leurs poches des milliards de dollars pour les ajouter aux recettes générales, recettes qui sont malheureusement en grande partie dilapidées par le gouvernement dans le cadre de gabegies. Le dépassement de coûts du registre des armes à feu est à l'heure actuelle la plus grande gabegie. Quelle honte de se trouver en pareille situation alors qu'il y a tant de gens qui paient trop de taxes et d'impôts ou, comme le dit le député, qui ne bénéficient pas du programme d'assurance pour les sans-emploi.

Comme mon collègue de Kootenay—Boundary—Okanagan l'a dit plus tôt, nous ne pouvons utiliser les termes vol ou malversation, ce qui fait que nous devons dire autre chose. Toutefois, c'est de l'argent qui est consacré à tort à des choses auxquelles il n'était pas destiné à l'origine.

Je tiens à féliciter le député de vouloir mettre sur pied un fonds en fiducie géré de façon indépendante afin que le gouvernement ne puisse mettre le grappin sur l'argent des travailleurs.

• (1350)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

[Français]

Comme il est 13 h 51, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 51.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. JACQUES SAADA

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélanger, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib. ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency— Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood—St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le Vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve, secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
VACANCE	Perth—Middlesex	Ontario	VACANCE
Témiscamingue	Québec		
VACANCE	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	
.....			

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood—St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.....	Miramichi.....	Lib.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac.....	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg.....	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest.....	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton.....	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald.....	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa.....	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest.....	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley— Eastern Shore.....	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova.....	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut.....	Lib.
ONTARIO (101)		
Adams, Peter.....	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore.....	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga.....	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant.....	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène.....	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn.....	St. Paul's.....	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora.....	Lib.
Bonin, Raymond.....	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey.....	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell.....	Lib.
Brown, Bonnie.....	Oakville.....	Lib.
Bryden, John.....	Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite.....	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre.....	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill.....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keys, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le Vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve, secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Perth—Middlesex	

QUÉBEC (69)

Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carignan, Jean-Guy.....	Québec-Est	Lib. ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon.....	Anjou—Rivière-des-Prairies.....	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.....	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal.....	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphon-D-Guiral, Madeleine	Laval-Centre.....	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable.....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales.....	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec).....	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles.....	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.....	Portneuf.....	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans.....	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la- Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest.....	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, Liza.....	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec.....	BQ
Gagnon, Marcel.....	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario.....	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine.....	Mercier	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay.....	BQ
Lebel, Ghislain.....	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier.....	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.....	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard.....	Lib.
Ménard, Réal.....	Hochelaga—Maisonneuve.....	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie).....	Brome—Missisquoi.....	Lib.
Patry, Bernard.....	Pierrefonds—Dollard	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.
VACANCE	Lévis-et-Chute-de-la-Chaudière	
VACANCE	Témiscamingue	

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Liberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (4)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse).....	Western Arctic	Lib.
YUKON		
Bagnell, Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 2 mai 2003 — 2^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Gérard Binet
Serge Cardin
David Chatters
Stan Dromisky

John Godfrey
Charles Hubbard
Yvan Loubier

Inky Mark
Pat Martin
Anita Neville

Brian Pallister
Julian Reed
Benôit Serré

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Claude Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête

John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill

Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Charlie Penson

Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Irwin Cotler	John Harvard	Alexa McDonough	(18)
Murray Calder	John Duncan	André Harvey	Deepak Obhrai	
Aileen Carroll	Art Eggleton	Francine Lalonde	Karen Redman	
Bill Casey	Mark Eyking	Keith Martin		

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Svend Robinson
Rob Anders	Raymonde Folco	James Lunney	Yves Rocheleau
David Anderson	Paul Forseth	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
André Bachand	Cheryl Gallant	Gurbax Malhi	Werner Schmidt
Claude Bachand	Peter Goldring	Inky Mark	Carol Skelton
Roy Bailey	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Sue Barnes	Gurmant Grewal	Brian Masse	Kevin Sorenson
Colleen Beaumier	Deborah Grey	Philip Mayfield	Bob Speller
Leon Benoit	Art Hanger	Grant McNally	Larry Spencer
Bernard Bigras	Mac Harb	Val Meredith	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Stephen Harper	Rob Merrifield	Peter Stoffer
Rick Borotsik	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Scott Brison	John Herron	Shawn Murphy	Myron Thompson
Andy Burton	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Chuck Cadman	Jay Hill	Pat O'Brien	Tony Valeri
Rick Casson	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Betty Hinton	Pierre Paquette	Joseph Volpe
Joe Clark	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Elsie Wayne
Paul Crête	Dale Johnston	Beth Phinney	Randy White
John Cummins	Gerald Keddy	James Rajotte	Ted White
Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid	John Williams
Antoine Dubé	Karen Kraft Sloan	John Reynolds	Lynne Yelich
Reed Elley			

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-présidents: Stéphane Bergeron
Mark Eyking

Bill Blaikie	Rick Casson	Bob Speller	Tony Valeri	(9)
Bill Casey	Pat O'Brien			

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Irwin Cotler

Vice-présidents: Colleen Beaumier
Deepak Obhrai

Bill Casey	Gurbax Malhi	Svend Robinson	Yves Rocheleau	(9)
Karen Kraft Sloan	Beth Phinney			

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Madeleine Dalphond-Guiral
Jerry Pickard

Diane Ablonczy
Sarkis Assadourian
John Bryden
Yvon Charbonneau

Libby Davies
Sophia Leung
Inky Mark

Grant McNally
John O'Reilly
Massimo Pacetti

David Price
Yves Rocheleau
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Keith Martin
Brian Masse
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Anita Neville
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth PhinneyColleen Beaumier
Odina Desrochers
John Finlay
Paul ForsethRoger Gaudet
Gerald Keddy
Sophia Leung
Steve MahoneyPhilip Mayfield
Val Meredith
Shawn MurphyMassimo Pacetti
Tony Tirabassi
Judy Wasylycia-Leis

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev DesjarlaisNorman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim JafferDale Johnston
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John ReynoldsGerry Ritz
Jacques Saada
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: David Pratt

Vice-présidents: David Price
Elsie Wayne

Rob Anders	Bill Blaikie	Dominic LeBlanc	Lawrence O'Brien	(16)
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Joe McGuire	Janko Peric	
Leon Benoit	Ivan Grose	Anita Neville	Louis Plamondon	
Robert Bertrand				

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Yvan Loubier	Scott Reid
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	Peter Goldring	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Jim Gouk	Peter MacKay	Svend Robinson
Roy Bailey	Gurmant Grewal	John Maloney	Werner Schmidt
Rex Barnes	Deborah Grey	Inky Mark	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Monique Guay	Keith Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Art Hanger	Pat Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Stephen Harper	Philip Mayfield	Larry Spencer
Scott Brison	Richard Harris	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Andy Burton	Loyola Hearn	Grant McNally	Peter Stoffer
Chuck Cadman	John Herron	Dan McTeague	Chuck Strahl
Bill Casey	Grant Hill	Val Meredith	Greg Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Merrifield	Myron Thompson
Marlene Catterall	Howard Hilstrom	Bob Mills	Vic Toews
David Chatters	Betty Hinton	James Moore	Rose-Marie Ur
Joe Clark	Rahim Jaffer	John O'Reilly	Maurice Vellacott
John Cummins	Dale Johnston	Deepak Obhrai	Randy White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Brian Pallister	Ted White
Norman Doyle	Jason Kenney	Charlie Penson	John Williams
Stan Dromisky	Francine Lalonde	Carmen Provenzano	Bob Wood
John Duncan	Wendy Lill	James Rajotte	Lynne Yelich
Reed Elley			

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Bob Wood

Vice-président:

Roy Bailey	Ivan Grose	Louis Plamondon	Rose-Marie Ur	(9)
Bill Blaikie	Dan McTeague	Carmen Provenzano	Elsie Wayne	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-président: John Herron

Mark Assad
Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin

Sébastien Gagnon
Joe Jordan
Rick Laliberte
Gary Lunn

Bob Mills
Julian Reed
Andy Savoy

Hélène Scherrer
Paul Szabo
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins

Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Yvan Loubier
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola
Richard HarrisScott Brison
Rick Casson
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Sophia Leung
Maria Minna
Shawn MurphyPierre Paquette
Charlie Penson
Pauline Picard
Gary PillitteriTony Valeri
Judy Wasylcyia-Leis
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine DubéJohn Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Gilles-A. Perron
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Judy Sgro
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
James Rajotte

André Bachand
Larry Bagnell
Paul Crête
Brian Fitzpatrick

Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Serge Marcil

Brian Masse
Gilbert Normand
Andy Savoy

Brent St. Denis
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Eugène Bellemare
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Joe McGuire
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister

Pierre Paquette
Charlie Penson
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Garry Breitkreuz	Robert Lanctôt	John Maloney	Joe Peschisolido	
Irwin Cotler	Derek Lee	Richard Marceau	Kevin Sorenson	(18)
Hedy Fry	Peter MacKay	Lorne Nystrom	Vic Toews	
Marlene Jennings	Paul Harold Macklin	Pat O'Brien		

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Rahim Jaffer	James Rajotte
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Dale Johnston	Scott Reid
Rob Anders	Norman Doyle	Gerald Keddy	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	Jason Kenney	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Yvan Loubier	Svend Robinson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Paul Forseth	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Monte Solberg
Bernard Bigras	Peter Goldring	Keith Martin	Larry Spencer
Bill Blaikie	Jim Gouk	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Scott Brison	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	Val Meredith	Maurice Vellacott
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Judy Wasylcyia-Leis
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Elsie Wayne
David Chatters	John Herron	Lynn Myers	Randy White
Joe Clark	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Joe Comartin	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Lynne Yelich
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: Marlene Jennings
Kevin Sorenson

Robert Lanctôt	John McKay	Lorne Nystrom	Geoff Regan	
Peter MacKay	Lynn Myers	David Pratt	Vic Toews	(11)

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:

Peter Adams
Mauril Bélanger

Gurmant Grewal
Walt Lastewka

Vice-président:

Judi Longfield

John Williams

(6)

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:

Walt Lastewka

Vice-président:

Reg Alcock
Mauril Bélanger

Bonnie Brown
Joe Fontana

Judi Longfield
Andy Scott

Tom Wappel
John Williams

(9)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:

Reg Alcock

Vice-présidents:

Paul Forseth
Tony Valeri

Carolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen
Ken Epp

Raymonde Folco
Robert Lanctôt
Steve Mahoney

Pat Martin
Gilles-A. Perron
Gerry Ritz

Judy Sgro
Paul Szabo
Tony Tirabassi

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Liza Frulla
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom

Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Brian Masse
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette

Charlie Penson
Dick Proctor
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU RENOUVELLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présidents:

Roy Cullen
Paul Forseth

Vice-président:

Carolyn Bennett

Monique Guay

Pat Martin

Judy Sgro

(6)

SOUS-COMITÉ DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Présidents:	Gerry Ritz Tony Valeri	Vice-président:	
Gilles-A. Perron	Paul Szabo	Tony Tirabassi	(5)

PATRIMOINE CANADIEN

Président:	Clifford Lincoln	Vice-présidents:	Jim Abbott Paul Bonwick
Carole-Marie Allard Sarmite Bulte R. John Efford Liza Frulla	Christiane Gagnon John Harvard Loyola Hearn	Wendy Lill James Lunney Dennis Mills	Alex Shepherd Caroline St-Hilaire Chuck Strahl

Membres associés

Diane Ablonczy	Libby Davies	Rahim Jaffer	Scott Reid
Rob Anders	Stockwell Day	Dale Johnston	John Reynolds
David Anderson	Norman Doyle	Gerald Keddy	Gerry Ritz
André Bachand	John Duncan	Jason Kenney	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Reed Elley	Robert Lanctôt	Werner Schmidt
Rex Barnes	Ken Epp	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Paul Forseth	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Cheryl Gallant	Inky Mark	Larry Spencer
Rick Borotsik	Peter Goldring	Keith Martin	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Jim Gouk	Philip Mayfield	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Grant McNally	Myron Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	Val Meredith	Vic Toews
Andy Burton	Art Hanger	Rob Merrifield	Suzanne Tremblay
Chuck Cadman	Stephen Harper	Bob Mills	Maurice Vellacott
Serge Cardin	Richard Harris	James Moore	Judy Wasylcyia-Leis
Bill Casey	John Herron	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	Grant Hill	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Jay Hill	Charlie Penson	Ted White
Joe Clark	Howard Hilstrom	Dick Proctor	John Williams
Joe Comartin	Betty Hinton	James Rajotte	Lynne Yelich
John Cummins			

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Bill Matthews
Peter Stoffer

Andy Burton
John Cummins
Rodger Cuzner
R. John Efford

Reed Elley
Georges Farrah
Ghislain Fournier

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
Joe Peschisolido

Carmen Provenzano
Jean-Yves Roy
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Dale Johnston
Carolyn Parrish

Rick Borotsik	Michel Guimond	Geoff Regan	Benoît Sauvageau	(16)
Marlene Catterall	Joe Jordan	John Reynolds	Werner Schmidt	
Rodger Cuzner	Lynn Myers	Jacques Saada	Guy St-Julien	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Rahim Jaffer	Marcel Proulx
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Gary Lunn	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Carol Skelton
Roy Bailey	Paul Forseth	Peter MacKay	Monte Solberg
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Inky Mark	Kevin Sorenson
Leon Benoit	John Godfrey	Keith Martin	Larry Spencer
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Jim Gouk	Larry McCormick	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Gurmant Grewal	Grant McNally	Chuck Strahl
Scott Brison	Deborah Grey	Réal Ménard	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Val Meredith	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	Rob Merrifield	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Paddy Torsney
Rick Casson	John Harvard	James Moore	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	Deepak Obhrai	Randy White
John Cummins	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
Libby Davies	Howard Hilstrom	David Price	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton	Dick Proctor	

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Rick Borotsik	Lynn Myers	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(7)
Yvon Godin	David Price			

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Président: Paddy Torsney

Vice-président:

Rick Borotsik	Michel Guimond	Marcel Proulx	Scott Reid	(6)
Yvon Godin				

SANTÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Stan Dromisky
Réal MénardCarolyn Bennett
Diane Bourgeois
Jeannot Castonguay
Brenda ChamberlainRaymonde Folco
Hedy Fry
Betty HintonRob Merrifield
Svend Robinson
Hélène ScherrerCarol Skelton
Yolande Thibeault
Greg Thompson

(16)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Madeleine Dalphond-GuiralLibby Davies
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant HillJay Hill
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian PallisterCharlie Penson
Pauline Picard
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS

Président: Joe Comuzzi

Vice-présidents: John Cannis
James Moore

Larry Bagnell	Roger Gallaway	Stan Keyes	Pat O'Brien	(16)
Rex Barnes	Jim Gouk	Mario Laframboise	Marcel Proulx	
Bev Desjarlais	Ovid Jackson	Robert Lanctôt	Lynne Yelich	
Liza Frulla				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Howard Hilstrom	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Betty Hinton	James Rajotte
Rob Anders	John Duncan	Rahim Jaffer	Scott Reid
David Anderson	Reed Elley	Dale Johnston	John Reynolds
Gérard Asselin	Ken Epp	Gerald Keddy	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Ghislain Fournier	Gary Lunn	Monte Solberg
Bernard Bigras	Christiane Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Paul Bonwick	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Larry Spencer
Rick Borotsik	Roger Gaudet	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Jocelyne Girard-Bujold	Keith Martin	Peter Stoffer
Scott Brison	Peter Goldring	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Gurmant Grewal	Grant McNally	Greg Thompson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Richard Harris	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	John Herron	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Grant Hill	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day	Jay Hill		

SOUS-COMITÉ SUR LE TRANSPORT MARITIME

Président: Roger Gallaway

Vice-président:

Rex Barnes	John Cannis	Bev Desjarlais	Roger Gaudet	(9)
Andy Burton	Joe Comuzzi	Liza Frulla	Stan Keyes	

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

Bernard Bigras	Mac Harb	Réal Ménard	Kevin Sorenson	(13)
Libby Davies	Dominic LeBlanc	Jacques Saada	Greg Thompson	
Hedy Fry	Derek Lee			

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Président: Bob Kilger

Vice-présidents: Don Boudria
John Reynolds

Libby Davies
Norman Doyle

Michel Gauthier
Monique Guay

Loyola Hearn
Stan Keyes

Dick Proctor
Werner Schmidt

(11)

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Carolyn Bennett
Yves Morin

Vice-coprésident: Deborah Grey

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Roch Bolduc
Michael J. Forrestall

Jean Lapointe
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Robert Bertrand
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Grant Hill
Jim Karygiannis

Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Guy St-Julien
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Derek Lee

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
James Kelleher
Pana Merchant

Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin
Gérard Phalen

Paul Bonwick
Joe Comuzzi
John Cummins
Liza Frulla
Michel Guimond
Paul Harold Macklin
John Maloney
Pat Martin

John McKay
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Greg Thompson
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ DU PROJET DE LOI C-17, LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Président: Bob Kilger

Vice-président:

Sarkis Assadourian
Claude Bachand
Rex Barnes
Garry Breitkreuz

Bev Desjarlais
Mac Harb
Mario Laframboise
Gary Lunn

John Maloney
James Moore
John O'Reilly
Beth Phinney

Marcel Proulx
Andy Savoy
Paddy Torsney

(16)

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Wayne Easter	solliciteur général du Canada
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Steve Mahoney	secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)

SÉCRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Rodger Cuzner	du premier ministre
M. Marcel Proulx	du ministre des Transports
M. Alan Tonks	du ministre de l'Environnement
Mme Judy Sgro	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Carole-Marie Allard	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	de la ministre de la Santé
M. Serge Marzil	du ministre de l'Industrie
Mme Marlene Jennings	du solliciteur général du Canada
M. Tony Tirabassi	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Diane St-Jacques	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Joe Peschisolido	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Murray Calder	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Claude Duplain	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Mme Nancy Karetak-Lindell	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. Charles Hubbard	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Colleen Beaumier	de la ministre du Revenu national
M. Sarkis Assadourian	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Ivan Grose	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. André Harvey	de la ministre de la Coopération internationale
M. Dominic LeBlanc	du ministre de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 2 mai 2003

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur le Parlement du Canada

Ordre du jour. Ordres émanant du gouvernement	5743
Projet de loi C-34. Motion	5743
M. Boudria	5743
M. Epp	5744
M. Sauvageau	5746
M. Godin	5747
M. Clark	5748

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les Jeux olympiques d'hiver de 2010

M. Reed	5750
---------------	------

Les projets de loi d'initiative parlementaire

M. Gouk	5750
---------------	------

Le Centre culturel chinois

Mme Leung	5750
-----------------	------

La Fédération des caisses populaires de l'Ontario

M. Bélanger	5751
-------------------	------

Le NCSM Winnipeg

M. O'Reilly	5751
-------------------	------

En route pour la vue

M. Goldring	5751
-------------------	------

Les Nations Unies

Mme Bennett	5751
-------------------	------

Mgr Léonce Bouchard

Mme Girard-Bujold	5751
-------------------------	------

Le Programme de lutte contre la lamproie marine

M. Harb	5752
---------------	------

David Eckmire

Mme Yelich	5752
------------------	------

Aline Chrétien

Mme Allard	5752
------------------	------

La santé

Mme Desjarlais	5752
----------------------	------

Paul Massicotte

M. Gagnon (Champlain)	5752
-----------------------------	------

La défense nationale

M. Regan	5753
----------------	------

L'Alliance canadienne

M. Borotsik	5753
-------------------	------

QUESTIONS ORALES

L'immigration

Mme Ablonczy	5753
M. Coderre	5753
Mme Ablonczy	5753
M. Coderre	5753
Mme Ablonczy	5753
M. Coderre	5754

L'agriculture

M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	5754
M. Goodale	5754
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	5754
M. Goodale	5754

L'assurance-emploi

Mme St-Hilaire	5754
M. Wilfert	5754
Mme St-Hilaire	5754
M. Wilfert	5754
Mme Guay	5755
M. Wilfert	5755
Mme Guay	5755
M. Wilfert	5755

Le mariage

Mme Davies	5755
M. Cauchon	5755

Les affaires étrangères

Mme McDonough	5755
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	5755

La défense nationale

M. Clark	5756
M. Goodale	5756
M. Clark	5756
M. Goodale	5756

La santé

M. Hill (Macleod)	5756
Mme McLellan	5756
M. Hill (Macleod)	5756
Mme McLellan	5756

L'Irak

Mme Lalonde	5756
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	5756
Mme Lalonde	5757
Mme Whelan (Essex)	5757

Les affaires étrangères

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	5757
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	5757
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	5757
Mme Jennings	5757

La Loi sur la taxe d'accise

M. Paquette	5757
M. Wilfert	5757
M. Paquette	5757
M. Wilfert	5757

La défense nationale

M. Ritz	5758
M. Goodale	5758
M. Ritz	5758
M. Goodale	5758

Les affaires étrangères

M. Harb	5758
---------------	------

M. Kilgour	5758
Le Fonds canadien de télévision	
Mme Lill	5758
Mme Allard	5758
Les programmes sociaux	
Mme Lill	5758
Mme St-Jacques	5759
La santé	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	5759
Mme McLellan	5759
L'agriculture	
M. Borotsik	5759
M. Duplain	5759
Partenariat technologique Canada	
M. Rajotte	5759
M. Rock	5759
M. Rajotte	5759
M. Rock	5759
L'agriculture	
Mme Girard-Bujold	5760
M. Duplain	5760
Mme Girard-Bujold	5760
M. Duplain	5760
L'assurance-emploi	
M. Jaffer	5760
M. Wilfert	5760
M. Jaffer	5760
M. Wilfert	5760
Le logement	
M. Eggleton	5760
M. Mahoney	5760
Les travaux publics	
M. Elley	5761
M. Goodale	5761
M. Elley	5761
M. Goodale	5761
L'immigration	
M. Sauvageau	5761
M. Coderre	5761
L'aide étrangère	
Mme Bennett	5761
Mme Whelan (Essex)	5761
La fiscalité	
M. Fitzpatrick	5761
Mme Beaumier	5762
Le Festival de Cannes	
M. Bigras	5762
Mme Allard	5762

La santé	
M. Comartin	5762
Mme McLellan	5762
M. Clark	5762
Mme McLellan	5762

Recours au Règlement	
La période des questions orales	
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	5762
Le rapport du Comité permanent des langues officielles	
M. Bélanger	5762
M. Godin	5763
La période des questions orales	
Mme Jennings	5763
Question de privilège	
La Loi sur les armes à feu	
M. Regan	5763

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Regan	5764
Pétitions	
Le mariage	
M. Gouk	5764
La pornographie juvénile	
M. Gouk	5764
Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Regan	5764

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur le Parlement du Canada	
Projet de loi C-34. Reprise de l'étude de la motion.	5764
M. Elley	5764
M. Ritz	5766
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	5767
M. Borotsik	5768
Report du vote sur la motion	5770

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur l'assurance-chômage	
M. Godin	5770
Projet de loi C-406. Deuxième lecture	5770
Mme Desjarlais	5772
Mme St-Jacques	5773
M. Gouk	5774
Mme Guay	5775
Mme Desjarlais	5777
M. Epp	5778

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**